



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2024-367

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

26_CCI_Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Drôme / Direction Générale

- 84-2024-11-25-00032 - BP complet (99 pages) Page 6
84-2024-11-25-00033 - BR complet (99 pages) Page 105

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble /

- 84-2024-12-19-00002 - Arrêté n°2024-28 du 19 décembre 2024 portant délégation de signature de la rectrice à la DASEN de la Drôme (4 pages) Page 204
84-2024-12-19-00004 - Arrêté n°2024-29 du 19 décembre 2024 portant délégation de signature de la rectrice au DASEN de la Drôme pour les questions relatives à la jeunesse, la vie associative, l'engagement civique et aux sports (2 pages) Page 208

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

- 84-2024-12-10-00017 - arrêté composition jury VAE BCP AGORA (1 page) Page 210
84-2024-12-16-00016 - arrêté composition jury VAE BCP CSR (1 page) Page 211
84-2024-12-12-00016 - arrêté composition jury VAE BP boucher (1 page) Page 212
84-2024-12-16-00015 - arrêté composition jury VAE BP boulanger (1 page) Page 213
84-2024-12-12-00017 - arrêté composition jury VAE CAP boucher (1 page) Page 214
84-2024-12-16-00017 - arrêté composition jury VAE CAP comm. services hôtel café restaurant (1 page) Page 215
84-2024-12-12-00015 - arrêté composition jury VAE CAP cuisine (1 page) Page 216
84-2024-12-12-00018 - arrêté composition jury VAE CAP pâtissier (1 page) Page 217
84-2024-12-10-00018 - arrêté jury VAE BCP CTRM (1 page) Page 218
84-2024-12-12-00014 - arrêté jury VAE BCP cuisine (1 page) Page 219

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

- 84-2024-12-18-00007 - DTM2 2024 N°2024-02-0116 CAMSP MOULINS (4 pages) Page 220
84-2024-12-18-00006 - DTM2 2024 N°2024-02-0117 CAMSP VICHY (4 pages) Page 224

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

- 84-2024-12-16-00014 - 2024-14-0569 EHPAD Camille Claudel trsnform HP HT (3 pages) Page 228
84-2024-07-31-00022 - Arrêté N° 2024-14-0353 [REDACTED] Portant modification de l'autorisation détenue par le CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE pour le fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du centre de jour personnes âgées par [REDACTED] le changement de dénomination des EHPAD LES BERGES DE L'HYERES, LE BOIS LAMARTINE, CESALET DESSUS-DESSOUS, LA CERISAIE, LES TERRASSES DE L'HORLOGE, FELIX PIGNAL et SITE GRAND PORT [REDACTED] - le changement de

84-2024-12-10-00016 - Arrêté N°2024-14-0350??????Portant
prorogation de l'autorisation de fonctionnement et changement de
dénomination du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SESSAD TSA et UEMA situé à SAINT-ETIENNE (42000) ?? (4 pages) Page 238

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins régulation

84-2024-12-19-00008 - Arrêté N° 2024-17-0682 portant autorisation à
l'hospitalité Saint Thomas de Villeneuve et l'association Domaine
de l'aube, à être membre du groupement de coopération sanitaire
« Maison de soins palliatifs du Roannais » (2 pages) Page 242

84-2024-12-19-00009 - Arrêté N° 2024-17-0683 portant approbation de
la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire «
Maison de soins palliatifs du Roannais » (3 pages) Page 244

84-2024-12-17-00017 - Arrêté N° 2024-17-0707 portant dissolution du
groupement de coopération sanitaire « Groupement Hospitalier Nord
Dauphiné » (2 pages) Page 247

84-2024-12-13-00016 - Arrêté n°2024-17-0763 portant renouvellement
des autorisations des activités de soins et d'équipements matériels
lourds n'ayant pas fait l'objet de décrets à la date du 1er juin 2023
(4 pages) Page 249

84-2024-12-13-00011 - RAA - Decision 2024-17-0690 CH DE LA TOUR DU PIN
(3 pages) Page 253

84-2024-12-13-00012 - RAA - Decision 2024-17-0691 CH DES MONTS DU
LYONNAIS (3 pages) Page 256

84-2024-12-13-00013 - RAA - Decision 2024-17-0692 CH DU PAYS DE GEX (3
pages) Page 259

84-2024-12-13-00014 - RAA - Decision 2024-17-0693 CHU PSYCHIATRIE (3
pages) Page 262

84-2024-12-13-00015 - RAA - Decision 2024-17-0696 GCS Structure de soins
palliat (3 pages) Page 265

84-2024-12-18-00005 - RAA - Decision 2024-17-0697_MAISON SAINT
MARTIN (2 pages) Page 268

84-2024-12-13-00010 - RAA - Decision defav med CLINIQUE DU PARC LYON
(2 pages) Page 270

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2024-12-19-00005 - ??Arrêté n° 2024-16-0144 du 19 décembre
2024 portant désignation des représentants des usagers au sein de la
commission des usagers du Centre hospitalier de Mauriac (Cantal)?? (2
pages) Page 272

84-2024-12-19-00001 - Arrêté n° 2024-16-0140 du 19 décembre 2024
portant renouvellement d'agrément régional de l'Union Régionale
de la Confédération Syndicale des Familles (URCSF)
Auvergne-Rhône-Alpes pour représenter les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique?? (1 page) Page 274

84-2024-12-19-00003 - Arrêté n° 2024-16-0142 du 19 décembre 2024 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre hospitalier Bugéy Sud (Ain)?? (2 pages)	Page 275
84-2024-12-19-00006 - Arrêté n° 2024-16-0143 du 19 décembre 2024 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers de la clinique de la Plaine (Puy-de-Dôme)?? (2 pages)	Page 277
84-2024-12-19-00007 - Arrêté n° 2024-16-0145 du 19 décembre 2024 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers de la Polyclinique La Pergola (Allier) ?? (2 pages)	Page 279

84_DRAC_Direction régionale des affaires culturelles

d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service régional de l'archéologie

84-2024-12-17-00015 - DRAC SRA 2024 09 12 047 annexe1 (2 pages)	Page 281
84-2024-12-17-00014 - DRAC_SRA_2024_09_12_047 (2 pages)	Page 283
84-2024-12-17-00016 - DRAC_SRA_2024_09_12_047_annexe2 (1 page)	Page 285

84_DREETS_Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes /

84-2024-11-14-00042 - Arrêté 2024-203 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation des séjours de "vacances adaptées organisées" délivré à la société "ACCRO'NAT" (2 pages)	Page 286
84-2024-02-29-00019 - Arrêté n° 2024 - 013 relatif à l'agrément des séjours de Vacances Adaptées Organisés a SARL CAP EUROP RHONE ALPES (2 pages)	Page 288
84-2024-04-05-00011 - Arrêté n° 2024 - 020 portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances ??adaptées organisées » délivré à « l'association de loisirs et vacances adaptés » ??(ALOVA) (3 pages)	Page 290
84-2024-02-15-00028 - Arrêté n° 2024 - 208 portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées ??organisées » délivré à l'association « Fédération des oeuvres laïques de Savoie (FOL 73) (2 pages)	Page 293
84-2024-03-11-00008 - Arrêté n° 2024 - 012 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours de ??« vacances adaptées organisées » délivré à l'EURL « Loisirs et Vacances Autrement ». (2 pages)	Page 295
84-2024-10-14-00023 - Arrêté n° 2024 - 094 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours ??de « vacances adaptées organisées » délivré à la EURL « Vacances Eden » (2 pages)	Page 297
84-2024-08-21-00033 - Arrêté n° 2024 - 187 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours ??de « vacances adaptées organisées » délivré à la SARL SUPERNOVA (3 pages)	Page 299

84_MTES_Ministère de la transition écologique et solidaire /

84_CGEDD_Conseil général de l'environnement et du développement durable

84-2024-12-18-00004 - BO MEEM - MLHD n 2016/9 du 25 mai 2016 (3 pages) Page 302

84_SGAR_Secrétariat général pour les affaires régionales

d'Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR

84-2024-12-19-00010 - Arrêté préfectoral n° 2024-310 du 19 décembre 2024 portant renouvellement de l'habilitation de l'association « LPO Auvergne-Rhône-Alpes » à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives régionales. (3 pages)

Page 305

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	26 502 677,43	Total du compte de résultat	13 656 964,87
Résultat de l'exercice	20 968,45	Solde budgétaire global	-569 016,95
Capacité d'autofinancement	623 483,05	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	3 133 861,00	Variation du fonds de roulement total	-570 490,47
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-570 490,47
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	6 985 276,17
Produit fiscal disponible (besoins propres)	3 133 861,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	6 985 276,17

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : 25 / 11 / 2024 Nombre de votants ...17... Quorum...17.....

Pour ...17..... Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président

le 25/11/2024

signature

Vu et approuvé

Le Préfet de région

le 25/11/2024

signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Non
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité

BP 2025

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
 2025 Primitif

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

4.3

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	88 118,71	42 321,10	27 500,00	-60 619	-68,8%	-14 821	-35,0%
Variation de stock	-4 133,71	0,00	0,00	4 134	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	1 804,53	0,00	0,00	-1 805	-100,0%	-	-
Variation de stock	-668,70	0,00	0,00	669	-100,0%	-	-
Autres achats et charges externes	12 488 901,50	12 421 310,38	11 811 393,45	-677 508	-5,4%	-609 917	-4,9%
Impôts,taxes et versements assimilés	211 929,96	219 329,74	156 960,00	-54 970	-25,9%	-62 370	-28,4%
Salaires et traitements	547 750,13	422 390,33	110 481,04	-437 269	-79,8%	-311 909	-73,8%
Charges sociales	224 477,97	177 144,79	64 045,16	-160 433	-71,5%	-113 100	-63,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 838 932,20	996 600,35	944 730,93	-894 201	-48,6%	-51 869	-5,2%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	56 039,26	0,00	0,00	-56 039	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	392 515,76	50 000,00	50 000,00	-342 516	-87,3%	-	0,0%
Autres charges	606 310,55	551 401,71	469 885,84	-136 425	-22,5%	-81 516	-14,8%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	16 451 978,16	14 880 498,40	13 634 996,42	-2 816 982	-17,1%	-1 245 502	-8,4%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	16 451 978,16	14 880 498,40	13 634 996,42	-2 816 982	-17,1%	-1 245 502	-8,4%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

40,98%

41,94%

57,97%

4.3

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	16 676,50	1 450,00	1 000,00	-15 677	-94,0%	-450	-31,0%
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	18 073,00	0,00	-	-	-18 073	-100,0%
Autres charges exceptionnelles	269 285,34	0,00	0,00	-269 285	-100,0%	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	285 961,84	19 523,00	1 000,00	-284 962	-99,7%	-18 523	-94,9%
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	117 389,59	0,00	-	-	-117 390	-100,0%
Total des Charges	16 737 940,00	15 017 410,99	13 635 996,42	-3 101 944	-18,5%	-1 381 415	-9,2%
6 - Bénéfice	1 635 764,25	0,00	20 968,45	-1 614 796	-98,7%	20 968	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	18 373 704,25	15 017 410,99	13 656 964,87	-4 716 739	-25,7%	-1 360 446	-9,1%
	0	0	0				

Observations :

4.3

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	3 097 080,00	3 126 635,00	3 133 861,00	36 781	1,2%	7 226	0,2%
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	3 097 080,00	3 126 635,00	3 133 861,00	36 781	1,2%	7 226	0,2%
Ventes de marchandises	3 837,70	5 989,24	0,00	-3 838	-100,0%	-5 989	-100,0%
Production vendue (biens et services)	6 458 819,62	5 458 225,00	4 765 569,40	-1 693 250	-26,2%	-692 656	-12,7%
2 - Chiffre d'affaires	6 462 657,32	5 464 214,24	4 765 569,40	-1 697 088	-26,3%	-698 645	-12,8%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	5 342 816,52	4 963 152,24	5 035 948,14	-306 868	-5,7%	72 796	1,5%
- dont : taxe d'apprentissage	4 472 710,69	4 334 157,62	4 425 933,00				
- : Etat et divers	227 120,27	191 235,35	166 788,14				
- : région et autres collectivités	642 985,56	437 759,27	443 227,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	1 993 009,63	190 000,00	90 000,00	-1 903 010	-95,5%	-100 000	-52,6%
Transfert de charges	33 866,75	0,00	0,00	-33 867	-100,0%	-	-
Autres produits	18 928,49	29 377,71	29 370,00	10 442	55,2%	-8	0,0%
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	7 388 621,39	5 182 529,95	5 155 318,14	-2 233 303	-30,2%	-27 212	-0,5%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	16 948 358,71	13 773 379,19	13 054 748,54	-3 893 610	-23,0%	-718 631	-5,2%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	3 097 080	3 126 635	3 133 861	36 781	1,2%	7 226	0,2%
Produit fiscal disponible pour la CCI	3 097 080	3 126 635	3 133 861	36 781	1,2%	7 226	0,2%
% de la collecte	100,0%	100,0%	100,0%				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	8 439 897	8 089 787	8 169 809	-270 087	-3,2%	80 022	1,0%
% du total produits	45,9%	53,9%	59,8%				

4.3

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	209 999,28	722 000,00	150 000,00	-59 999	-28,6%	-572 000	-79,2%
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	345 483,46	146 000,00	150 000,00	-195 483	-56,6%	4 000	2,7%
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	555 482,74	868 000,00	300 000,00	-255 483	-46,0%	-568 000	-65,4%
Opérations de gestion	25 412,35	4 744,63	0,00	-25 412	-100,0%	-4 745	-100,0%
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	18 073,00	0,00	-	-	-18 073	-100,0%
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	576 850,45	303 250,29	302 216,33	-274 634	-47,6%	-1 034	-0,3%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	267 600,00	13 600,00	0,00	-267 600	-100,0%	-13 600	-100,0%
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	869 862,80	339 667,92	302 216,33	-567 646	-65,3%	-37 452	-11,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	18 373 704,25	14 981 047,11	13 656 964,87	-4 716 739	-25,7%	-1 324 082	-8,8%
6 - Perte	0,00	36 363,88	0,00	-	-	-36 364	-100,0%
Total général (1+2+3+4+5+6)	18 373 704,25	15 017 410,99	13 656 964,87	-4 716 739	-25,7%	-1 360 446	-9,1%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	496 381	-1 107 119	-580 248	-1 076 628	ns	526 871	-47,6%
Résultat financier	555 483	868 000	300 000	-255 483	-46,0%	-568 000	-65,4%
Résultat exceptionnel	583 901	320 145	301 216	-282 685	-48,4%	-18 929	-5,9%
Impôt sur les bénéfices	0	117 390	0	-	-	-117 390	-100,0%
Total résultat	1 635 764	-36 364	20 968	-1 614 796	-98,7%	57 332	ns

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	18 073	0	-	-	-18 073	-100,0%
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	2 287 487	1 046 600	994 731	-1 292 756	-56,5%	-51 869	-5,0%
Bénéfice de l'exercice	1 635 764	0	20 968	-1 614 796	-98,7%	20 968	-
Éléments d'augmentation de la CAF	3 923 251	1 064 673	1 015 699	-2 907 552	-74,1%	-48 974	-4,6%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	18 073	0	-	-	-18 073	-100,0%
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	576 850	303 250	302 216	-274 634	-47,6%	-1 034	-0,3%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	2 260 610	203 600	90 000	-2 170 610	-96,0%	-113 600	-55,8%
Perte de l'exercice	0	36 364	0	-	-	-36 364	-100,0%
Éléments de diminution de la CAF	2 837 460	561 287	392 216	-2 445 244	-86,2%	-169 071	-30,1%
Capacité d'autofinancement	1 085 791	503 386	623 483	-462 308	-42,6%	120 097	23,9%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	13%	136%	52%				
CAF / dettes financières	1063%	493%	610%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	8 117 714	371 400	1 192 500	-6 925 214	-85,3%	821 100	221,1%
- Immobilisations incorporelles	-185 686,57	10 000,00	20 000,00	205 687	ns	10 000	100,0%
- Immobilisations corporelles	656 229,93	361 400,00	1 172 500,00	516 270	78,7%	811 100	224,4%
- Immobilisations mises en concession	-5 324,96	0,00	0,00	5 325	-100,0%	-	-
- Immobilisations financières	7 652 495,90	0,00	0,00	-7 652 496	-100,0%	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	4 802,41	0,00	0,00	-4 802	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	8 122 516,71	371 400,00	1 192 500,00	-6 930 017	-85,3%	821 100	221,1%
Excédent budgétaire global de l'exercice	0,00	208 988,98	0,00	-	-	-208 989	-100,0%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

1 085 791	503 386	623 483
0,0%	0,0%	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 085 791,39	503 386,18	623 483,05	-462 308	-42,6%	120 097	23,9%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	18 073,00	0,00	-	-	-18 073	-100,0%
Subventions d'investissement	58 629,80	58 629,80	0,00	-58 630	-100,0%	-58 630	-100,0%
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	-733,09	300,00	0,00	733	-100,0%	-300	-100,0%
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	1 143 688,10	580 388,98	623 483,05	-520 205	-45,5%	43 094	7,4%
Utilisation des ressources de la CCI	6 978 828,61	0,00	569 016,95	-6 409 812	-91,8%	569 017	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	7 366 624,18	7 555 766,64	6 985 276,17	-381 348	-5,2%	-570 490	-7,6%
Solde budgétaire	-6 978 828,61	208 988,98	-569 016,95	6 409 812	-91,8%	-778 006	ns

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,7%	15,8%	0,0%
- CAF / Investissement	13,4%	135,5%	52,3%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-48,6%	2,8%	-7,5%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	61 189,05	61 189,05	61 189,05	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	18 760 979,15	20 396 743,40	20 360 379,52	1 599 400	8,5%	-36 364	-0,2%
Résultat net de l'exercice	1 635 764,25	-36 363,88	20 968,45	-1 614 796	-98,7%	57 332	ns
Subventions d'investissements	2 398 887,89	2 154 267,40	1 852 051,07	-546 837	-22,8%	-302 216	-14,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	119 999,99	119 999,99	119 999,99	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour charges	1 286 280,13	1 132 680,13	1 092 680,13	-193 600	-15,1%	-40 000	-3,5%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	102 183,62	102 483,62	102 483,62	300	0,3%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	-300,00	-300,00	-300	-	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	263 728,09	263 728,09	263 728,09	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	24 629 012,17	24 194 427,80	23 873 179,92	-755 832	-3,1%	-321 248	-1,3%
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	61 238,88	71 238,88	91 238,88	30 000	49,0%	20 000	28,1%
Immobilisations corporelles	9 092 095,21	8 458 368,38	8 687 610,97	-404 484	-4,4%	229 243	2,7%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	7 845 325,81	7 845 325,81	7 845 325,81	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	16 998 659,90	16 374 933,07	16 624 175,66	-374 484	-2,2%	249 243	1,5%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	7 630 352,27	7 819 494,73	7 249 004,26	-381 348	-5,0%	-570 490	-7,3%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	263 728,09	263 728,09	263 728,09	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	263 728,09	263 728,09	263 728,09	-	0,0%	-	0,0%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	7 366 624,18	7 555 766,64	6 985 276,17	-381 348	-5,2%	-570 490	-7,6%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	7 366 624,18	7 555 766,64	6 985 276,17	-381 348	-5,2%	-570 490	-7,6%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	7 366 624,18	7 555 766,64	6 985 276,17	-381 348	-5,2%	-570 490	-7,6%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	7 605 168,28	7 803 943,17	7 010 646,41	-594 522	-7,8%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	103,2%	103,3%	100,4%				
- Fds de R net / jours de charges	163	185	187				

Observations :

4.3

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	61 238,88	71 238,88	91 238,88	30 000	49,0%	20 000	28,1%
Immobilisations corporelles	9 092 095,21	8 458 368,38	8 687 610,97	-404 484	-4,4%	229 243	2,7%
Immobilisations financières + parts entr. liées	7 845 325,81	7 845 325,81	7 845 325,81	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	16 998 659,90	16 374 933,07	16 624 175,66	-374 484	-2,2%	249 243	1,5%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	2 654 681,50	2 645 049,07	2 867 855,36	213 174	8,0%	222 806	8,4%
Placements	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Liquidités	2 905 168,28	3 103 943,17	2 310 646,41	-594 522	-20,5%	-793 297	-25,6%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	10 259 849,78	10 448 992,24	9 878 501,77	-381 348	-3,7%	-570 490	-5,5%
Total ACTIF	27 258 509,68	26 823 925,31	26 502 677,43	-755 832	-2,8%	-321 248	-1,2%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	18 822 168,20	20 457 932,45	20 421 568,57	1 599 400	8,5%	-36 364	-0,2%
Résultat net de l'exercice	1 635 764,25	-36 363,88	20 968,45	-1 614 796	-98,7%	57 332	ns
Subventions d'investissements	2 398 887,89	2 154 267,40	1 852 051,07	-546 837	-22,8%	-302 216	-14,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 406 280,12	1 252 680,12	1 212 680,12	-193 600	-13,8%	-40 000	-3,2%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	102 183,62	102 183,62	102 183,62	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments de passif du Fds de roulement net	24 365 284,08	23 930 699,71	23 609 451,83	-755 832	-3,1%	-321 248	-1,3%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 104 323,40	1 104 323,40	1 104 323,40	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	1 788 902,20	1 788 902,20	1 788 902,20	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	2 893 225,60	2 893 225,60	2 893 225,60	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	27 258 509,68	26 823 925,31	26 502 677,43	-755 832	-2,8%	-321 248	-1,2%

Fonds de roulement net	7 366 624,18	7 555 766,64	6 985 276,17	-381 348	-5,2%	-570 490	-7,6%
Trésorerie	7 605 168,28	7 803 943,17	7 010 646,41	-594 522	-7,8%	-793 297	-10,2%
- écart favorable (+) défavorable (-)	238 544,10	248 176,53	25 370,24	-213 174	-89,4%	-222 806	-89,8%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	24 263 100,46	23 828 516,09	23 507 268,21	-755 832	-3,1%	-321 248	-1,3%

1 - Effectifs

Effectif & masse salariale tableau 1

Durée de l'emploi	régime juridique	AT	CFE	SG	CFA	Formation hors CFA	Port	Aéroport	Aménagements	PEEC	Divers	TOTAL
Année pleine	statut											0,00
	conv. verte											0,00
	CDI						5					5,00
	CDD						2					2,00
	divers 1											0,00
	divers 2											0,00
	sous-total	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	7,00
Année partielle	statut											0,00
	conv. verte											0,00
	CDI											0,00
	CDD											0,00
	divers 1											0,00
	divers 2											0,00
	sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Total général		0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	7,00
Vacataires divers 3												0,00
divers 4												0,00

2 - Masse salariale

Tableau 2 Rémunérations

Durée de l'emploi	régime juridique	salaires nets	cotisations salariales	cotisations patronales	indemnités sociales	TOTAL	charges moyennes
Année pleine	statut					0	0
	conv. verte					0	0
	CDI	181 278	225 934	139 213		546 425	109 285
	CDD					0	0
	divers 1					0	0
	divers 2					0	0
	sous-total	181 278	225 934	139 213	0	546 425	78 061
Année partielle	statut					0	0
	conv. verte					0	0
	CDI					0	0
	CDD					0	0
	divers 1					0	0
	divers 2					0	0
	sous-total	0	0	0	0	0	0
Total général		181 278	225 934	139 213	0	546 425	78 061
Vacataires divers 3						0	0
divers 4						0	0

Tableau 3 répartition par niveau

Durée de l'emploi	régime juridique	Tranches de salaire										TOTAL
		<9147	60 k à 70.500	70.500 à 78 k	78 k à 91 k	91 k à 130 k	130 k à 182 k	182 k à 234 k	234 k à 286 k	286 k à 390	>390 k	
année pleine	Statut											0
	CV											0
	CDI					1	2	3		1		7
	CDD											0
	divers 1											0
	divers 2											0
Total		0	0	0	0	1	2	3	0	1	0	7

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	26 502 677,43	Total du compte de résultat	13 656 964,87
Résultat de l'exercice	20 968,45	Solde budgétaire global	-569 016,95
Capacité d'autofinancement	623 483,05	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	3 133 861,00	Variation du fonds de roulement total	-570 490,47
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-570 490,47
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	6 985 276,17
Produit fiscal disponible (besoins propres)	3 133 861,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	6 985 276,17

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : 25 / 11 / 2024 Nombre de votants ...17... Quorum...17.....

Pour ...17..... Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Vu et approuvé

Le Préfet de région

le 25/11/2024

signature

Le Président

le 25/11/2024

signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité

BP 2025

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2025 Primitif

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale**CCI DROME**

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

4.3

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	22 572,65	27 500,00	27 500,00	4 927	21,8%	-	0,0%
Variation de stock	-117,89	0,00	0,00	118	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	-1 203,80	0,00	0,00	1 204	-100,0%	-	-
Autres achats et charges externes	5 545 109,11	5 453 319,67	5 037 395,73	-507 713	-9,2%	-415 924	-7,6%
Impôts,taxes et versements assimilés	87 898,78	91 363,00	91 836,00	3 937	4,5%	473	0,5%
Salaires et traitements	43 463,76	46 200,00	50 000,00	6 536	15,0%	3 800	8,2%
Charges sociales	23 437,62	26 550,00	30 550,00	7 112	30,3%	4 000	15,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	224 081,19	207 821,93	184 081,43	-40 000	-17,9%	-23 741	-11,4%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	4 238,33	0,00	0,00	-4 238	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	95 435,76	50 000,00	50 000,00	-45 436	-47,6%	-	0,0%
Autres charges	55 484,12	84 948,15	84 875,00	29 391	53,0%	-73	-0,1%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	6 100 399,63	5 987 702,75	5 556 238,16	-544 161	-8,9%	-431 465	-7,2%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	6 100 399,63	5 987 702,75	5 556 238,16	-544 161	-8,9%	-431 465	-7,2%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

53,92%

57,47%

61,10%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	14 060,00	1 450,00	1 000,00	-13 060	-92,9%	-450	-31,0%
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	18 073,00	0,00	-	-	-18 073	-100,0%
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	14 060,00	19 523,00	1 000,00	-13 060	-92,9%	-18 523	-94,9%
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des Charges	6 114 459,63	6 007 225,75	5 557 238,16	-557 221	-9,1%	-449 988	-7,5%
6 - Bénéfice	257 957,14	0,00	0,00	-257 957	-100,0%	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	6 372 416,77	6 007 225,75	5 557 238,16	-815 179	-12,8%	-449 988	-7,5%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	3 097 080,00	3 126 635,00	3 133 861,00	36 781	1,2%	7 226	0,2%
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	3 097 080,00	3 126 635,00	3 133 861,00	36 781	1,2%	7 226	0,2%
Ventes de marchandises	25,00	0,00	0,00	-25	-100,0%	-	-
Production vendue (biens et services)	2 049 875,96	1 559 771,08	1 540 673,00	-509 203	-24,8%	-19 098	-1,2%
2 - Chiffre d'affaires	2 049 900,96	1 559 771,08	1 540 673,00	-509 228	-24,8%	-19 098	-1,2%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	287 598,40	208 574,35	183 807,00	-103 791	-36,1%	-24 767	-11,9%
- dont : taxe d'apprentissage	31 260,53	20 000,00	20 000,00				
- : Etat et divers	46 433,54	1 235,35	0,00				
- : région et autres collectivités	209 904,33	187 339,00	163 807,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	83 506,90	30 000,00	30 000,00	-53 507	-64,1%	-	0,0%
Transfert de charges	19 593,97	0,00	0,00	-19 594	-100,0%	-	-
Autres produits	206,83	0,00	0,00	-207	-100,0%	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	390 906,10	238 574,35	213 807,00	-177 099	-45,3%	-24 767	-10,4%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	5 537 887,06	4 924 980,43	4 888 341,00	-649 546	-11,7%	-36 639	-0,7%

pour mémoire :

Produit fiscal disponible pour le réseau	3 097 080	3 126 635	3 133 861	36 781	1,2%	7 226	0,2%
Produit fiscal disponible pour la CCI	3 097 080	3 126 635	3 133 861	36 781	1,2%	7 226	0,2%
% de la collecte	100,0%	100,0%	100,0%				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	3 384 678	3 335 209	3 317 668	-67 010	-2,0%	-17 541	-0,5%
% du total produits	53,1%	55,5%	59,7%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	209 999,28	722 000,00	150 000,00	-59 999	-28,6%	-572 000	-79,2%
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	345 480,36	146 000,00	150 000,00	-195 480	-56,6%	4 000	2,7%
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	555 479,64	868 000,00	300 000,00	-255 480	-46,0%	-568 000	-65,4%
Opérations de gestion	11 450,07	0,00	0,00	-11 450	-100,0%	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	18 073,00	0,00	-	-	-18 073	-100,0%
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	267 600,00	13 600,00	0,00	-267 600	-100,0%	-13 600	-100,0%
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	279 050,07	31 673,00	0,00	-279 050	-100,0%	-31 673	-100,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	6 372 416,77	5 824 653,43	5 188 341,00	-1 184 076	-18,6%	-636 312	-10,9%
6 - Perte	0,00	182 572,32	368 897,16	368 897	-	186 325	102,1%
Total général (1+2+3+4+5+6)	6 372 416,77	6 007 225,75	5 557 238,16	-815 179	-12,8%	-449 988	-7,5%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-562 513	-1 062 722	-667 897	-105 385	18,7%	394 825	-37,2%
Résultat financier	555 480	868 000	300 000	-255 480	-46,0%	-568 000	-65,4%
Résultat exceptionnel	264 990	12 150	-1 000	-265 990	ns	-13 150	ns
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-	-	-	-
Total résultat	257 957	-182 572	-368 897	-626 854	ns	-186 325	102,1%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	18 073	0	-	-	-18 073	-100,0%
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	323 755	257 822	234 081	-89 674	-27,7%	-23 741	-9,2%
Bénéfice de l'exercice	257 957	0	0	-257 957	-100,0%	-	-
Éléments d'augmentation de la CAF	581 712	275 895	234 081	-347 631	-59,8%	-41 814	-15,2%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	18 073	0	-	-	-18 073	-100,0%
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	0	0	0	-	-	-	-
78 - Reprise sur amortissements et provisions	351 107	43 600	30 000	-321 107	-91,5%	-13 600	-31,2%
Perte de l'exercice	0	182 572	368 897	368 897	-	186 325	102,1%
Éléments de diminution de la CAF	351 107	244 245	398 897	47 790	13,6%	154 652	63,3%
Capacité d'autofinancement	230 606	31 650	-164 816	-395 421	ns	-196 465	ns
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	3%	15%	-48%				
CAF / dettes financières	559%	77%	-400%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	7 894 509	205 900	345 000	-7 549 509	-95,6%	139 100	67,6%
- Immobilisations incorporelles	-71 760,31	10 000,00	20 000,00	91 760	ns	10 000	100,0%
- Immobilisations corporelles	261 178,66	195 900,00	325 000,00	63 821	24,4%	129 100	65,9%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	7 705 090,82	0,00	0,00	-7 705 091	-100,0%	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	1 321,69	0,00	0,00	-1 322	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	7 895 830,86	205 900,00	345 000,00	-7 550 831	-95,6%	139 100	67,6%
Excédent budgétaire global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

230 606	31 650	-164 816
0,0%	0,0%	ns

Attention : CAF < remboursements d'emprunts

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	230 605,52	31 649,61	-164 815,73	-395 421	ns	-196 465	ns
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	18 073,00	0,00	-	-	-18 073	-100,0%
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	-193,09	0,00	0,00	193	-100,0%	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	230 412,43	49 722,61	-164 815,73	-395 228	ns	-214 538	ns
Utilisation des ressources de la CCI	7 665 418,43	156 177,39	509 815,73	-7 155 603	-93,3%	353 638	226,4%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	18 775 513,45	18 601 263,06	18 091 447,33	-684 066	-3,6%	-509 816	-2,7%
Solde budgétaire	-7 665 418,43	-156 177,39	-509 815,73	7 155 603	-93,3%	-353 638	226,4%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%	0,0%	0,0%
- CAF / Investissement	2,9%	15,4%	ns
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-29,0%	-0,8%	-2,7%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	-408 392,97	-408 392,97	-408 392,97	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	49 500 993,23	49 758 950,37	49 576 378,05	75 385	0,2%	-182 572	-0,4%
Résultat net de l'exercice	257 957,14	-182 572,32	-368 897,16	-626 854	ns	-186 325	102,1%
Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	999 424,13	1 005 824,13	1 025 824,13	26 400	2,6%	20 000	2,0%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	41 244,76	41 244,76	41 244,76	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	11 341 572,20	11 341 572,20	11 341 572,20	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	19 426,66	19 426,66	19 426,66	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	61 752 225,15	61 576 052,83	61 227 155,67	-525 069	-0,9%	-348 897	-0,6%
Prêts et avances interservices accordés	33 607 087,02	33 607 087,02	33 607 087,02	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	44 945,96	54 945,96	74 945,96	30 000	66,7%	20 000	36,4%
Immobilisations corporelles	1 473 551,81	1 461 629,88	1 602 548,45	128 997	8,8%	140 919	9,6%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	7 831 700,25	7 831 700,25	7 831 700,25	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	42 957 285,04	42 955 363,11	43 116 281,68	158 997	0,4%	160 919	0,4%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	18 794 940,11	18 620 689,72	18 110 873,99	-684 066	-3,6%	-509 816	-2,7%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	19 426,66	19 426,66	19 426,66	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	19 426,66	19 426,66	19 426,66	-	0,0%	-	0,0%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	18 775 513,45	18 601 263,06	18 091 447,33	-684 066	-3,6%	-509 816	-2,7%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	18 775 513,45	18 601 263,06	18 091 447,33	-684 066	-3,6%	-509 816	-2,7%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	18 775 513,45	18 601 263,06	18 091 447,33	-684 066	-3,6%	-509 816	-2,7%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	5 406 345,84	5 250 168,45	4 896 530,11	-509 816	-9,4%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	28,8%	28,2%	27,1%				
- Fds de R net / jours de charges	1 123	1 134	1 188				

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	33 607 087,02	33 607 087,02	33 607 087,02	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	44 945,96	54 945,96	74 945,96	30 000	66,7%	20 000	36,4%
Immobilisations corporelles	1 473 551,81	1 461 629,88	1 602 548,45	128 997	8,8%	140 919	9,6%
Immobilisations financières + parts entr. liées	7 831 700,25	7 831 700,25	7 831 700,25	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	42 957 285,04	42 955 363,11	43 116 281,68	158 997	0,4%	160 919	0,4%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	14 844 313,75	14 826 240,75	14 670 063,36	-174 250	-1,2%	-156 177	-1,1%
Placements	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Liquidités	706 345,84	550 168,45	196 530,11	-509 816	-72,2%	-353 638	-64,3%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	20 250 659,59	20 076 409,20	19 566 593,47	-684 066	-3,4%	-509 816	-2,5%
Total ACTIF	63 207 944,63	63 031 772,31	62 682 875,15	-525 069	-0,8%	-348 897	-0,6%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	49 092 600,26	49 350 557,40	49 167 985,08	75 385	0,2%	-182 572	-0,4%
Résultat net de l'exercice	257 957,14	-182 572,32	-368 897,16	-626 854	ns	-186 325	102,1%
Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	999 424,13	1 005 824,13	1 025 824,13	26 400	2,6%	20 000	2,0%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	41 244,76	41 244,76	41 244,76	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	11 341 572,20	11 341 572,20	11 341 572,20	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	61 732 798,49	61 556 626,17	61 207 729,01	-525 069	-0,9%	-348 897	-0,6%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331 344,85	331 344,85	331 344,85	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	1 143 801,29	1 143 801,29	1 143 801,29	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	1 475 146,14	1 475 146,14	1 475 146,14	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	63 207 944,63	63 031 772,31	62 682 875,15	-525 069	-0,8%	-348 897	-0,6%

Fonds de roulement net	18 775 513,45	18 601 263,06	18 091 447,33	-684 066	-3,6%	-509 816	-2,7%
Trésorerie	5 406 345,84	5 250 168,45	4 896 530,11	-509 816	-9,4%	-353 638	-6,7%
- écart favorable (+) défavorable (-)	-13 369 167,61	-13 351 094,61	-13 194 917,22	174 250	-1,3%	156 177	-1,2%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	50 349 981,53	50 173 809,21	49 824 912,05	-525 069	-1,0%	-348 897	-0,7%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	62 682 875,15	Total du compte de résultat	5 557 238,16
Résultat de l'exercice	-368 897,16	Solde budgétaire global	-509 815,73
Capacité d'autofinancement	-164 815,73	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	3 133 861,00	Variation du fonds de roulement total	-509 815,73
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-509 815,73
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	18 091 447,33
Produit fiscal disponible (besoins propres)	3 133 861,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	18 091 447,33

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2026 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2026
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2026
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité **BP 2025**

Exercice : **2025** Type de budget : **Primitif** Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget Exécuté 2023	Budget Prévisionnel 2024	Présent budget : Primitif 2025	Variation BE 2023 <i>en volume en %</i>		Variation Prév 2024 <i>en volume en %</i>	

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévision d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	-3 445,47	0,00	0,00	3 445	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	695,43	0,00	0,00	-695	-100,0%	-	-
Variation de stock	535,10	0,00	0,00	-535	-100,0%	-	-
Autres achats et charges externes	6 336 514,54	6 391 857,70	6 623 293,87	286 779	4,5%	231 436	3,6%
Impôts,taxes et versements assimilés	14 235,69	14 864,00	15 200,00	964	6,8%	336	2,3%
Salaires et traitements	3 005,68	0,00	0,00	-3 006	-100,0%	-	-
Charges sociales	306,00	75,00	0,00	-306	-100,0%	-75	-100,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	554 259,22	526 575,90	500 349,85	-53 909	-9,7%	-26 226	-5,0%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	37 528,79	0,00	0,00	-37 529	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges	976 395,68	960 289,95	930 706,95	-45 689	-4,7%	-29 583	-3,1%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	7 920 030,66	7 893 662,55	8 069 550,67	149 520	1,9%	175 888	2,2%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	7 920 030,66	7 893 662,55	8 069 550,67	149 520	1,9%	175 888	2,2%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

10,18%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	1 110,50	0,00	0,00	-1 111	-100,0%	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	1 110,50	0,00	0,00	-1 111	-100,0%	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	46 665,00	0,00	-	-	-46 665	-100,0%
Total des Charges	7 921 141,16	7 940 327,55	8 069 550,67	148 410	1,9%	129 223	1,6%
6 - Bénéfice	382 599,65	86 963,88	282 110,05	-100 490	-26,3%	195 146	224,4%
Total général (1+2+3+4+5+6)	8 303 740,81	8 027 291,43	8 351 660,72	47 920	0,6%	324 369	4,0%
	0	0	0				

Observations :

4.3

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	178,73	0,00	0,00	-179	-100,0%	-	-
Production vendue (biens et services)	2 392 087,78	2 462 393,40	2 721 816,40	329 729	13,8%	259 423	10,5%
2 - Chiffre d'affaires	2 392 266,51	2 462 393,40	2 721 816,40	329 550	13,8%	259 423	10,5%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	5 055 218,12	4 754 577,89	4 852 141,14	-203 077	-4,0%	97 563	2,1%
- dont : taxe d'apprentissage	4 441 450,16	4 314 157,62	4 405 933,00				
- : Etat et divers	180 686,73	190 000,00	166 788,14				
- : région et autres collectivités	433 081,23	250 420,27	279 420,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	80 156,49	0,00	0,00	-80 156	-100,0%	-	-
Transfert de charges	13 082,78	0,00	0,00	-13 083	-100,0%	-	-
Autres produits	581 625,51	649 850,00	618 267,00	36 641	6,3%	-31 583	-4,9%
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	5 730 082,90	5 404 427,89	5 470 408,14	-259 675	-4,5%	65 980	1,2%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	8 122 349,41	7 866 821,29	8 192 224,54	69 875	0,9%	325 403	4,1%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	5 055 218	4 754 578	4 852 141	-203 077	-4,0%	97 563	2,1%
% du total produits	60,9%	59,2%	58,1%				

4.3

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	5 102,21	0,00	0,00	-5 102	-100,0%	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	176 289,19	160 470,14	159 436,18	-16 853	-9,6%	-1 034	-0,6%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	181 391,40	160 470,14	159 436,18	-21 955	-12,1%	-1 034	-0,6%
Total des produits (1+2+3+4+5)	8 303 740,81	8 027 291,43	8 351 660,72	47 920	0,6%	324 369	4,0%
6 - Perte	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	8 303 740,81	8 027 291,43	8 351 660,72	47 920	0,6%	324 369	4,0%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	202 319	-26 841	122 674	-79 645	-39,4%	149 515	ns
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	180 281	160 470	159 436	-20 845	-11,6%	-1 034	-0,6%
Impôt sur les bénéfices	0	46 665	0	-	-	-46 665	-100,0%
Total résultat	382 600	86 964	282 110	-100 490	-26,3%	195 146	224,4%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	591 788	526 576	500 350	-91 438	-15,5%	-26 226	-5,0%
Bénéfice de l'exercice	382 600	86 964	282 110	-100 490	-26,3%	195 146	224,4%
Éléments d'augmentation de la CAF	974 388	613 540	782 460	-191 928	-19,7%	168 920	27,5%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	176 289	160 470	159 436	-16 853	-9,6%	-1 034	-0,6%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	80 156	0	0	-80 156	-100,0%	-	-
Perte de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments de diminution de la CAF	256 446	160 470	159 436	-97 010	-37,8%	-1 034	-0,6%
Capacité d'autofinancement	717 942	453 070	623 024	-94 918	-13,2%	169 954	37,5%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	112%	341%	80%				
CAF / dettes financières	108779%	68647%	94398%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	640 661	133 000	777 000	136 339	21,3%	644 000	484,2%
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0	-100,0%	-	-
- Immobilisations corporelles	640 661,15	133 000,00	777 000,00	136 339	21,3%	644 000	484,2%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	2 910,37	0,00	0,00	-2 910	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	-145 245,59	0,00	0,00				
Total des Emplois	643 571,52	133 000,00	777 000,00	133 428	20,7%	644 000	484,2%
Excédent budgétaire global de l'exercice	133 000,26	378 699,44	0,00	-133 000	-100,0%	-378 699	-100,0%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

717 942	453 070	623 024
0,0%	0,0%	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	717 941,98	453 069,64	623 023,72	-94 918	-13,2%	169 954	37,5%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	58 629,80	58 629,80	0,00	-58 630	-100,0%	-58 630	-100,0%
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	776 571,78	511 699,44	623 023,72	-153 548	-19,8%	111 324	21,8%
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	0,00	153 976,28	153 976	-	153 976	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-2 321 440,90	-1 942 741,46	-2 096 717,74	224 723	-9,7%	-153 976	7,9%
Solde budgétaire	133 000,26	378 699,44	-153 976,28	-286 977	ns	-532 676	ns

Ratios :

- Subventions / Investissement	9,2%	44,1%	0,0%
- CAF / Investissement	112,1%	340,7%	80,2%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-5,4%	-16,3%	7,9%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	-70 996,09	-70 996,09	-70 996,09	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-10 674 753,44	-10 292 153,79	-10 205 189,91	469 564	-4,4%	86 964	-0,8%
Résultat net de l'exercice	382 599,65	86 963,88	282 110,05	-100 490	-26,3%	195 146	224,4%
Subventions d'investissements	1 075 595,12	973 754,78	814 318,60	-261 277	-24,3%	-159 436	-16,4%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	40 000,00	40 000,00	40 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	660,00	660,00	660,00	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	16 846 409,42	16 846 409,42	16 846 409,42	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	133 792,20	133 792,20	133 792,20	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	7 733 306,86	7 718 430,40	7 841 104,27	107 797	1,4%	122 674	1,6%
Prêts et avances interservices accordés	4 890 662,01	4 890 662,01	4 890 662,01	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	10 957,20	10 957,20	10 957,20	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations corporelles	5 009 072,53	4 615 496,63	4 892 146,78	-116 926	-2,3%	276 650	6,0%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	10 263,82	10 263,82	10 263,82	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	9 920 955,56	9 527 379,66	9 804 029,81	-116 926	-1,2%	276 650	2,9%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-2 187 648,70	-1 808 949,26	-1 962 925,54	224 723	-10,3%	-153 976	8,5%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	133 792,20	133 792,20	133 792,20	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	133 792,20	133 792,20	133 792,20	-	0,0%	-	0,0%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-2 321 440,90	-1 942 741,46	-2 096 717,74	224 723	-9,7%	-153 976	7,9%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-2 321 440,90	-1 942 741,46	-2 096 717,74	224 723	-9,7%	-153 976	7,9%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-2 321 440,90	-1 942 741,46	-2 096 717,74	224 723	-9,7%	-153 976	7,9%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	897 109,57	1 275 809,01	743 133,29	-153 976	-17,2%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	-38,6%	-65,7%	-35,4%				
- Fds de R net / jours de charges	-107	-90	-95				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

4.3

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	4 890 662,01	4 890 662,01	4 890 662,01	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	10 957,20	10 957,20	10 957,20	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations corporelles	5 009 072,53	4 615 496,63	4 892 146,78	-116 926	-2,3%	276 650	6,0%
Immobilisations financières + parts entr. liées	10 263,82	10 263,82	10 263,82	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	9 920 955,56	9 527 379,66	9 804 029,81	-116 926	-1,2%	276 650	2,9%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-2 530 993,19	-2 530 993,19	-2 152 293,75	378 699	-15,0%	378 699	-15,0%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	897 109,57	1 275 809,01	743 133,29	-153 976	-17,2%	-532 676	-41,8%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-1 633 883,62	-1 255 184,18	-1 409 160,46	224 723	-13,8%	-153 976	12,3%
Total ACTIF	8 287 071,94	8 272 195,48	8 394 869,35	107 797	1,3%	122 674	1,5%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-10 745 749,53	-10 363 149,88	-10 276 186,00	469 564	-4,4%	86 964	-0,8%
Résultat net de l'exercice	382 599,65	86 963,88	282 110,05	-100 490	-26,3%	195 146	224,4%
Subventions d'investissements	1 075 595,12	973 754,78	814 318,60	-261 277	-24,3%	-159 436	-16,4%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	40 000,00	40 000,00	40 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	660,00	660,00	660,00	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	16 846 409,42	16 846 409,42	16 846 409,42	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	7 599 514,66	7 584 638,20	7 707 312,07	107 797	1,4%	122 674	1,6%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 493,44	350 493,44	350 493,44	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	337 063,84	337 063,84	337 063,84	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	687 557,28	687 557,28	687 557,28	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	8 287 071,94	8 272 195,48	8 394 869,35	107 797	1,3%	122 674	1,5%

Fonds de roulement net	-2 321 440,90	-1 942 741,46	-2 096 717,74	224 723	-9,7%	-153 976	7,9%
Trésorerie	897 109,57	1 275 809,01	743 133,29	-153 976	-17,2%	-532 676	-41,8%
- écart favorable (+) défavorable (-)	3 218 550,47	3 218 550,47	2 839 851,03	-378 699	-11,8%	-378 699	-11,8%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-9 247 554,76	-9 262 431,22	-9 139 757,35	107 797	-1,2%	122 674	-1,3%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	8 394 869,35	Total du compte de résultat	8 351 660,72
Résultat de l'exercice	282 110,05	Solde budgétaire global	-153 976,28
Capacité d'autofinancement	623 023,72	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	-153 976,28
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-153 976,28
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-2 096 717,74
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-2 096 717,74

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2026 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2026
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2026
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BP 2025

Exercice : 2025 Type de budget : Primitif Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget Exécuté 2023	Budget Prévisionnel 2024	Présent budget : Primitif 2025	Variation BE 2023 <i>en volume en %</i>		Variation Prév 2024 <i>en volume en %</i>	

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	268 254,23	359 676,29	367 384,03	99 130	37,0%	7 708	2,1%
Impôts,taxes et versements assimilés	38 528,60	39 145,00	39 300,00	771	2,0%	155	0,4%
Salaires et traitements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges sociales	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	114 768,53	114 502,10	112 642,61	-2 126	-1,9%	-1 859	-1,6%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	1 198,88	0,00	0,00	-1 199	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges	10 467,61	7 200,89	7 200,89	-3 267	-31,2%	-	0,0%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	433 217,85	520 524,28	526 527,53	93 310	21,5%	6 003	1,2%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	433 217,85	520 524,28	526 527,53	93 310	21,5%	6 003	1,2%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

--	--	--

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	2 117,00	0,00	-	-	-2 117	-100,0%
Total des Charges	433 217,85	522 641,28	526 527,53	93 310	21,5%	3 886	0,7%
6 - Bénéfice	42 188,06	0,00	2 150,92	-40 037	-94,9%	2 151	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	475 405,91	522 641,28	528 678,45	53 273	11,2%	6 037	1,2%
	0	0	0				

Observations :

4.3

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production vendue (biens et services)	392 433,23	398 000,00	448 000,00	55 567	14,2%	50 000	12,6%
2 - Chiffre d'affaires	392 433,23	398 000,00	448 000,00	55 567	14,2%	50 000	12,6%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	1 408,60	0,00	0,00	-1 409	-100,0%	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits	0,03	0,00	0,00	0	-100,0%	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	1 408,63	0,00	0,00	-1 409	-100,0%	-	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	393 841,86	398 000,00	448 000,00	54 158	13,8%	50 000	12,6%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	0	0	0	-	-	-	-
% du total produits	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	885,60	0,00	0,00	-886	-100,0%	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	80 678,45	80 678,45	80 678,45	0	0,0%	-	0,0%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	81 564,05	80 678,45	80 678,45	-886	-1,1%	-	0,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	475 405,91	478 678,45	528 678,45	53 273	11,2%	50 000	10,4%
6 - Perte	0,00	43 962,83	0,00	-	-	-43 963	-100,0%
Total général (1+2+3+4+5+6)	475 405,91	522 641,28	528 678,45	53 273	11,2%	6 037	1,2%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-39 376	-122 524	-78 528	-39 152	99,4%	43 997	-35,9%
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	81 564	80 678	80 678	-886	-1,1%	-	0,0%
Impôt sur les bénéfices	0	2 117	0	-	-	-2 117	-100,0%
Total résultat	42 188	-43 963	2 151	-40 037	-94,9%	46 114	ns

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	115 967	114 502	112 643	-3 325	-2,9%	-1 859	-1,6%
Bénéfice de l'exercice	42 188	0	2 151	-40 037	-94,9%	2 151	-
Éléments d'augmentation de la CAF	158 155	114 502	114 794	-43 362	-27,4%	291	0,3%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	80 678	80 678	80 678	0	0,0%	-	0,0%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 409	0	0	-1 409	-100,0%	-	-
Perte de l'exercice	0	43 963	0	-	-	-43 963	-100,0%
Éléments de diminution de la CAF	82 087	124 641	80 678	-1 409	-1,7%	-43 963	-35,3%
Capacité d'autofinancement	76 068	-10 139	34 115	-41 953	-55,2%	44 254	ns
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	ns	-34%	48%				
CAF / dettes financières	251%	-34%	113%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	-306 915	30 000	70 500	377 415	ns	40 500	135,0%
- Immobilisations incorporelles	-113 926,26	0,00	0,00	113 926	-100,0%	-	-
- Immobilisations corporelles	-192 988,92	30 000,00	70 500,00	263 489	ns	40 500	135,0%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	-306 915,18	30 000,00	70 500,00	377 415	ns	40 500	135,0%
Excédent budgétaire global de l'exercice	381 483,60	0,00	0,00	-381 484	-100,0%	-	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

76 068	-10 139	34 115
0,0%	ns	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	76 068,42	-10 139,18	34 115,08	-41 953	-55,2%	44 254	ns
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	-1 500,00	0,00	0,00	1 500	-100,0%	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	74 568,42	-10 139,18	34 115,08	-40 453	-54,2%	44 254	ns
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	40 139,18	36 384,92	36 385	-	-3 754	-9,4%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-1 429 904,06	-1 470 043,24	-1 506 428,16	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%
Solde budgétaire	381 483,60	-40 139,18	-36 384,92	-417 869	ns	3 754	-9,4%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%	0,0%	0,0%
- CAF / Investissement	-24,8%	ns	48,4%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-21,1%	2,8%	2,5%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	-13 710,79	-13 710,79	-13 710,79	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-619 778,00	-577 589,94	-621 552,77	-1 775	0,3%	-43 963	7,6%
Résultat net de l'exercice	42 188,06	-43 962,83	2 150,92	-40 037	-94,9%	46 114	ns
Subventions d'investissements	1 072 715,68	992 037,23	911 358,78	-161 357	-15,0%	-80 678	-8,1%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	30 260,67	30 260,67	30 260,67	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	237 712,34	237 712,34	237 712,34	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	1 198,88	1 198,88	1 198,88	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	750 586,84	625 945,56	547 418,03	-203 169	-27,1%	-78 528	-12,5%
Prêts et avances interservices accordés	434 533,13	434 533,13	434 533,13	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 744 758,89	1 660 256,79	1 618 114,18	-126 645	-7,3%	-42 143	-2,5%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	2 179 292,02	2 094 789,92	2 052 647,31	-126 645	-5,8%	-42 143	-2,0%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-1 428 705,18	-1 468 844,36	-1 505 229,28	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	1 198,88	1 198,88	1 198,88	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	1 198,88	1 198,88	1 198,88	-	0,0%	-	0,0%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-1 429 904,06	-1 470 043,24	-1 506 428,16	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-1 429 904,06	-1 470 043,24	-1 506 428,16	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-1 429 904,06	-1 470 043,24	-1 506 428,16	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	-3 814,16	0,00	0,00	3 814	-100,0%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	0,3%	0,0%	0,0%				
- Fds de R net / jours de charges	-1 205	-1 031	-1 044				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	434 533,13	434 533,13	434 533,13	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 744 758,89	1 660 256,79	1 618 114,18	-126 645	-7,3%	-42 143	-2,5%
Immobilisations financières + parts entr. liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	2 179 292,02	2 094 789,92	2 052 647,31	-126 645	-5,8%	-42 143	-2,0%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-1 400 617,26	-1 444 570,60	-1 480 955,52	-80 338	5,7%	-36 385	2,5%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	-3 814,16	0,00	0,00	3 814	-100,0%	-	-
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-1 404 431,42	-1 444 570,60	-1 480 955,52	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%
Total ACTIF	774 860,60	650 219,32	571 691,79	-203 169	-26,2%	-78 528	-12,1%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-633 488,79	-591 300,73	-635 263,56	-1 775	0,3%	-43 963	7,4%
Résultat net de l'exercice	42 188,06	-43 962,83	2 150,92	-40 037	-94,9%	46 114	ns
Subventions d'investissements	1 072 715,68	992 037,23	911 358,78	-161 357	-15,0%	-80 678	-8,1%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	30 260,67	30 260,67	30 260,67	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	237 712,34	237 712,34	237 712,34	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	749 387,96	624 746,68	546 219,15	-203 169	-27,1%	-78 528	-12,6%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 448,15	25 448,15	25 448,15	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	24,49	24,49	24,49	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	25 472,64	25 472,64	25 472,64	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	774 860,60	650 219,32	571 691,79	-203 169	-26,2%	-78 528	-12,1%

Fonds de roulement net	-1 429 904,06	-1 470 043,24	-1 506 428,16	-76 524	5,4%	-36 385	2,5%
Trésorerie	3 814,16	0,00	0,00	3 814	-100,0%	-	-
- écart favorable (+) défavorable (-)	1 426 089,90	1 470 043,24	1 506 428,16	80 338	5,6%	36 385	2,5%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	481 414,95	356 773,67	278 246,14	-203 169	-42,2%	-78 528	-22,0%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	571 691,79	Total du compte de résultat	528 678,45
Résultat de l'exercice	2 150,92	Solde budgétaire global	-36 384,92
Capacité d'autofinancement	34 115,08	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	-36 384,92
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-36 384,92
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-1 506 428,16
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-1 506 428,16

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2026 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2026
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2026
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BP 2025

Exercice : 2025 Type de budget : Primitif Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget Exécuté 2023	Budget Prévisionnel 2024	Présent budget : Primitif 2025	Variation BE 2023 <i>en volume en %</i>		Variation Prév 2024 <i>en volume en %</i>	

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévision d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	4 758,08	5 071,02	5 315,00	557	11,7%	244	4,8%
Impôts,taxes et versements assimilés	6 690,00	6 878,00	6 980,00	290	4,3%	102	1,5%
Salaires et traitements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges sociales	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	146 024,23	146 226,90	146 183,52	159	0,1%	-43	0,0%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	157 472,31	158 175,92	158 478,52	1 006	0,6%	303	0,2%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	157 472,31	158 175,92	158 478,52	1 006	0,6%	303	0,2%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

--	--	--

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des Charges	157 472,31	158 175,92	158 478,52	1 006	0,6%	303	0,2%
6 - Bénéfice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	157 472,31	158 175,92	158 478,52	1 006	0,6%	303	0,2%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production vendue (biens et services)	73 800,12	77 300,00	78 000,00	4 200	5,7%	700	0,9%
2 - Chiffre d'affaires	73 800,12	77 300,00	78 000,00	4 200	5,7%	700	0,9%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- : Europe	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions et amortissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	73 800,12	77 300,00	78 000,00	4 200	5,7%	700	0,9%

pour mémoire :

Produit fiscal disponible pour le réseau

Produit fiscal disponible pour la CCI

% de la collecte

Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique

% du total produits

0	0	0	-	-	-	-
0	0	0	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
0	0	0	-	-	-	-
0,0%	0,0%	0,0%	-	-	-	-

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	69 250,48	62 101,70	62 101,70	-7 149	-10,3%	-	0,0%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	69 250,48	62 101,70	62 101,70	-7 149	-10,3%	-	0,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	143 050,60	139 401,70	140 101,70	-2 949	-2,1%	700	0,5%
6 - Perte	14 421,71	18 774,22	18 376,82	3 955	27,4%	-397	-2,1%
Total général (1+2+3+4+5+6)	157 472,31	158 175,92	158 478,52	1 006	0,6%	303	0,2%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-83 672	-80 876	-80 479	3 194	-3,8%	397	-0,5%
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	69 250	62 102	62 102	-7 149	-10,3%	-	0,0%
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-	-	-	-
Total résultat	-14 422	-18 774	-18 377	-3 955	27,4%	397	-2,1%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	146 024	146 227	146 184	159	0,1%	-43	0,0%
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments d'augmentation de la CAF	146 024	146 227	146 184	159	0,1%	-43	0,0%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	69 250	62 102	62 102	-7 149	-10,3%	-	0,0%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	-	-	-	-
Perte de l'exercice	14 422	18 774	18 377	3 955	27,4%	-397	-2,1%
Éléments de diminution de la CAF	83 672	80 876	80 479	-3 194	-3,8%	-397	-0,5%
Capacité d'autofinancement	62 352	65 351	65 705	3 353	5,4%	354	0,5%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	1128%	2614%	ns				
CAF / dettes financières	ns	ns	ns				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	5 528	2 500	0	-5 528	-100,0%	-2 500	-100,0%
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	5 527,50	2 500,00	0,00	-5 528	-100,0%	-2 500	-100,0%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	5 527,50	2 500,00	0,00	-5 528	-100,0%	-2 500	-100,0%
Excédent budgétaire global de l'exercice	56 824,54	62 850,98	65 705,00	8 880	15,6%	2 854	4,5%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

62 352	65 351	65 705
0,0%	0,0%	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	62 352,04	65 350,98	65 705,00	3 353	5,4%	354	0,5%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	62 352,04	65 350,98	65 705,00	3 353	5,4%	354	0,5%
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-886 509,77	-823 658,79	-757 953,79	128 556	-14,5%	65 705	-8,0%
Solde budgétaire	56 824,54	62 850,98	65 705,00	8 880	15,6%	2 854	4,5%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%	0,0%	
- CAF / Investissement	1128,0%	2614,0%	
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-6,0%	-7,1%	-8,0%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-244 988,39	-259 410,10	-278 184,32	-33 196	13,6%	-18 774	7,2%
Résultat net de l'exercice	-14 421,71	-18 774,22	-18 376,82	-3 955	27,4%	397	-2,1%
Subventions d'investissements	250 577,60	188 475,90	126 374,20	-124 203	-49,6%	-62 102	-32,9%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	13 903,21	13 903,21	13 903,21	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	5 070,71	-75 805,21	-156 283,73	-161 354	ns	-80 479	106,2%
Prêts et avances interservices accordés	26 868,50	26 868,50	26 868,50	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	864 711,98	720 985,08	574 801,56	-289 910	-33,5%	-146 184	-20,3%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	891 580,48	747 853,58	601 670,06	-289 910	-32,5%	-146 184	-19,5%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-886 509,77	-823 658,79	-757 953,79	128 556	-14,5%	65 705	-8,0%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-886 509,77	-823 658,79	-757 953,79	128 556	-14,5%	65 705	-8,0%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-886 509,77	-823 658,79	-757 953,79	128 556	-14,5%	65 705	-8,0%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-886 509,77	-823 658,79	-757 953,79	128 556	-14,5%	65 705	-8,0%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Trésorerie / Fds de roulement net	0,0%	-7,9%	0,0%				
- Fds de R net / jours de charges	-2 055	-1 901	-1 746				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	26 868,50	26 868,50	26 868,50	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	864 711,98	720 985,08	574 801,56	-289 910	-33,5%	-146 184	-20,3%
Immobilisations financières + parts entr. liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	891 580,48	747 853,58	601 670,06	-289 910	-32,5%	-146 184	-19,5%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-879 385,55	-816 534,57	-750 829,57	128 556	-14,6%	65 705	-8,0%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-879 385,55	-816 534,57	-750 829,57	128 556	-14,6%	65 705	-8,0%
Total ACTIF	12 194,93	-68 680,99	-149 159,51	-161 354	ns	-80 479	117,2%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-244 988,39	-259 410,10	-278 184,32	-33 196	13,6%	-18 774	7,2%
Résultat net de l'exercice	-14 421,71	-18 774,22	-18 376,82	-3 955	27,4%	397	-2,1%
Subventions d'investissements	250 577,60	188 475,90	126 374,20	-124 203	-49,6%	-62 102	-32,9%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	13 903,21	13 903,21	13 903,21	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	5 070,71	-75 805,21	-156 283,73	-161 354	ns	-80 479	106,2%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 291,98	1 291,98	1 291,98	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	5 832,24	5 832,24	5 832,24	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	7 124,22	7 124,22	7 124,22	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	12 194,93	-68 680,99	-149 159,51	-161 354	ns	-80 479	117,2%

Fonds de roulement net	-886 509,77	-823 658,79	-757 953,79	128 556	-14,5%	65 705	-8,0%
Trésorerie	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- écart favorable (+) défavorable (-)	886 509,77	823 658,79	757 953,79	-128 556	-14,5%	-65 705	-8,0%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-8 832,50	-89 708,42	-170 186,94	-161 354	ns	-80 479	89,7%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	-149 159,51	Total du compte de résultat	158 478,52
Résultat de l'exercice	-18 376,82	Solde budgétaire global	65 705,00
Capacité d'autofinancement	65 705,00	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	65 705,00
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	65 705,00
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-757 953,79
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-757 953,79

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2026 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2026
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2026
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité **BP 2025**

Exercice : **2025** Type de budget : **Primitif** Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget Exécuté 2023	Budget Prévisionnel 2024	Présent budget : Primitif 2025
----------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------

Variation BE 2023
<i>en volume en %</i>

Variation Prév 2024
<i>en volume en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévion d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	65 546,06	14 821,10	0,00	-65 546	-100,0%	-14 821	-100,0%
Variation de stock	-570,35	0,00	0,00	570	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	1 109,10	0,00	0,00	-1 109	-100,0%	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	805 673,41	526 702,54	64 594,82	-741 079	-92,0%	-462 108	-87,7%
Impôts,taxes et versements assimilés	64 763,07	63 362,05	3 644,00	-61 119	-94,4%	-59 718	-94,2%
Salaires et traitements	319 608,42	259 190,33	60 481,04	-259 127	-81,1%	-198 709	-76,7%
Charges sociales	176 024,29	143 924,79	33 495,16	-142 529	-81,0%	-110 430	-76,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	799 799,03	1 473,52	1 473,52	-798 326	-99,8%	-	0,0%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	13 073,26	0,00	0,00	-13 073	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	177 080,00	0,00	0,00	-177 080	-100,0%	-	-
Autres charges	128 811,04	119 442,72	36 000,00	-92 811	-72,1%	-83 443	-69,9%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	2 550 917,33	1 128 917,05	199 688,54	-2 351 229	-92,2%	-929 229	-82,3%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	2 550 917,33	1 128 917,05	199 688,54	-2 351 229	-92,2%	-929 229	-82,3%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

55,07%

55,53%

55,38%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	1 506,00	0,00	0,00	-1 506	-100,0%	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	269 285,34	0,00	0,00	-269 285	-100,0%	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	270 791,34	0,00	0,00	-270 791	-100,0%	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	68 607,59	0,00	-	-	-68 608	-100,0%
Total des Charges	2 821 708,67	1 197 524,64	199 688,54	-2 622 020	-92,9%	-997 836	-83,3%
6 - Bénéfice	1 196 707,03	130 664,16	63 981,46	-1 132 726	-94,7%	-66 683	-51,0%
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 018 415,70	1 328 188,80	263 670,00	-3 754 746	-93,4%	-1 064 519	-80,1%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	3 633,97	5 989,24	0,00	-3 634	-100,0%	-5 989	-100,0%
Production vendue (biens et services)	1 942 977,17	1 157 447,22	263 670,00	-1 679 307	-86,4%	-893 777	-77,2%
2 - Chiffre d'affaires	1 946 611,14	1 163 436,46	263 670,00	-1 682 941	-86,5%	-899 766	-77,3%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	1 810 060,64	160 000,00	0,00	-1 810 061	-100,0%	-160 000	-100,0%
Transfert de charges	1 190,00	0,00	0,00	-1 190	-100,0%	-	-
Autres produits	1 944,02	7,71	0,00	-1 944	-100,0%	-8	-100,0%
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	1 813 194,66	160 007,71	0,00	-1 813 195	-100,0%	-160 008	-100,0%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	3 759 805,80	1 323 444,17	263 670,00	-3 496 136	-93,0%	-1 059 774	-80,1%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	0	0	0	-	-	-	-
% du total produits	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	3,10	0,00	0,00	-3	-100,0%	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	3,10	0,00	0,00	-3	-100,0%	-	-
Opérations de gestion	7 974,47	4 744,63	0,00	-7 974	-100,0%	-4 745	-100,0%
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	250 632,33	0,00	0,00	-250 632	-100,0%	-	-
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	258 606,80	4 744,63	0,00	-258 607	-100,0%	-4 745	-100,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	4 018 415,70	1 328 188,80	263 670,00	-3 754 746	-93,4%	-1 064 519	-80,1%
6 - Perte	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 018 415,70	1 328 188,80	263 670,00	-3 754 746	-93,4%	-1 064 519	-80,1%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	1 208 888	194 527	63 981	-1 144 907	-94,7%	-130 546	-67,1%
Résultat financier	3	0	0	-3	-100,0%	-	-
Résultat exceptionnel	-12 185	4 745	0	12 185	-100,0%	-4 745	-100,0%
Impôt sur les bénéfices	0	68 608	0	-	-	-68 608	-100,0%
Total résultat	1 196 707	130 664	63 981	-1 132 726	-94,7%	-66 683	-51,0%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	989 952	1 474	1 474	-988 479	-99,9%	-	0,0%
Bénéfice de l'exercice	1 196 707	130 664	63 981	-1 132 726	-94,7%	-66 683	-51,0%
Éléments d'augmentation de la CAF	2 186 659	132 138	65 455	-2 121 204	-97,0%	-66 683	-50,5%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	250 632	0	0	-250 632	-100,0%	-	-
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 810 061	160 000	0	-1 810 061	-100,0%	-160 000	-100,0%
Perte de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments de diminution de la CAF	2 060 693	160 000	0	-2 060 693	-100,0%	-160 000	-100,0%
Capacité d'autofinancement	125 966	-27 862	65 455	-60 511	-48,0%	93 317	ns
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	ns	ns	ns				
CAF / dettes financières	428%	-95%	223%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	-116 068	0	0	116 068	-100,0%	-	-
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	-58 148,46	0,00	0,00	58 148	-100,0%	-	-
- Immobilisations mises en concession	-5 324,96	0,00	0,00	5 325	-100,0%	-	-
- Immobilisations financières	-52 594,92	0,00	0,00	52 595	-100,0%	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	570,35	0,00	0,00	-570	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	-115 497,99	0,00	0,00	115 498	-100,0%	-	-
Excédent budgétaire global de l'exercice	97 178,75	0,00	65 454,98	-31 724	-32,6%	65 455	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

125 966	-27 862	65 455
0,0%	ns	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	125 966,35	-27 862,32	65 454,98	-60 511	-48,0%	93 317	ns
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	960,00	300,00	0,00	-960	-100,0%	-300	-100,0%
Opérations en capital interservices	-145 245,59	0,00	0,00				
Total des Ressources	-18 319,24	-27 562,32	65 454,98	83 774	ns	93 017	ns
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	27 562,32	0,00	-	-	-27 562	-100,0%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-6 156 912,53	-6 186 248,37	-6 122 266,91	34 646	-0,6%	63 981	-1,0%
Solde budgétaire	97 178,75	-27 562,32	65 454,98	-31 724	-32,6%	93 017	ns

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%		
- CAF / Investissement	-108,5%		
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-1,6%	0,4%	-1,1%

Observations :

Ports

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	122 750,91	122 750,91	122 750,91	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-12 393 867,33	-11 197 160,30	-11 066 496,14	1 327 371	-10,7%	130 664	-1,2%
Résultat net de l'exercice	1 196 707,03	130 664,16	63 981,46	-1 132 726	-94,7%	-66 683	-51,0%
Subventions d'investissements	-0,51	-0,51	-0,51	-	0,0%	-	0,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	-0,01	-0,01	-0,01	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour charges	246 856,00	86 856,00	86 856,00	-160 000	-64,8%	-	0,0%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	29 408,39	29 708,39	29 708,39	300	1,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	-300,00	-300,00	-300	-	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	6 826 945,41	6 826 945,41	6 826 945,41	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	109 310,35	109 310,35	109 310,35	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	-3 861 889,76	-3 891 225,60	-3 827 244,14	34 646	-0,9%	63 981	-1,6%
Prêts et avances interservices accordés	2 177 526,96	2 177 526,96	2 177 526,96	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	5 335,72	5 335,72	5 335,72	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 849,74	2 849,74	2 849,74	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	2 185 712,42	2 185 712,42	2 185 712,42	-	0,0%	-	0,0%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-6 047 602,18	-6 076 938,02	-6 012 956,56	34 646	-0,6%	63 981	-1,1%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	109 310,35	109 310,35	109 310,35	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	109 310,35	109 310,35	109 310,35	-	0,0%	-	0,0%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-6 156 912,53	-6 186 248,37	-6 122 266,91	34 646	-0,6%	63 981	-1,0%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-6 156 912,53	-6 186 248,37	-6 122 266,91	34 646	-0,6%	63 981	-1,0%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-6 156 912,53	-6 186 248,37	-6 122 266,91	34 646	-0,6%	63 981	-1,0%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	1 305 528,03	1 277 965,71	1 370 983,01	65 455	5,0%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	-21,2%	-20,7%	-22,4%				
- Fds de R net / jours de charges	-881	-2 000	-11 191				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

Ports

BILAN simplifié

4.3

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	2 177 526,96	2 177 526,96	2 177 526,96	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	5 335,72	5 335,72	5 335,72	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières + parts entr. liées	2 849,74	2 849,74	2 849,74	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	2 185 712,42	2 185 712,42	2 185 712,42	-	0,0%	-	0,0%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-6 938 302,30	-6 940 075,82	-6 969 111,66	-30 809	0,4%	-29 036	0,4%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	1 305 528,03	1 277 965,71	1 370 983,01	65 455	5,0%	93 017	7,3%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-5 632 774,27	-5 662 110,11	-5 598 128,65	34 646	-0,6%	63 981	-1,1%
Total ACTIF	-3 447 061,85	-3 476 397,69	-3 412 416,23	34 646	-1,0%	63 981	-1,8%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-12 271 116,42	-11 074 409,39	-10 943 745,23	1 327 371	-10,8%	130 664	-1,2%
Résultat net de l'exercice	1 196 707,03	130 664,16	63 981,46	-1 132 726	-94,7%	-66 683	-51,0%
Subventions d'investissements	-0,51	-0,51	-0,51	-	0,0%	-	0,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	246 855,99	86 855,99	86 855,99	-160 000	-64,8%	-	0,0%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	29 408,39	29 408,39	29 408,39	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	6 826 945,41	6 826 945,41	6 826 945,41	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	-3 971 200,11	-4 000 535,95	-3 936 554,49	34 646	-0,9%	63 981	-1,6%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 555,98	395 555,98	395 555,98	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	128 582,28	128 582,28	128 582,28	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	524 138,26	524 138,26	524 138,26	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	-3 447 061,85	-3 476 397,69	-3 412 416,23	34 646	-1,0%	63 981	-1,8%

Fonds de roulement net	-6 156 912,53	-6 186 248,37	-6 122 266,91	34 646	-0,6%	63 981	-1,0%
Trésorerie	1 305 528,03	1 277 965,71	1 370 983,01	65 455	5,0%	93 017	7,3%
- écart favorable (+) défavorable (-)	7 462 440,56	7 464 214,08	7 493 249,92	30 809	0,4%	29 036	0,4%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-10 827 553,91	-10 856 889,75	-10 792 908,29	34 646	-0,3%	63 981	-0,6%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	-3 412 416,23	Total du compte de résultat	263 670,00
Résultat de l'exercice	63 981,46	Solde budgétaire global	65 454,98
Capacité d'autofinancement	65 454,98	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	63 981,46
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	63 981,46
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-6 122 266,91
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-6 122 266,91

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2026 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2026
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2026
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2025
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui
Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité **BP 2025**

Exercice : **2025** Type de budget : **Primitif** Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)

BP

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget Exécuté 2023	Budget Prévisionnel 2024	Présent budget : Primitif 2025
----------------	---------------------	--------------------------	--------------------------------

Variation BE 2023
<i>en volume en %</i>

Variation Prév 2024
<i>en volume en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévion d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	28,02	9 133,16	0,00	-28	-100,0%	-9 133	-100,0%
Impôts,taxes et versements assimilés	-186,18	3 717,69	0,00	186	-100,0%	-3 718	-100,0%
Salaires et traitements	181 672,27	117 000,00	0,00	-181 672	-100,0%	-117 000	-100,0%
Charges sociales	24 710,06	6 595,00	0,00	-24 710	-100,0%	-6 595	-100,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	120 000,00	0,00	0,00	-120 000	-100,0%	-	-
Autres charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	326 224,17	136 445,85	0,00	-326 224	-100,0%	-136 446	-100,0%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	326 224,17	136 445,85	0,00	-326 224	-100,0%	-136 446	-100,0%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

13,60%

5,64%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des Charges	326 224,17	136 445,85	0,00	-326 224	-100,0%	-136 446	-100,0%
6 - Bénéfice	0,00	0,00	60 000,00	60 000	-	60 000	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	326 224,17	136 445,85	60 000,00	-266 224	-81,6%	-76 446	-56,0%
	0	0	0				

Observations :

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production vendue (biens et services)	79 081,25	127 763,30	0,00	-79 081	-100,0%	-127 763	-100,0%
2 - Chiffre d'affaires	79 081,25	127 763,30	0,00	-79 081	-100,0%	-127 763	-100,0%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	17 877,00	0,00	60 000,00	42 123	235,6%	60 000	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	17 877,00	0,00	60 000,00	42 123	235,6%	60 000	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	96 958,25	127 763,30	60 000,00	-36 958	-38,1%	-67 763	-53,0%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	0	0	0	-	-	-	-
% du total produits	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des produits (1+2+3+4+5)	96 958,25	127 763,30	60 000,00	-36 958	-38,1%	-67 763	-53,0%
6 - Perte	229 265,92	8 682,55	0,00	-229 266	-100,0%	-8 683	-100,0%
Total général (1+2+3+4+5+6)	326 224,17	136 445,85	60 000,00	-266 224	-81,6%	-76 446	-56,0%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-229 266	-8 683	60 000	289 266	ns	68 683	ns
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	0	0	0	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-	-	-	-
Total résultat	-229 266	-8 683	60 000	289 266	ns	68 683	ns

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	120 000	0	0	-120 000	-100,0%	-	-
Bénéfice de l'exercice	0	0	60 000	60 000	-	60 000	-
Éléments d'augmentation de la CAF	120 000	0	60 000	-60 000	-50,0%	60 000	-
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	0	0	0	-	-	-	-
78 - Reprise sur amortissements et provisions	17 877	0	60 000	42 123	235,6%	60 000	-
Perte de l'exercice	229 266	8 683	0	-229 266	-100,0%	-8 683	-100,0%
Éléments de diminution de la CAF	247 143	8 683	60 000	-187 143	-75,7%	51 317	591,0%
Capacité d'autofinancement	-127 143	-8 683	0	127 143	-100,0%	8 683	-100,0%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	ns	ns	ns				
CAF / dettes financières	-20850%	-1424%	0%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	0	0	0	-	-	-	-
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Excédent budgétaire global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

-127 143	-8 683	0
ns	ns	ns

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-127 142,92	-8 682,55	0,00	127 143	-100,0%	8 683	-100,0%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	-127 142,92	-8 682,55	0,00	127 143	-100,0%	8 683	-100,0%
Utilisation des ressources de la CCI	127 142,92	8 682,55	0,00	-127 143	-100,0%	-8 683	-100,0%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-614 122,01	-622 804,56	-622 804,56	-8 683	1,4%	-	0,0%
Solde budgétaire	-127 142,92	-8 682,55	0,00	127 143	-100,0%	8 683	-100,0%

Ratios :

- Subventions / Investissement
- CAF / Investissement
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial

26,1%	1,4%	0,0%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports	431 537,99	431 537,99	431 537,99	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-6 806 626,92	-7 035 892,84	-7 044 575,39	-237 948	3,5%	-8 683	0,1%
Résultat net de l'exercice	-229 265,92	-8 682,55	60 000,00	289 266	ns	68 683	ns
Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	120 000,00	120 000,00	120 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Provisions pour charges	0,00	0,00	-60 000,00	-60 000	-	-60 000	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	609,80	609,80	609,80	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	5 919 971,13	5 919 971,13	5 919 971,13	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	-563 773,92	-572 456,47	-572 456,47	-8 683	1,5%	-	0,0%
Prêts et avances interservices accordés	49 836,09	49 836,09	49 836,09	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	512,00	512,00	512,00	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	50 348,09	50 348,09	50 348,09	-	0,0%	-	0,0%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-614 122,01	-622 804,56	-622 804,56	-8 683	1,4%	-	0,0%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-614 122,01	-622 804,56	-622 804,56	-8 683	1,4%	-	0,0%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-614 122,01	-622 804,56	-622 804,56	-8 683	1,4%	-	0,0%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-614 122,01	-622 804,56	-622 804,56	-8 683	1,4%	-	0,0%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	0,00	0,00	0,00	-	-		
- Trésorerie / Fds de roulement net	0,0%	0,0%	0,0%				
- Fds de R net / jours de charges	-687	-1 666	-				

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	49 836,09	49 836,09	49 836,09	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières + parts entr. liées	512,00	512,00	512,00	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	50 348,09	50 348,09	50 348,09	-	0,0%	-	0,0%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-440 334,95	-449 017,50	-449 017,50	-8 683	2,0%	-	0,0%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-440 334,95	-449 017,50	-449 017,50	-8 683	2,0%	-	0,0%
Total ACTIF	-389 986,86	-398 669,41	-398 669,41	-8 683	2,2%	-	0,0%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Prévisionnel 2024	Primitif 2025	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-6 375 088,93	-6 604 354,85	-6 613 037,40	-237 948	3,7%	-8 683	0,1%
Résultat net de l'exercice	-229 265,92	-8 682,55	60 000,00	289 266	ns	68 683	ns
Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	120 000,00	120 000,00	60 000,00	-60 000	-50,0%	-60 000	-50,0%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	609,80	609,80	609,80	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	5 919 971,13	5 919 971,13	5 919 971,13	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	-563 773,92	-572 456,47	-572 456,47	-8 683	1,5%	-	0,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189,00	189,00	189,00	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	173 598,06	173 598,06	173 598,06	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	173 787,06	173 787,06	173 787,06	-	0,0%	-	0,0%
Total PASSIF	-389 986,86	-398 669,41	-398 669,41	-8 683	2,2%	-	0,0%

Fonds de roulement net	-614 122,01	-622 804,56	-622 804,56	-8 683	1,4%	-	0,0%
Trésorerie	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- écart favorable (+) défavorable (-)	614 122,01	622 804,56	622 804,56	8 683	1,4%	-	0,0%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-6 484 354,85	-6 493 037,40	-6 493 037,40	-8 683	0,1%	-	0,0%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	-398 669,41	Total du compte de résultat	60 000,00
Résultat de l'exercice	60 000,00	Solde budgétaire global	0,00
Capacité d'autofinancement	0,00	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	-
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-622 804,56
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-622 804,56

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2026 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2026
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2026
signature

4.3

Total du bilan	26 823 925,31	Total du compte de résultat	15 017 410,99
Résultat de l'exercice	-36 363,88	Solde budgétaire global	208 988,98
Capacité d'autofinancement	503 386,18	Nouveaux emprunts prévus	300,00
Dotation reçue de la CCIR	3 126 635,00	Variation du fonds de roulement total	189 142,46
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	189 142,46
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	7 555 766,64
Produit fiscal disponible (besoins propres)	3 126 635,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	7 555 766,64

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : 25 / 11 / 2024 Nombre de votants ...17..... Quorum...17.....

Pour ...17..... Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président

le 25/11/2024
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région

le 25/11/2024
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Non

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévision d'atterrissage)

4.3

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	88 118,71	20 000,00	42 321,10	-45 798	-52,0%	22 321	111,6%
Variation de stock	-4 133,71	0,00	0,00	4 134	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	1 804,53	0,00	0,00	-1 805	-100,0%	-	-
Variation de stock	-668,70	0,00	0,00	669	-100,0%	-	-
Autres achats et charges externes	12 488 901,50	12 931 789,74	12 421 310,38	-67 591	-0,5%	-510 479	-3,9%
Impôts,taxes et versements assimilés	211 929,96	162 700,00	219 329,74	7 400	3,5%	56 630	34,8%
Salaires et traitements	547 750,13	311 862,00	422 390,33	-125 360	-22,9%	110 528	35,4%
Charges sociales	224 477,97	173 325,00	177 144,79	-47 333	-21,1%	3 820	2,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 838 932,20	981 824,51	996 600,35	-842 332	-45,8%	14 776	1,5%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	56 039,26	0,00	0,00	-56 039	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	392 515,76	100 000,00	50 000,00	-342 516	-87,3%	-50 000	-50,0%
Autres charges	606 310,55	472 110,72	551 401,71	-54 909	-9,1%	79 291	16,8%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	16 451 978,16	15 153 611,97	14 880 498,40	-1 571 480	-9,6%	-273 114	-1,8%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	16 451 978,16	15 153 611,97	14 880 498,40	-1 571 480	-9,6%	-273 114	-1,8%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

40,98%

55,58%

41,94%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	16 676,50	13 300,00	1 450,00	-15 227	-91,3%	-11 850	-89,1%
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	18 073,00	18 073	-	18 073	-
Autres charges exceptionnelles	269 285,34	0,00	0,00	-269 285	-100,0%	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	285 961,84	13 300,00	19 523,00	-266 439	-93,2%	6 223	46,8%
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	117 389,59	117 390	-	117 390	-
Total des Charges	16 737 940,00	15 166 911,97	15 017 410,99	-1 720 529	-10,3%	-149 501	-1,0%
6 - Bénéfice	1 635 764,25	214 971,59	0,00	-1 635 764	-100,0%	-214 972	-100,0%
Total général (1+2+3+4+5+6)	18 373 704,25	15 381 883,56	15 017 410,99	-3 356 293	-18,3%	-364 473	-2,4%
	0	0	0				

Observations :

4.3

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	3 097 080,00	2 770 000,00	3 126 635,00	29 555	1,0%	356 635	12,9%
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	3 097 080,00	2 770 000,00	3 126 635,00	29 555	1,0%	356 635	12,9%
Ventes de marchandises	3 837,70	0,00	5 989,24	2 152	56,1%	5 989	-
Production vendue (biens et services)	6 458 819,62	6 358 014,00	5 458 225,00	-1 000 595	-15,5%	-899 789	-14,2%
2 - Chiffre d'affaires	6 462 657,32	6 358 014,00	5 464 214,24	-998 443	-15,4%	-893 800	-14,1%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	5 342 816,52	5 574 035,11	4 963 152,24	-379 664	-7,1%	-610 883	-11,0%
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	4 472 710,69	4 947 219,11	4 334 157,62				
- : Etat et divers	227 120,27	206 646,00	191 235,35				
- : région et autres collectivités	642 985,56	420 170,00	437 759,27				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	1 993 009,63	0,00	190 000,00	-1 803 010	-90,5%	190 000	-
Transfert de charges	33 866,75	0,00	0,00	-33 867	-100,0%	-	-
Autres produits	18 928,49	29 020,00	29 377,71	10 449	55,2%	358	1,2%
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	7 388 621,39	5 603 055,11	5 182 529,95	-2 206 091	-29,9%	-420 525	-7,5%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	16 948 358,71	14 731 069,11	13 773 379,19	-3 174 980	-18,7%	-957 690	-6,5%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	3 097 080	2 770 000	3 126 635	29 555	1,0%	356 635	12,9%
Produit fiscal disponible pour la CCI	3 097 080	2 770 000	3 126 635	29 555	1,0%	356 635	12,9%
% de la collecte	100,0%	100,0%	100,0%				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	8 439 897	8 344 035	8 089 787	-350 109	-4,1%	-254 248	-3,0%
% du total produits	45,9%	54,2%	53,9%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	209 999,28	100 000,00	722 000,00	512 001	243,8%	622 000	622,0%
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	345 483,46	150 000,00	146 000,00	-199 483	-57,7%	-4 000	-2,7%
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	555 482,74	250 000,00	868 000,00	312 517	56,3%	618 000	247,2%
Opérations de gestion	25 412,35	100,00	4 744,63	-20 668	-81,3%	4 645	ns
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	18 073,00	18 073	-	18 073	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	576 850,45	313 714,45	303 250,29	-273 600	-47,4%	-10 464	-3,3%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	267 600,00	87 000,00	13 600,00	-254 000	-94,9%	-73 400	-84,4%
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	869 862,80	400 814,45	339 667,92	-530 195	-61,0%	-61 147	-15,3%
Total des produits (1+2+3+4+5)	18 373 704,25	15 381 883,56	14 981 047,11	-3 392 657	-18,5%	-400 836	-2,6%
6 - Perte	0,00	0,00	36 363,88	36 364	-	36 364	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	18 373 704,25	15 381 883,56	15 017 410,99	-3 356 293	-18,3%	-364 473	-2,4%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	496 381	-422 543	-1 107 119	-1 603 500	ns	-684 576	162,0%
Résultat financier	555 483	250 000	868 000	312 517	56,3%	618 000	247,2%
Résultat exceptionnel	583 901	387 514	320 145	-263 756	-45,2%	-67 370	-17,4%
Impôt sur les bénéfices	0	0	117 390	117 390	-	117 390	-
Total résultat	1 635 764	214 972	-36 364	-1 672 128	ns	-251 335	ns

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	18 073	18 073	-	18 073	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	2 287 487	1 081 825	1 046 600	-1 240 887	-54,2%	-35 224	-3,3%
Bénéfice de l'exercice	1 635 764	214 972	0	-1 635 764	-100,0%	-214 972	-100,0%
Éléments d'augmentation de la CAF	3 923 251	1 296 796	1 064 673	-2 858 578	-72,9%	-232 123	-17,9%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	18 073	18 073	-	18 073	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	576 850	313 714	303 250	-273 600	-47,4%	-10 464	-3,3%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	2 260 610	87 000	203 600	-2 057 010	-91,0%	116 600	134,0%
Perte de l'exercice	0	0	36 364	36 364	-	36 364	-
Éléments de diminution de la CAF	2 837 460	400 714	561 287	-2 276 173	-80,2%	160 573	40,1%
Capacité d'autofinancement	1 085 791	896 082	503 386	-582 405	-53,6%	-392 695	-43,8%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	13%	135%	136%				
CAF / dettes financières	1063%	1100%	493%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	8 117 714	661 500	371 400	-7 746 314	-95,4%	-290 100	-43,9%
- Immobilisations incorporelles	-185 686,57	25 000,00	10 000,00	195 687	ns	-15 000	-60,0%
- Immobilisations corporelles	656 229,93	636 500,00	361 400,00	-294 830	-44,9%	-275 100	-43,2%
- Immobilisations mises en concession	-5 324,96	0,00	0,00	5 325	-100,0%	-	-
- Immobilisations financières	7 652 495,90	0,00	0,00	-7 652 496	-100,0%	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	4 802,41	0,00	0,00	-4 802	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	8 122 516,71	661 500,00	371 400,00	-7 751 117	-95,4%	-290 100	-43,9%
Excédent budgétaire global de l'exercice	0,00	234 581,65	208 988,98	208 989	-	-25 593	-10,9%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

1 085 791	896 082	503 386
0,0%	0,0%	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 085 791,39	896 081,65	503 386,18	-582 405	-53,6%	-392 695	-43,8%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	18 073,00	18 073	-	18 073	-
Subventions d'investissement	58 629,80	0,00	58 629,80	-	0,0%	58 630	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	-733,09	0,00	300,00	1 033	ns	300	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	1 143 688,10	896 081,65	580 388,98	-563 299	-49,3%	-315 693	-35,2%
Utilisation des ressources de la CCI	6 978 828,61	0,00	0,00	-6 978 829	-100,0%	-	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	7 366 624,18	14 585 021,65	7 555 766,64	189 142	2,6%	-7 029 255	-48,2%
Solde budgétaire	-6 978 828,61	234 581,65	208 988,98	7 187 818	ns	-25 593	-10,9%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,7%	0,0%	15,8%
- CAF / Investissement	13,4%	135,5%	135,5%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-48,6%	1,6%	2,8%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	61 189,05	61 189,05	61 189,05	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	18 760 979,15	19 813 713,15	20 396 743,40	1 635 764	8,7%	583 030	2,9%
Résultat net de l'exercice	1 635 764,25	214 971,59	-36 363,88	-1 672 128	ns	-251 335	ns
Subventions d'investissements	2 398 887,89	2 103 480,97	2 154 267,40	-244 620	-10,2%	50 786	2,4%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	119 999,99	0,00	119 999,99	-	0,0%	120 000	-
Provisions pour charges	1 286 280,13	1 568 544,02	1 132 680,13	-153 600	-11,9%	-435 864	-27,8%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	102 183,62	74 468,32	102 483,62	300	0,3%	28 015	37,6%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	7 000,00	-300,00	-300	-	-7 300	ns
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	263 728,09	173 198,08	263 728,09	-	0,0%	90 530	52,3%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	24 629 012,17	24 016 565,18	24 194 427,80	-434 584	-1,8%	177 863	0,7%
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	61 238,88	111 650,52	71 238,88	10 000	16,3%	-40 412	-36,2%
Immobilisations corporelles	9 092 095,21	8 942 875,02	8 458 368,38	-633 727	-7,0%	-484 507	-5,4%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	7 845 325,81	203 819,91	7 845 325,81	-	0,0%	7 641 506	ns
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	16 998 659,90	9 258 345,45	16 374 933,07	-623 727	-3,7%	7 116 588	76,9%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	7 630 352,27	14 758 219,73	7 819 494,73	189 142	2,5%	-6 938 725	-47,0%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	263 728,09	173 198,08	263 728,09	-	0,0%	90 530	52,3%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	263 728,09	173 198,08	263 728,09	-	0,0%	90 530	52,3%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	7 366 624,18	14 585 021,65	7 555 766,64	189 142	2,6%	-7 029 255	-48,2%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	7 366 624,18	14 585 021,65	7 555 766,64	189 142	2,6%	-7 029 255	-48,2%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	7 366 624,18	14 585 021,65	7 555 766,64	189 142	2,6%	-7 029 255	-48,2%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	7 605 168,28	8 204 256,65	7 803 943,17	198 775	2,6%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	103,2%	56,3%	103,3%				
- Fds de R net / jours de charges	163	351	185				

Observations :

BILAN simplifié

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	61 238,88	111 650,52	71 238,88	10 000	16,3%	-40 412	-36,2%
Immobilisations corporelles	9 092 095,21	8 942 875,02	8 458 368,38	-633 727	-7,0%	-484 507	-5,4%
Immobilisations financières + parts entr. liées	7 845 325,81	203 819,91	7 845 325,81	-	0,0%	7 641 506	ns
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	16 998 659,90	9 258 345,45	16 374 933,07	-623 727	-3,7%	7 116 588	76,9%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	2 654 681,50	9 055 227,00	2 645 049,07	-9 632	-0,4%	-6 410 178	-70,8%
Placements	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Liquidités	2 905 168,28	3 504 256,65	3 103 943,17	198 775	6,8%	-400 313	-11,4%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	10 259 849,78	17 259 483,65	10 448 992,24	189 142	1,8%	-6 810 491	-39,5%
Total ACTIF	27 258 509,68	26 517 829,10	26 823 925,31	-434 584	-1,6%	306 096	1,2%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	18 822 168,20	19 874 902,20	20 457 932,45	1 635 764	8,7%	583 030	2,9%
Résultat net de l'exercice	1 635 764,25	214 971,59	-36 363,88	-1 672 128	ns	-251 335	ns
Subventions d'investissements	2 398 887,89	2 103 480,97	2 154 267,40	-244 620	-10,2%	50 786	2,4%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 406 280,12	1 568 544,02	1 252 680,12	-153 600	-10,9%	-315 864	-20,1%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	102 183,62	81 468,32	102 183,62	-	0,0%	20 715	25,4%
Prêts et avances interservices reçus	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments de passif du Fds de roulement net	24 365 284,08	23 843 367,10	23 930 699,71	-434 584	-1,8%	87 333	0,4%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 104 323,40	894 061,00	1 104 323,40	-	0,0%	210 262	23,5%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	1 788 902,20	1 780 401,00	1 788 902,20	-	0,0%	8 501	0,5%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	2 893 225,60	2 674 462,00	2 893 225,60	-	0,0%	218 764	8,2%
Total PASSIF	27 258 509,68	26 517 829,10	26 823 925,31	-434 584	-1,6%	306 096	1,2%

Fonds de roulement net	7 366 624,18	14 585 021,65	7 555 766,64	189 142	2,6%	-7 029 255	-48,2%
Trésorerie	7 605 168,28	8 204 256,65	7 803 943,17	198 775	2,6%	-400 313	-4,9%
- écart favorable (+) défavorable (-)	238 544,10	-6 380 765,00	248 176,53	9 632	4,0%	6 628 942	ns
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	24 263 100,46	23 761 898,78	23 828 516,09	-434 584	-1,8%	66 617	0,3%

1 - Effectifs

Durée de l'emploi	régime juridique	AT	CFE	SG	CFA	Formation hors CFA	Port	Aéroport	Aménagements	PEEC	Divers	TOTAL
Année pleine	statut conv. verte											0,00
	CDI						5					0,00
	CDD											5,00
	divers 1											0,00
	divers 2											0,00
	sous-total	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5,00
Année partielle	statut conv. verte											0,00
	CDI						2,28	0,25				0,00
	CDD						0,14					2,53
	divers 1											0,14
	divers 2											0,00
	sous-total	0	0	0	0	0	2,42	0,25	0	0	0	2,67
Total général												7,67
	Vacataires divers 3											0,00
	divers 4											0,00

Effectif & masse salariale tableau 1

2 - Masse salariale

Durée de l'emploi	régime juridique	salaires nets	cotisations salariales	cotisations patronales	indemnités sociales	TOTAL	charges moyennes
Année pleine	statut conv. verte					0	
	CDI	128 682	124 394	96 217		349 293	69 859
	CDD					0	
	divers 1					0	
	divers 2					0	
	sous-total	128 682	124 394	96 217	0	349 293	69 859
Année partielle	statut conv. verte					0	
	CDI	142 261	25 944	45 010		213 215	84 275
	CDD					0	0
	divers 1					0	
	divers 2					0	
	sous-total	142 261	25 944	45 010	0	213 215	79 856
Total général		270 943	150 338	141 227	0	562 508	73 339
	Vacataires divers 3					0	
	divers 4					0	

Tableau 2 Rémunérations

Tableau 3 répartition par niveau

Durée de l'emploi	régime juridique	Tranches de salaire										TOTAL	
		<9147	60 k à 70.500	70.500 à 78 k	78 k à 91 k	91 k à 130 k	130 k à 182 k	182 k à 234 k	234 k à 286 k	286 k à 390	>390 k		
année pleine	Statut CV												0
	CDI					0,39	3	3,28			1		0
	CDD												0
	divers 1												0
	divers 2												0
Total		0	0	0	0	0,39	3	3,28	0	1	0	7,67	

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	26 823 925,31	Total du compte de résultat	15 017 410,99
Résultat de l'exercice	-36 363,88	Solde budgétaire global	208 988,98
Capacité d'autofinancement	503 386,18	Nouveaux emprunts prévus	300,00
Dotation reçue de la CCIR	3 126 635,00	Variation du fonds de roulement total	189 142,46
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	189 142,46
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	7 555 766,64
Produit fiscal disponible (besoins propres)	3 126 635,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	7 555 766,64

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : 25 / 11 / 2024 Nombre de votants ...17..... Quorum...17.....

Pour ...17..... Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Vu et approuvé

Le Préfet de région

le 25/11/2024

signature

Le Président

le 25/11/2024

signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	22 572,65	20 000,00	27 500,00	4 927	21,8%	7 500	37,5%
Variation de stock	-117,89	0,00	0,00	118	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	-1 203,80	0,00	0,00	1 204	-100,0%	-	-
Autres achats et charges externes	5 545 109,11	5 726 056,72	5 453 319,67	-91 789	-1,7%	-272 737	-4,8%
Impôts,taxes et versements assimilés	87 898,78	86 300,00	91 363,00	3 464	3,9%	5 063	5,9%
Salaires et traitements	43 463,76	6 700,00	46 200,00	2 736	6,3%	39 500	589,6%
Charges sociales	23 437,62	30 050,00	26 550,00	3 112	13,3%	-3 500	-11,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	224 081,19	193 448,00	207 821,93	-16 259	-7,3%	14 374	7,4%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	4 238,33	0,00	0,00	-4 238	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	95 435,76	100 000,00	50 000,00	-45 436	-47,6%	-50 000	-50,0%
Autres charges	55 484,12	77 800,00	84 948,15	29 464	53,1%	7 148	9,2%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	6 100 399,63	6 240 354,72	5 987 702,75	-112 697	-1,8%	-252 652	-4,0%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	6 100 399,63	6 240 354,72	5 987 702,75	-112 697	-1,8%	-252 652	-4,0%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

53,92%

448,51%

57,47%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	14 060,00	13 300,00	1 450,00	-12 610	-89,7%	-11 850	-89,1%
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	18 073,00	18 073	-	18 073	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	14 060,00	13 300,00	19 523,00	5 463	38,9%	6 223	46,8%
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des Charges	6 114 459,63	6 253 654,72	6 007 225,75	-107 234	-1,8%	-246 429	-3,9%
6 - Bénéfice	257 957,14	0,00	0,00	-257 957	-100,0%	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	6 372 416,77	6 253 654,72	6 007 225,75	-365 191	-5,7%	-246 429	-3,9%
	0	0	0				

Observations :

4.3

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	3 097 080,00	2 770 000,00	3 126 635,00	29 555	1,0%	356 635	12,9%
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	3 097 080,00	2 770 000,00	3 126 635,00	29 555	1,0%	356 635	12,9%
Ventes de marchandises	25,00	0,00	0,00	-25	-100,0%	-	-
Production vendue (biens et services)	2 049 875,96	1 921 695,00	1 559 771,08	-490 105	-23,9%	-361 924	-18,8%
2 - Chiffre d'affaires	2 049 900,96	1 921 695,00	1 559 771,08	-490 130	-23,9%	-361 924	-18,8%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	287 598,40	177 671,00	208 574,35	-79 024	-27,5%	30 903	17,4%
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	31 260,53	0,00	20 000,00				
- : Etat et divers	46 433,54	23 746,00	1 235,35				
- : région et autres collectivités	209 904,33	153 925,00	187 339,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	83 506,90	0,00	30 000,00	-53 507	-64,1%	30 000	-
Transfert de charges	19 593,97	0,00	0,00	-19 594	-100,0%	-	-
Autres produits	206,83	0,00	0,00	-207	-100,0%	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	390 906,10	177 671,00	238 574,35	-152 332	-39,0%	60 903	34,3%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	5 537 887,06	4 869 366,00	4 924 980,43	-612 907	-11,1%	55 614	1,1%

pour mémoire :

Produit fiscal disponible pour le réseau	3 097 080	2 770 000	3 126 635	29 555	1,0%	356 635	12,9%
Produit fiscal disponible pour la CCI	3 097 080	2 770 000	3 126 635	29 555	1,0%	356 635	12,9%
% de la collecte	100,0%	100,0%	100,0%				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	3 384 678	2 947 671	3 335 209	-49 469	-1,5%	387 538	13,1%
% du total produits	53,1%	47,1%	55,5%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	209 999,28	100 000,00	722 000,00	512 001	243,8%	622 000	622,0%
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	345 480,36	150 000,00	146 000,00	-199 480	-57,7%	-4 000	-2,7%
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	555 479,64	250 000,00	868 000,00	312 520	56,3%	618 000	247,2%
Opérations de gestion	11 450,07	100,00	0,00	-11 450	-100,0%	-100	-100,0%
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	18 073,00	18 073	-	18 073	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	267 600,00	87 000,00	13 600,00	-254 000	-94,9%	-73 400	-84,4%
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	279 050,07	87 100,00	31 673,00	-247 377	-88,6%	-55 427	-63,6%
Total des produits (1+2+3+4+5)	6 372 416,77	5 206 466,00	5 824 653,43	-547 763	-8,6%	618 187	11,9%
6 - Perte	0,00	1 047 188,72	182 572,32	182 572	-	-864 616	-82,6%
Total général (1+2+3+4+5+6)	6 372 416,77	6 253 654,72	6 007 225,75	-365 191	-5,7%	-246 429	-3,9%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-562 513	-1 370 989	-1 062 722	-500 210	88,9%	308 266	-22,5%
Résultat financier	555 480	250 000	868 000	312 520	56,3%	618 000	247,2%
Résultat exceptionnel	264 990	73 800	12 150	-252 840	-95,4%	-61 650	-83,5%
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-	-	-	-
Total résultat	257 957	-1 047 189	-182 572	-440 529	ns	864 616	-82,6%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	18 073	18 073	-	18 073	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	323 755	293 448	257 822	-65 933	-20,4%	-35 626	-12,1%
Bénéfice de l'exercice	257 957	0	0	-257 957	-100,0%	-	-
Éléments d'augmentation de la CAF	581 712	293 448	275 895	-305 817	-52,6%	-17 553	-6,0%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	18 073	18 073	-	18 073	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	0	0	0	-	-	-	-
78 - Reprise sur amortissements et provisions	351 107	87 000	43 600	-307 507	-87,6%	-43 400	-49,9%
Perte de l'exercice	0	1 047 189	182 572	182 572	-	-864 616	-82,6%
Éléments de diminution de la CAF	351 107	1 134 189	244 245	-106 862	-30,4%	-889 943	-78,5%
Capacité d'autofinancement	230 606	-840 741	31 650	-198 956	-86,3%	872 390	ns
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	3%	-255%	15%				
CAF / dettes financières	559%	-1810%	77%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	7 894 509	330 000	205 900	-7 688 609	-97,4%	-124 100	-37,6%
- Immobilisations incorporelles	-71 760,31	25 000,00	10 000,00	81 760	ns	-15 000	-60,0%
- Immobilisations corporelles	261 178,66	305 000,00	195 900,00	-65 279	-25,0%	-109 100	-35,8%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	7 705 090,82	0,00	0,00	-7 705 091	-100,0%	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	1 321,69	0,00	0,00	-1 322	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	7 895 830,86	330 000,00	205 900,00	-7 689 931	-97,4%	-124 100	-37,6%
Excédent budgétaire global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

230 606	-840 741	31 650
0,0%	ns	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	230 605,52	-840 740,72	31 649,61	-198 956	-86,3%	872 390	ns
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	18 073,00	18 073	-	18 073	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	-193,09	0,00	0,00	193	-100,0%	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	230 412,43	-840 740,72	49 722,61	-180 690	-78,4%	890 463	ns
Utilisation des ressources de la CCI	7 665 418,43	1 170 740,72	156 177,39	-7 509 241	-98,0%	-1 014 563	-86,7%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	18 775 513,45	24 423 518,55	18 601 263,06	-174 250	-0,9%	-5 822 255	-23,8%
Solde budgétaire	-7 665 418,43	-1 170 740,72	-156 177,39	7 509 241	-98,0%	1 014 563	-86,7%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%	0,0%	0,0%
- CAF / Investissement	2,9%	ns	15,4%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-29,0%	-4,6%	-0,8%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	-408 392,97	-408 392,97	-408 392,97	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	49 500 993,23	48 722 900,76	49 758 950,37	257 957	0,5%	1 036 050	2,1%
Résultat net de l'exercice	257 957,14	-1 047 188,72	-182 572,32	-440 529	ns	864 616	-82,6%
Subventions d'investissements	0,00	-36 943,18	0,00	-	-	36 943	-100,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	999 424,13	1 492 867,69	1 005 824,13	6 400	0,6%	-487 044	-32,6%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	41 244,76	41 437,85	41 244,76	-	0,0%	-193	-0,5%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	5 000,00	0,00	-	-	-5 000	-100,0%
Prêts et avances interservices reçus	11 341 572,20	11 341 572,20	11 341 572,20	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	19 426,66	31 045,91	19 426,66	-	0,0%	-11 619	-37,4%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	61 752 225,15	60 142 299,54	61 576 052,83	-176 172	-0,3%	1 433 753	2,4%
Prêts et avances interservices accordés	33 607 087,02	33 607 087,02	33 607 087,02	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	44 945,96	95 725,31	54 945,96	10 000	22,2%	-40 779	-42,6%
Immobilisations corporelles	1 473 551,81	1 847 323,32	1 461 629,88	-11 922	-0,8%	-385 693	-20,9%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	7 831 700,25	137 599,43	7 831 700,25	-	0,0%	7 694 101	ns
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	42 957 285,04	35 687 735,08	42 955 363,11	-1 922	0,0%	7 267 628	20,4%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	18 794 940,11	24 454 564,46	18 620 689,72	-174 250	-0,9%	-5 833 875	-23,9%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	19 426,66	31 045,91	19 426,66	-	0,0%	-11 619	-37,4%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	19 426,66	31 045,91	19 426,66	-	0,0%	-11 619	-37,4%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	18 775 513,45	24 423 518,55	18 601 263,06	-174 250	-0,9%	-5 822 255	-23,8%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	18 775 513,45	24 423 518,55	18 601 263,06	-174 250	-0,9%	-5 822 255	-23,8%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	18 775 513,45	24 423 518,55	18 601 263,06	-174 250	-0,9%	-5 822 255	-23,8%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	5 406 345,84	4 198 839,17	5 250 168,45	-156 177	-2,9%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	28,8%	17,2%	28,2%				
- Fds de R net / jours de charges	1 123	1 429	1 134				

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	33 607 087,02	33 607 087,02	33 607 087,02	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	44 945,96	95 725,31	54 945,96	10 000	22,2%	-40 779	-42,6%
Immobilisations corporelles	1 473 551,81	1 847 323,32	1 461 629,88	-11 922	-0,8%	-385 693	-20,9%
Immobilisations financières + parts entr. liées	7 831 700,25	137 599,43	7 831 700,25	-	0,0%	7 694 101	ns
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Eléments d'actif " Fonds de Roulement "	42 957 285,04	35 687 735,08	42 955 363,11	-1 922	0,0%	7 267 628	20,4%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	14 844 313,75	21 126 448,42	14 826 240,75	-18 073	-0,1%	-6 300 208	-29,8%
Placements	4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00	-	0,0%	-	0,0%
Liquidités	706 345,84	-501 160,83	550 168,45	-156 177	-22,1%	1 051 329	ns
Eléments d'actif hors Fonds de Roulement	20 250 659,59	25 325 287,59	20 076 409,20	-174 250	-0,9%	-5 248 878	-20,7%
Total ACTIF	63 207 944,63	61 013 022,67	63 031 772,31	-176 172	-0,3%	2 018 750	3,3%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	49 092 600,26	48 314 507,79	49 350 557,40	257 957	0,5%	1 036 050	2,1%
Résultat net de l'exercice	257 957,14	-1 047 188,72	-182 572,32	-440 529	ns	864 616	-82,6%
Subventions d'investissements	0,00	-36 943,18	0,00	-	-	36 943	-100,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	999 424,13	1 492 867,69	1 005 824,13	6 400	0,6%	-487 044	-32,6%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	41 244,76	46 437,85	41 244,76	-	0,0%	-5 193	-11,2%
Prêts et avances interservices reçus	11 341 572,20	11 341 572,20	11 341 572,20	-	0,0%	-	0,0%
Eléments de passif du Fds de roulement net	61 732 798,49	60 111 253,63	61 556 626,17	-176 172	-0,3%	1 445 373	2,4%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331 344,85	231 396,58	331 344,85	-	0,0%	99 948	43,2%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an			0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	1 143 801,29	670 372,46	1 143 801,29	-	0,0%	473 429	70,6%
Eléments de passif hors Fonds de Roulement	1 475 146,14	901 769,04	1 475 146,14	-	0,0%	573 377	63,6%
Total PASSIF	63 207 944,63	61 013 022,67	63 031 772,31	-176 172	-0,3%	2 018 750	3,3%

Fonds de roulement net	18 775 513,45	24 423 518,55	18 601 263,06	-174 250	-0,9%	-5 822 255	-23,8%
Trésorerie	5 406 345,84	4 198 839,17	5 250 168,45	-156 177	-2,9%	1 051 329	25,0%
- écart favorable (+) défavorable (-)	-13 369 167,61	-20 224 679,38	-13 351 094,61	18 073	-0,1%	6 873 585	-34,0%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	50 349 981,53	48 723 243,58	50 173 809,21	-176 172	-0,3%	1 450 566	3,0%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	63 031 772,31	Total du compte de résultat	6 007 225,75
Résultat de l'exercice	-182 572,32	Solde budgétaire global	-156 177,39
Capacité d'autofinancement	31 649,61	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	3 126 635,00	Variation du fonds de roulement total	-174 250,39
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-174 250,39
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	18 601 263,06
Produit fiscal disponible (besoins propres)	3 126 635,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	18 601 263,06

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2025 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2025
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2025
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévision d'atterrissage)

4.3

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	-3 445,47	0,00	0,00	3 445	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	695,43	0,00	0,00	-695	-100,0%	-	-
Variation de stock	535,10	0,00	0,00	-535	-100,0%	-	-
Autres achats et charges externes	6 336 514,54	6 904 317,68	6 391 857,70	55 343	0,9%	-512 460	-7,4%
Impôts,taxes et versements assimilés	14 235,69	13 900,00	14 864,00	628	4,4%	964	6,9%
Salaires et traitements	3 005,68	0,00	0,00	-3 006	-100,0%	-	-
Charges sociales	306,00	75,00	75,00	-231	-75,5%	-	0,0%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	554 259,22	526 867,91	526 575,90	-27 683	-5,0%	-292	-0,1%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	37 528,79	0,00	0,00	-37 529	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges	976 395,68	792 017,78	960 289,95	-16 106	-1,6%	168 272	21,2%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	7 920 030,66	8 237 178,37	7 893 662,55	-26 368	-0,3%	-343 516	-4,2%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	7 920 030,66	8 237 178,37	7 893 662,55	-26 368	-0,3%	-343 516	-4,2%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

10,18%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	1 110,50	0,00	0,00	-1 111	-100,0%	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	1 110,50	0,00	0,00	-1 111	-100,0%	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	46 665,00	46 665	-	46 665	-
Total des Charges	7 921 141,16	8 237 178,37	7 940 327,55	19 186	0,2%	-296 851	-3,6%
6 - Bénéfice	382 599,65	750 640,74	86 963,88	-295 636	-77,3%	-663 677	-88,4%
Total général (1+2+3+4+5+6)	8 303 740,81	8 987 819,11	8 027 291,43	-276 449	-3,3%	-960 528	-10,7%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	178,73	0,00	0,00	-179	-100,0%	-	-
Production vendue (biens et services)	2 392 087,78	2 942 600,00	2 462 393,40	70 306	2,9%	-480 207	-16,3%
2 - Chiffre d'affaires	2 392 266,51	2 942 600,00	2 462 393,40	70 127	2,9%	-480 207	-16,3%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	5 055 218,12	5 396 364,11	4 754 577,89	-300 640	-5,9%	-641 786	-11,9%
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	4 441 450,16	4 947 219,11	4 314 157,62				
- : Etat et divers	180 686,73	182 900,00	190 000,00				
- : région et autres collectivités	433 081,23	266 245,00	250 420,27				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	80 156,49	0,00	0,00	-80 156	-100,0%	-	-
Transfert de charges	13 082,78	0,00	0,00	-13 083	-100,0%	-	-
Autres produits	581 625,51	476 223,00	649 850,00	68 224	11,7%	173 627	36,5%
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	5 730 082,90	5 872 587,11	5 404 427,89	-325 655	-5,7%	-468 159	-8,0%
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	8 122 349,41	8 815 187,11	7 866 821,29	-255 528	-3,1%	-948 366	-10,8%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	5 055 218	5 396 364	4 754 578	-300 640	-5,9%	-641 786	-11,9%
% du total produits	60,9%	60,0%	59,2%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	5 102,21	0,00	0,00	-5 102	-100,0%	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	176 289,19	172 632,00	160 470,14	-15 819	-9,0%	-12 162	-7,0%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	181 391,40	172 632,00	160 470,14	-20 921	-11,5%	-12 162	-7,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	8 303 740,81	8 987 819,11	8 027 291,43	-276 449	-3,3%	-960 528	-10,7%
6 - Perte	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	8 303 740,81	8 987 819,11	8 027 291,43	-276 449	-3,3%	-960 528	-10,7%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	202 319	578 009	-26 841	-229 160	ns	-604 850	ns
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	180 281	172 632	160 470	-19 811	-11,0%	-12 162	-7,0%
Impôt sur les bénéfices	0	0	46 665	46 665	-	46 665	-
Total résultat	382 600	750 641	86 964	-295 636	-77,3%	-663 677	-88,4%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	591 788	526 868	526 576	-65 212	-11,0%	-292	-0,1%
Bénéfice de l'exercice	382 600	750 641	86 964	-295 636	-77,3%	-663 677	-88,4%
Éléments d'augmentation de la CAF	974 388	1 277 509	613 540	-360 848	-37,0%	-663 969	-52,0%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	176 289	172 632	160 470	-15 819	-9,0%	-12 162	-7,0%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	80 156	0	0	-80 156	-100,0%	-	-
Perte de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments de diminution de la CAF	256 446	172 632	160 470	-95 976	-37,4%	-12 162	-7,0%
Capacité d'autofinancement	717 942	1 104 877	453 070	-264 872	-36,9%	-651 807	-59,0%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	112%	493%	341%				
CAF / dettes financières	108779%	167406%	68647%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	640 661	224 000	133 000	-507 661	-79,2%	-91 000	-40,6%
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0	-100,0%	-	-
- Immobilisations corporelles	640 661,15	224 000,00	133 000,00	-507 661	-79,2%	-91 000	-40,6%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	2 910,37	0,00	0,00	-2 910	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	-145 245,59	0,00	0,00				
Total des Emplois	643 571,52	224 000,00	133 000,00	-510 572	-79,3%	-91 000	-40,6%
Excédent budgétaire global de l'exercice	133 000,26	880 876,65	378 699,44	245 699	184,7%	-502 177	-57,0%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

717 942	1 104 877	453 070
0,0%	0,0%	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	717 941,98	1 104 876,65	453 069,64	-264 872	-36,9%	-651 807	-59,0%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	58 629,80	0,00	58 629,80	-	0,0%	58 630	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	776 571,78	1 104 876,65	511 699,44	-264 872	-34,1%	-593 177	-53,7%
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-2 321 440,90	-1 194 837,82	-1 942 741,46	378 699	-16,3%	-747 904	62,6%
Solde budgétaire	133 000,26	880 876,65	378 699,44	245 699	184,7%	-502 177	-57,0%

Ratios :

- Subventions / Investissement	9,2%	0,0%	44,1%
- CAF / Investissement	112,1%	493,2%	340,7%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-5,4%	-42,4%	-16,3%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	-70 996,09	-70 996,09	-70 996,09	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-10 674 753,44	-9 940 922,44	-10 292 153,79	382 600	-3,6%	-351 231	3,5%
Résultat net de l'exercice	382 599,65	750 640,74	86 963,88	-295 636	-77,3%	-663 677	-88,4%
Subventions d'investissements	1 075 595,12	955 149,83	973 754,78	-101 840	-9,5%	18 605	1,9%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	40 000,00	75 676,33	40 000,00	-	0,0%	-35 676	-47,1%
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	660,00	660,00	660,00	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	16 846 409,42	16 846 409,42	16 846 409,42	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	133 792,20	140 743,57	133 792,20	-	0,0%	-6 951	-4,9%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	7 733 306,86	8 757 361,36	7 718 430,40	-14 876	-0,2%	-1 038 931	-11,9%
Prêts et avances interservices accordés	4 890 662,01	5 035 907,60	4 890 662,01	-	0,0%	-145 246	-2,9%
Immobilisations incorporelles	10 957,20	15 925,21	10 957,20	-	0,0%	-4 968	-31,2%
Immobilisations corporelles	5 009 072,53	4 749 358,98	4 615 496,63	-393 576	-7,9%	-133 862	-2,8%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	10 263,82	10 263,82	10 263,82	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	9 920 955,56	9 811 455,61	9 527 379,66	-393 576	-4,0%	-284 076	-2,9%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-2 187 648,70	-1 054 094,25	-1 808 949,26	378 699	-17,3%	-754 855	71,6%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	133 792,20	140 743,57	133 792,20	-	0,0%	-6 951	-4,9%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	133 792,20	140 743,57	133 792,20	-	0,0%	-6 951	-4,9%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-2 321 440,90	-1 194 837,82	-1 942 741,46	378 699	-16,3%	-747 904	62,6%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-2 321 440,90	-1 194 837,82	-1 942 741,46	378 699	-16,3%	-747 904	62,6%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-2 321 440,90	-1 194 837,82	-1 942 741,46	378 699	-16,3%	-747 904	62,6%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	897 109,57	2 312 117,81	1 275 809,01	378 699	42,2%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	-38,6%	-193,5%	-65,7%				
- Fds de R net / jours de charges	-107	-90	-90				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

4.3

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	4 890 662,01	5 035 907,60	4 890 662,01	-	0,0%	-145 246	-2,9%
Immobilisations incorporelles	10 957,20	15 925,21	10 957,20	-	0,0%	-4 968	-31,2%
Immobilisations corporelles	5 009 072,53	4 749 358,98	4 615 496,63	-393 576	-7,9%	-133 862	-2,8%
Immobilisations financières + parts entr. liées	10 263,82	10 263,82	10 263,82	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	9 920 955,56	9 811 455,61	9 527 379,66	-393 576	-4,0%	-284 076	-2,9%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-2 530 993,19	-2 221 749,52	-2 530 993,19	0	0,0%	-309 244	13,9%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	897 109,57	2 312 117,81	1 275 809,01	378 699	42,2%	-1 036 309	-44,8%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-1 633 883,62	90 368,29	-1 255 184,18	378 699	-23,2%	-1 345 552	ns
Total ACTIF	8 287 071,94	9 901 823,90	8 272 195,48	-14 876	-0,2%	-1 629 628	-16,5%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-10 745 749,53	-10 011 918,53	-10 363 149,88	382 600	-3,6%	-351 231	3,5%
Résultat net de l'exercice	382 599,65	750 640,74	86 963,88	-295 636	-77,3%	-663 677	-88,4%
Subventions d'investissements	1 075 595,12	955 149,83	973 754,78	-101 840	-9,5%	18 605	1,9%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	40 000,00	75 676,33	40 000,00	-	0,0%	-35 676	-47,1%
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	660,00	660,00	660,00	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	16 846 409,42	16 846 409,42	16 846 409,42	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	7 599 514,66	8 616 617,79	7 584 638,20	-14 876	-0,2%	-1 031 980	-12,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	350 493,44	392 103,48	350 493,44	-	0,0%	-41 610	-10,6%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00		0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	337 063,84	893 102,63	337 063,84	-	0,0%	-556 039	-62,3%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	687 557,28	1 285 206,11	687 557,28	-	0,0%	-597 649	-46,5%
Total PASSIF	8 287 071,94	9 901 823,90	8 272 195,48	-14 876	-0,2%	-1 629 628	-16,5%

Fonds de roulement net	-2 321 440,90	-1 194 837,82	-1 942 741,46	378 699	-16,3%	-747 904	62,6%
Trésorerie	897 109,57	2 312 117,81	1 275 809,01	378 699	42,2%	-1 036 309	-44,8%
- écart favorable (+) défavorable (-)	3 218 550,47	3 506 955,63	3 218 550,47	0	0,0%	-288 405	-8,2%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-9 247 554,76	-8 230 451,63	-9 262 431,22	-14 876	0,2%	-1 031 980	12,5%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	8 272 195,48	Total du compte de résultat	8 027 291,43
Résultat de l'exercice	86 963,88	Solde budgétaire global	378 699,44
Capacité d'autofinancement	453 069,64	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	378 699,44
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	378 699,44
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-1 942 741,46
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-1 942 741,46

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2025 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2025
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2025
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévision d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	268 254,23	317 048,34	359 676,29	91 422	34,1%	42 628	13,4%
Impôts,taxes et versements assimilés	38 528,60	39 000,00	39 145,00	616	1,6%	145	0,4%
Salaires et traitements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges sociales	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	114 768,53	114 030,00	114 502,10	-266	-0,2%	472	0,4%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	1 198,88	0,00	0,00	-1 199	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges	10 467,61	7 200,89	7 200,89	-3 267	-31,2%	-	0,0%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	433 217,85	477 279,23	520 524,28	87 306	20,2%	43 245	9,1%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	433 217,85	477 279,23	520 524,28	87 306	20,2%	43 245	9,1%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

--	--	--

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	2 117,00	2 117	-	2 117	-
Total des Charges	433 217,85	477 279,23	522 641,28	89 423	20,6%	45 362	9,5%
6 - Bénéfice	42 188,06	36 024,22	0,00	-42 188	-100,0%	-36 024	-100,0%
Total général (1+2+3+4+5+6)	475 405,91	513 303,45	522 641,28	47 235	9,9%	9 338	1,8%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production vendue (biens et services)	392 433,23	432 625,00	398 000,00	5 567	1,4%	-34 625	-8,0%
2 - Chiffre d'affaires	392 433,23	432 625,00	398 000,00	5 567	1,4%	-34 625	-8,0%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	1 408,60	0,00	0,00	-1 409	-100,0%	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits	0,03	0,00	0,00	0	-100,0%	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	1 408,63	0,00	0,00	-1 409	-100,0%	-	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	393 841,86	432 625,00	398 000,00	4 158	1,1%	-34 625	-8,0%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	0	0	0	-	-	-	-
% du total produits	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	885,60	0,00	0,00	-886	-100,0%	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	80 678,45	80 678,45	80 678,45	0	0,0%	-	0,0%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	81 564,05	80 678,45	80 678,45	-886	-1,1%	-	0,0%
Total des produits (1+2+3+4+5)	475 405,91	513 303,45	478 678,45	3 273	0,7%	-34 625	-6,7%
6 - Perte	0,00	0,00	43 962,83	43 963	-	43 963	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	475 405,91	513 303,45	522 641,28	47 235	9,9%	9 338	1,8%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-39 376	-44 654	-122 524	-83 148	211,2%	-77 870	174,4%
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	81 564	80 678	80 678	-886	-1,1%	-	0,0%
Impôt sur les bénéfices	0	0	2 117	2 117	-	2 117	-
Total résultat	42 188	36 024	-43 963	-86 151	ns	-79 987	ns

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	115 967	114 030	114 502	-1 465	-1,3%	472	0,4%
Bénéfice de l'exercice	42 188	36 024	0	-42 188	-100,0%	-36 024	-100,0%
Éléments d'augmentation de la CAF	158 155	150 054	114 502	-43 653	-27,6%	-35 552	-23,7%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	80 678	80 678	80 678	0	0,0%	-	0,0%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 409	0	0	-1 409	-100,0%	-	-
Perte de l'exercice	0	0	43 963	43 963	-	43 963	-
Éléments de diminution de la CAF	82 087	80 678	124 641	42 554	51,8%	43 963	54,5%
Capacité d'autofinancement	76 068	69 376	-10 139	-86 208	ns	-79 515	ns
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	ns	65%	-34%				
CAF / dettes financières	251%	205%	-34%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

4.3

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	-306 915	107 500	30 000	336 915	ns	-77 500	-72,1%
- Immobilisations incorporelles	-113 926,26	0,00	0,00	113 926	-100,0%	-	-
- Immobilisations corporelles	-192 988,92	107 500,00	30 000,00	222 989	ns	-77 500	-72,1%
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	-306 915,18	107 500,00	30 000,00	336 915	ns	-77 500	-72,1%
Excédent budgétaire global de l'exercice	381 483,60	0,00	0,00	-381 484	-100,0%	-	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

76 068	69 376	-10 139
0,0%	0,0%	ns

Attention : CAF < remboursements d'emprunts

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	76 068,42	69 375,77	-10 139,18	-86 208	ns	-79 515	ns
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	-1 500,00	0,00	0,00	1 500	-100,0%	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	74 568,42	69 375,77	-10 139,18	-84 708	ns	-79 515	ns
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	38 124,23	40 139,18	40 139	-	2 015	5,3%
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-1 429 904,06	-1 373 299,29	-1 470 043,24	-40 139	2,8%	-96 744	7,0%
Solde budgétaire	381 483,60	-38 124,23	-40 139,18	-421 623	ns	-2 015	5,3%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%	0,0%	0,0%
- CAF / Investissement	-24,8%	64,5%	ns
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-21,1%	2,9%	2,8%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	-13 710,79	-13 710,79	-13 710,79	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-619 778,00	-597 648,62	-577 589,94	42 188	-6,8%	20 059	-3,4%
Résultat net de l'exercice	42 188,06	36 024,22	-43 962,83	-86 151	ns	-79 987	ns
Subventions d'investissements	1 072 715,68	992 037,23	992 037,23	-80 678	-7,5%	0	0,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	30 260,67	31 760,67	30 260,67	-	0,0%	-1 500	-4,7%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	2 000,00	0,00	-	-	-2 000	-100,0%
Prêts et avances interservices reçus	237 712,34	237 712,34	237 712,34	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	1 198,88	1 408,60	1 198,88	-	0,0%	-210	-14,9%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	750 586,84	689 583,65	625 945,56	-124 641	-16,6%	-63 638	-9,2%
Prêts et avances interservices accordés	434 533,13	434 533,13	434 533,13	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 744 758,89	1 626 941,21	1 660 256,79	-84 502	-4,8%	33 316	2,0%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	2 179 292,02	2 061 474,34	2 094 789,92	-84 502	-3,9%	33 316	1,6%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-1 428 705,18	-1 371 890,69	-1 468 844,36	-40 139	2,8%	-96 954	7,1%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	1 198,88	1 408,60	1 198,88	-	0,0%	-210	-14,9%
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	1 198,88	1 408,60	1 198,88	-	0,0%	-210	-14,9%
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-1 429 904,06	-1 373 299,29	-1 470 043,24	-40 139	2,8%	-96 744	7,0%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-1 429 904,06	-1 373 299,29	-1 470 043,24	-40 139	2,8%	-96 744	7,0%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-1 429 904,06	-1 373 299,29	-1 470 043,24	-40 139	2,8%	-96 744	7,0%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	-3 814,16	-41 938,39	0,00	3 814	-100,0%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	0,3%	3,1%	0,0%				
- Fds de R net / jours de charges	-1 205	-1 050	-1 031				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	434 533,13	434 533,13	434 533,13	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 744 758,89	1 626 941,21	1 660 256,79	-84 502	-4,8%	33 316	2,0%
Immobilisations financières + parts entr. liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	2 179 292,02	2 061 474,34	2 094 789,92	-84 502	-3,9%	33 316	1,6%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-1 400 617,26	-1 300 413,49	-1 444 570,60	-43 953	3,1%	-144 157	11,1%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	-3 814,16	-41 938,39	0,00	3 814	-100,0%	41 938	-100,0%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-1 404 431,42	-1 342 351,88	-1 444 570,60	-40 139	2,9%	-102 219	7,6%
Total ACTIF	774 860,60	719 122,46	650 219,32	-124 641	-16,1%	-68 903	-9,6%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-633 488,79	-611 359,41	-591 300,73	42 188	-6,7%	20 059	-3,3%
Résultat net de l'exercice	42 188,06	36 024,22	-43 962,83	-86 151	ns	-79 987	ns
Subventions d'investissements	1 072 715,68	992 037,23	992 037,23	-80 678	-7,5%	0	0,0%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	30 260,67	33 760,67	30 260,67	-	0,0%	-3 500	-10,4%
Prêts et avances interservices reçus	237 712,34	237 712,34	237 712,34	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	749 387,96	688 175,05	624 746,68	-124 641	-16,6%	-63 428	-9,2%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 448,15	25 505,60	25 448,15	-	0,0%	-57	-0,2%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	24,49	5 441,81	24,49	-	0,0%	-5 417	-99,5%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	25 472,64	30 947,41	25 472,64	-	0,0%	-5 475	-17,7%
Total PASSIF	774 860,60	719 122,46	650 219,32	-124 641	-16,1%	-68 903	-9,6%

Fonds de roulement net	-1 429 904,06	-1 373 299,29	-1 470 043,24	-40 139	2,8%	-96 744	7,0%
Trésorerie	3 814,16	-41 938,39	0,00	3 814	-100,0%	41 938	-100,0%
- écart favorable (+) défavorable (-)	1 426 089,90	1 331 360,90	1 470 043,24	43 953	3,1%	138 682	10,4%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	481 414,95	416 702,04	356 773,67	-124 641	-25,9%	-59 928	-14,4%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	650 219,32	Total du compte de résultat	522 641,28
Résultat de l'exercice	-43 962,83	Solde budgétaire global	-40 139,18
Capacité d'autofinancement	-10 139,18	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	-40 139,18
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-40 139,18
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-1 470 043,24
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-1 470 043,24

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2025 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2025
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2025
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	4 758,08	4 600,00	5 071,02	313	6,6%	471	10,2%
Impôts,taxes et versements assimilés	6 690,00	7 000,00	6 878,00	188	2,8%	-122	-1,7%
Salaires et traitements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges sociales	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	146 024,23	147 478,60	146 226,90	203	0,1%	-1 252	-0,8%
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	157 472,31	159 078,60	158 175,92	704	0,4%	-903	-0,6%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	157 472,31	159 078,60	158 175,92	704	0,4%	-903	-0,6%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

--	--	--

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des Charges	157 472,31	159 078,60	158 175,92	704	0,4%	-903	-0,6%
6 - Bénéfice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	157 472,31	159 078,60	158 175,92	704	0,4%	-903	-0,6%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production vendue (biens et services)	73 800,12	77 000,00	77 300,00	3 500	4,7%	300	0,4%
2 - Chiffre d'affaires	73 800,12	77 000,00	77 300,00	3 500	4,7%	300	0,4%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	73 800,12	77 000,00	77 300,00	3 500	4,7%	300	0,4%

pour mémoire :

Produit fiscal disponible pour le réseau

Produit fiscal disponible pour la CCI

% de la collecte

Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique

% du total produits

	0	0	0	-	-	-	-
	0	0	0	-	-	-	-
	-	-	-				
	0	0	0	-	-	-	-
	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	69 250,48	60 404,00	62 101,70	-7 149	-10,3%	1 698	2,8%
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	69 250,48	60 404,00	62 101,70	-7 149	-10,3%	1 698	2,8%
Total des produits (1+2+3+4+5)	143 050,60	137 404,00	139 401,70	-3 649	-2,6%	1 998	1,5%
6 - Perte	14 421,71	21 674,60	18 774,22	4 353	30,2%	-2 900	-13,4%
Total général (1+2+3+4+5+6)	157 472,31	159 078,60	158 175,92	704	0,4%	-903	-0,6%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-83 672	-82 079	-80 876	2 796	-3,3%	1 203	-1,5%
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	69 250	60 404	62 102	-7 149	-10,3%	1 698	2,8%
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-	-	-	-
Total résultat	-14 422	-21 675	-18 774	-4 353	30,2%	2 900	-13,4%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	146 024	147 479	146 227	203	0,1%	-1 252	-0,8%
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments d'augmentation de la CAF	146 024	147 479	146 227	203	0,1%	-1 252	-0,8%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	69 250	60 404	62 102	-7 149	-10,3%	1 698	2,8%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	-	-	-	-
Perte de l'exercice	14 422	21 675	18 774	4 353	30,2%	-2 900	-13,4%
Éléments de diminution de la CAF	83 672	82 079	80 876	-2 796	-3,3%	-1 203	-1,5%
Capacité d'autofinancement	62 352	65 400	65 351	2 999	4,8%	-49	-0,1%
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	1128%	ns	2614%				
CAF / dettes financières	ns	ns	ns				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	5 528	0	2 500	-3 028	-54,8%	2 500	-
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	5 527,50	0,00	2 500,00	-3 028	-54,8%	2 500	-
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	5 527,50	0,00	2 500,00	-3 028	-54,8%	2 500	-
Excédent budgétaire global de l'exercice	56 824,54	65 400,00	62 850,98	6 026	10,6%	-2 549	-3,9%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

62 352	65 400	65 351
0,0%	0,0%	0,0%

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	62 352,04	65 400,00	65 350,98	2 999	4,8%	-49	-0,1%
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	62 352,04	65 400,00	65 350,98	2 999	4,8%	-49	-0,1%
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-886 509,77	-828 904,62	-823 658,79	62 851	-7,1%	5 246	-0,6%
Solde budgétaire	56 824,54	65 400,00	62 850,98	6 026	10,6%	-2 549	-3,9%

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%		0,0%
- CAF / Investissement	1128,0%		2614,0%
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-6,0%	-7,3%	-7,1%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-244 988,39	-268 250,31	-259 410,10	-14 422	5,9%	8 840	-3,3%
Résultat net de l'exercice	-14 421,71	-21 674,60	-18 774,22	-4 353	30,2%	2 900	-13,4%
Subventions d'investissements	250 577,60	193 237,09	188 475,90	-62 102	-24,8%	-4 761	-2,5%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	13 903,21	13 903,21	13 903,21	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	5 070,71	-82 784,61	-75 805,21	-80 876	ns	6 979	-8,4%
Prêts et avances interservices accordés	26 868,50	26 868,50	26 868,50	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	864 711,98	719 251,51	720 985,08	-143 727	-16,6%	1 734	0,2%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	891 580,48	746 120,01	747 853,58	-143 727	-16,1%	1 734	0,2%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-886 509,77	-828 904,62	-823 658,79	62 851	-7,1%	5 246	-0,6%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-886 509,77	-828 904,62	-823 658,79	62 851	-7,1%	5 246	-0,6%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-886 509,77	-828 904,62	-823 658,79	62 851	-7,1%	5 246	-0,6%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-886 509,77	-828 904,62	-823 658,79	62 851	-7,1%	5 246	-0,6%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	0,00	65 400,00	0,00	-	-		
- Trésorerie / Fds de roulement net	0,0%	-7,9%	-7,9%				
- Fds de R net / jours de charges	-2 055	-1 902	-1 901				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	26 868,50	26 868,50	26 868,50	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	864 711,98	719 251,51	720 985,08	-143 727	-16,6%	1 734	0,2%
Immobilisations financières + parts entr. liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	891 580,48	746 120,01	747 853,58	-143 727	-16,1%	1 734	0,2%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-879 385,55	-894 304,62	-816 534,57	62 851	-7,1%	77 770	-8,7%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	0,00	65 400,00	0,00	-	-	-65 400	-100,0%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-879 385,55	-828 904,62	-816 534,57	62 851	-7,1%	12 370	-1,5%
Total ACTIF	12 194,93	-82 784,61	-68 680,99	-80 876	ns	14 104	-17,0%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-244 988,39	-268 250,31	-259 410,10	-14 422	5,9%	8 840	-3,3%
Résultat net de l'exercice	-14 421,71	-21 674,60	-18 774,22	-4 353	30,2%	2 900	-13,4%
Subventions d'investissements	250 577,60	193 237,09	188 475,90	-62 102	-24,8%	-4 761	-2,5%
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	13 903,21	13 903,21	13 903,21	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	5 070,71	-82 784,61	-75 805,21	-80 876	ns	6 979	-8,4%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 291,98	0,00	1 291,98	-	0,0%	1 292	-
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	5 832,24	0,00	5 832,24	-	0,0%	5 832	-
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	7 124,22	0,00	7 124,22	-	0,0%	7 124	-
Total PASSIF	12 194,93	-82 784,61	-68 680,99	-80 876	ns	14 104	-17,0%

Fonds de roulement net	-886 509,77	-828 904,62	-823 658,79	62 851	-7,1%	5 246	-0,6%
Trésorerie	0,00	65 400,00	0,00	-	-	-65 400	-100,0%
- écart favorable (+) défavorable (-)	886 509,77	894 304,62	823 658,79	-62 851	-7,1%	-70 646	-7,9%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-8 832,50	-96 687,82	-89 708,42	-80 876	ns	6 979	-7,2%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	-68 680,99	Total du compte de résultat	158 175,92
Résultat de l'exercice	-18 774,22	Solde budgétaire global	62 850,98
Capacité d'autofinancement	65 350,98	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	62 850,98
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	62 850,98
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-823 658,79
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-823 658,79

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2025 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2025
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2025
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité

BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	65 546,06	0,00	14 821,10	-50 725	-77,4%	14 821	-
Variation de stock	-570,35	0,00	0,00	570	-100,0%	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	1 109,10	0,00	0,00	-1 109	-100,0%	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	805 673,41	314 553,00	526 702,54	-278 971	-34,6%	212 150	67,4%
Impôts,taxes et versements assimilés	64 763,07	12 500,00	63 362,05	-1 401	-2,2%	50 862	406,9%
Salaires et traitements	319 608,42	260 162,00	259 190,33	-60 418	-18,9%	-972	-0,4%
Charges sociales	176 024,29	120 200,00	143 924,79	-32 100	-18,2%	23 725	19,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	799 799,03	0,00	1 473,52	-798 326	-99,8%	1 474	-
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	13 073,26	0,00	0,00	-13 073	-100,0%	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	177 080,00	0,00	0,00	-177 080	-100,0%	-	-
Autres charges	128 811,04	42 295,05	119 442,72	-9 368	-7,3%	77 148	182,4%
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	2 550 917,33	749 710,05	1 128 917,05	-1 422 000	-55,7%	379 207	50,6%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	2 550 917,33	749 710,05	1 128 917,05	-1 422 000	-55,7%	379 207	50,6%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

55,07%

46,20%

55,53%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	1 506,00	0,00	0,00	-1 506	-100,0%	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	269 285,34	0,00	0,00	-269 285	-100,0%	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	270 791,34	0,00	0,00	-270 791	-100,0%	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	68 607,59	68 608	-	68 608	-
Total des Charges	2 821 708,67	749 710,05	1 197 524,64	-1 624 184	-57,6%	447 815	59,7%
6 - Bénéfice	1 196 707,03	497 169,95	130 664,16	-1 066 043	-89,1%	-366 506	-73,7%
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 018 415,70	1 246 880,00	1 328 188,80	-2 690 227	-66,9%	81 309	6,5%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	3 633,97	0,00	5 989,24	2 355	64,8%	5 989	-
Production vendue (biens et services)	1 942 977,17	1 246 880,00	1 157 447,22	-785 530	-40,4%	-89 433	-7,2%
2 - Chiffre d'affaires	1 946 611,14	1 246 880,00	1 163 436,46	-783 175	-40,2%	-83 444	-6,7%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	1 810 060,64	0,00	160 000,00	-1 650 061	-91,2%	160 000	-
Transfert de charges	1 190,00	0,00	0,00	-1 190	-100,0%	-	-
Autres produits	1 944,02	0,00	7,71	-1 936	-99,6%	8	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	1 813 194,66	0,00	160 007,71	-1 653 187	-91,2%	160 008	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	3 759 805,80	1 246 880,00	1 323 444,17	-2 436 362	-64,8%	76 564	6,1%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	0	0	0	-	-	-	-
% du total produits	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	3,10	0,00	0,00	-3	-100,0%	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	3,10	0,00	0,00	-3	-100,0%	-	-
Opérations de gestion	7 974,47	0,00	4 744,63	-3 230	-40,5%	4 745	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	250 632,33	0,00	0,00	-250 632	-100,0%	-	-
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	258 606,80	0,00	4 744,63	-253 862	-98,2%	4 745	-
Total des produits (1+2+3+4+5)	4 018 415,70	1 246 880,00	1 328 188,80	-2 690 227	-66,9%	81 309	6,5%
6 - Perte	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 018 415,70	1 246 880,00	1 328 188,80	-2 690 227	-66,9%	81 309	6,5%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	1 208 888	497 170	194 527	-1 014 361	-83,9%	-302 643	-60,9%
Résultat financier	3	0	0	-3	-100,0%	-	-
Résultat exceptionnel	-12 185	0	4 745	16 929	ns	4 745	-
Impôt sur les bénéfices	0	0	68 608	68 608	-	68 608	-
Total résultat	1 196 707	497 170	130 664	-1 066 043	-89,1%	-366 506	-73,7%

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	989 952	0	1 474	-988 479	-99,9%	1 474	-
Bénéfice de l'exercice	1 196 707	497 170	130 664	-1 066 043	-89,1%	-366 506	-73,7%
Éléments d'augmentation de la CAF	2 186 659	497 170	132 138	-2 054 522	-94,0%	-365 032	-73,4%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	250 632	0	0	-250 632	-100,0%	-	-
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 810 061	0	160 000	-1 650 061	-91,2%	160 000	-
Perte de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments de diminution de la CAF	2 060 693	0	160 000	-1 900 693	-92,2%	160 000	-
Capacité d'autofinancement	125 966	497 170	-27 862	-153 829	ns	-525 032	ns
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	ns	ns	ns				
CAF / dettes financières	428%	ns	-95%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	-116 068	0	0	116 068	-100,0%	-	-
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	-58 148,46	0,00	0,00	58 148	-100,0%	-	-
- Immobilisations mises en concession	-5 324,96	0,00	0,00	5 325	-100,0%	-	-
- Immobilisations financières	-52 594,92	0,00	0,00	52 595	-100,0%	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	570,35	0,00	0,00	-570	-100,0%	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	-115 497,99	0,00	0,00	115 498	-100,0%	-	-
Excédent budgétaire global de l'exercice	97 178,75	497 169,95	0,00	-97 179	-100,0%	-497 170	-100,0%

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

125 966	497 170	-27 862
0,0%	0,0%	ns

Attention : CAF < remboursements d'emprunts

Observations :

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	125 966,35	497 169,95	-27 862,32	-153 829	ns	-525 032	ns
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	960,00	0,00	300,00	-660	-68,8%	300	-
Opérations en capital interservices	-145 245,59	0,00	0,00				
Total des Ressources	-18 319,24	497 169,95	-27 562,32	-9 243	50,5%	-524 732	ns
Utilisation des ressources de la CCI	0,00	0,00	27 562,32	27 562	-	27 562	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-6 156 912,53	-5 936 599,08	-6 186 248,37	-29 336	0,5%	-249 649	4,2%
Solde budgétaire	97 178,75	497 169,95	-27 562,32	-124 741	ns	-524 732	ns

Ratios :

- Subventions / Investissement	0,0%		
- CAF / Investissement	-108,5%		
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial	-1,6%	-7,7%	0,4%

Observations :

Ports

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	122 750,91	122 750,91	122 750,91	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-12 393 867,33	-11 295 739,32	-11 197 160,30	1 196 707	-9,7%	98 579	-0,9%
Résultat net de l'exercice	1 196 707,03	497 169,95	130 664,16	-1 066 043	-89,1%	-366 506	-73,7%
Subventions d'investissements	-0,51	0,00	-0,51	-	0,0%	-1	ns
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	-0,01	0,00	-0,01	-	0,0%	0	-
Provisions pour charges	246 856,00	0,00	86 856,00	-160 000	-64,8%	86 856	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	29 408,39	0,00	29 708,39	300	1,0%	29 708	-
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	-300,00	-300	-	-300	-
Prêts et avances interservices reçus	6 826 945,41	6 972 191,00	6 826 945,41	-	0,0%	-145 246	-2,1%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	109 310,35	0,00	109 310,35	-	0,0%	109 310	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	-3 861 889,76	-3 703 627,46	-3 891 225,60	-29 336	0,8%	-187 598	5,1%
Prêts et avances interservices accordés	2 177 526,96	2 177 526,96	2 177 526,96	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	5 335,72	0,00	5 335,72	-	0,0%	5 336	ns
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	0	-100,0%
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	2 849,74	55 444,66	2 849,74	-	0,0%	-52 595	-94,9%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	2 185 712,42	2 232 971,62	2 185 712,42	-	0,0%	-47 259	-2,1%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-6 047 602,18	-5 936 599,08	-6 076 938,02	-29 336	0,5%	-140 339	2,4%

Observations :

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	109 310,35	0,00	109 310,35	-	0,0%	109 310	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	109 310,35	0,00	109 310,35	-	0,0%	109 310	-
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-6 156 912,53	-5 936 599,08	-6 186 248,37	-29 336	0,5%	-249 649	4,2%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-6 156 912,53	-5 936 599,08	-6 186 248,37	-29 336	0,5%	-249 649	4,2%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-6 156 912,53	-5 936 599,08	-6 186 248,37	-29 336	0,5%	-249 649	4,2%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	1 305 528,03	1 669 838,25	1 277 965,71	-27 562	-2,1%		
- Trésorerie / Fds de roulement net	-21,2%	-28,1%	-20,7%				
- Fds de R net / jours de charges	-881	-2 000	-2 000				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

Ports

4.3

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	2 177 526,96	2 177 526,96	2 177 526,96	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	5 335,72	0,00	5 335,72	-	0,0%	5 336	ns
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	0	-100,0%
Immobilisations financières + parts entr. liées	2 849,74	55 444,66	2 849,74	-	0,0%	-52 595	-94,9%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	2 185 712,42	2 232 971,62	2 185 712,42	-	0,0%	-47 259	-2,1%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-6 938 302,30	-7 199 470,67	-6 940 075,82	-1 774	0,0%	259 395	-3,6%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	1 305 528,03	1 669 838,25	1 277 965,71	-27 562	-2,1%	-391 873	-23,5%
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-5 632 774,27	-5 529 632,42	-5 662 110,11	-29 336	0,5%	-132 478	2,4%
Total ACTIF	-3 447 061,85	-3 296 660,80	-3 476 397,69	-29 336	0,9%	-179 737	5,5%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-12 271 116,42	-11 172 988,41	-11 074 409,39	1 196 707	-9,8%	98 579	-0,9%
Résultat net de l'exercice	1 196 707,03	497 169,95	130 664,16	-1 066 043	-89,1%	-366 506	-73,7%
Subventions d'investissements	-0,51	0,00	-0,51	-	0,0%	-1	ns
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	246 855,99	0,00	86 855,99	-160 000	-64,8%	86 856	-
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	29 408,39	0,00	29 408,39	-	0,0%	29 408	-
Prêts et avances interservices reçus	6 826 945,41	6 972 191,00	6 826 945,41	-	0,0%	-145 246	-2,1%
Éléments de passif du Fds de roulement net	-3 971 200,11	-3 703 627,46	-4 000 535,95	-29 336	0,7%	-296 908	8,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 555,98	245 056,66	395 555,98	-	0,0%	150 499	61,4%
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	128 582,28	161 910,00	128 582,28	-	0,0%	-33 328	-20,6%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	524 138,26	406 966,66	524 138,26	-	0,0%	117 172	28,8%
Total PASSIF	-3 447 061,85	-3 296 660,80	-3 476 397,69	-29 336	0,9%	-179 737	5,5%

Fonds de roulement net	-6 156 912,53	-5 936 599,08	-6 186 248,37	-29 336	0,5%	-249 649	4,2%
Trésorerie	1 305 528,03	1 669 838,25	1 277 965,71	-27 562	-2,1%	-391 873	-23,5%
- écart favorable (+) défavorable (-)	7 462 440,56	7 606 437,33	7 464 214,08	1 774	0,0%	-142 223	-1,9%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-10 827 553,91	-10 675 818,46	-10 856 889,75	-29 336	0,3%	-181 071	1,7%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	-3 476 397,69	Total du compte de résultat	1 328 188,80
Résultat de l'exercice	130 664,16	Solde budgétaire global	-27 562,32
Capacité d'autofinancement	-27 862,32	Nouveaux emprunts prévus	300,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	-29 335,84
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-29 335,84
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-6 186 248,37
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-6 186 248,37

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2025 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2025
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2025
signature

Critères à Renseigner (en bleu) :

Année : 2024
Chambre de commerce : CCI DROME
Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Prise en compte des 186/187 + 183/184 Oui

Oui ou Non

Conventions de présentation : couleurs et fonds

- les données à saisir sont en **BLEU** sur des cases jaune
- les données calculées sont en **ROUGE** sur des cases grises. **Attention à ne rien saisir dans ces cases**

Nature du Budget et exercice traité BR 2024

Exercice : Type de budget : Exécuté Primitif Rectificatif (bien respecter accents et majuscules)
2024 Rectificatif

BR

A saisir : nature et nom de la Chambre (selon exemple)

x	CCIT
	CCIR
	CCI France
	Groupement interconsulaire

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CCI DROME

Région :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Entête des tableaux

CHARGES	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	<i>en volume</i>	<i>en %</i>	<i>en volume</i>	<i>en %</i>

NB : préciser la nature du budget prévisionnel (Primitif - Rectificatif - Prévission d'atterrissage)

CHARGES - 1

Charges d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotations versées aux CCIT	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution versée à l'ACFCI	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prélèvement France Telecom	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Reversements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Achats mat. premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Variation de stock	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	28,02	0,00	9 133,16	9 105	ns	9 133	-
Impôts,taxes et versements assimilés	-186,18	4 000,00	3 717,69	3 904	ns	-282	-7,1%
Salaires et traitements	181 672,27	45 000,00	117 000,00	-64 672	-35,6%	72 000	160,0%
Charges sociales	24 710,06	23 000,00	6 595,00	-18 115	-73,3%	-16 405	-71,3%
Dotations aux amortissements et aux provisions				-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur immobilisations : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- sur actif circulant : dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- pour risques et charges : dotations aux provisions	120 000,00	0,00	0,00	-120 000	-100,0%	-	-
Autres charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contributions versées aux services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultat sur op. en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Autres charges d'exploitation	326 224,17	72 000,00	136 445,85	-189 778	-58,2%	64 446	89,5%
Charges d'Exploitation (1 + 2)	326 224,17	72 000,00	136 445,85	-189 778	-58,2%	64 446	89,5%

Contrôle de cohérence : charges / salaires

13,60%

51,11%

5,64%

CHARGES - 2

Autres Charges	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différence négative de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Valeur comptable des actifs cédés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des Charges	326 224,17	72 000,00	136 445,85	-189 778	-58,2%	64 446	89,5%
6 - Bénéfice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	326 224,17	72 000,00	136 445,85	-189 778	-58,2%	64 446	89,5%
	0	0	0				

Observations :

PRODUITS - 1

Produits d'Exploitation	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
TACFE brute	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
TACVAE		0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des CCIR	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reliquats sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production vendue (biens et services)	79 081,25	72 000,00	127 763,30	48 682	61,6%	55 763	77,4%
2 - Chiffre d'affaires	79 081,25	72 000,00	127 763,30	48 682	61,6%	55 763	77,4%
Production stockée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- dont : taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	0,00	0,00	0,00				
- : Etat et divers	0,00	0,00	0,00				
- : région et autres collectivités	0,00	0,00	0,00				
- : Europe	0,00	0,00	0,00				
Reprise sur provisions et amortissements	17 877,00	0,00	0,00	-17 877	-100,0%	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Contribution reçue des services	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
3 - Sous-total	17 877,00	0,00	0,00	-17 877	-100,0%	-	-
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	96 958,25	72 000,00	127 763,30	30 805	31,8%	55 763	77,4%
pour mémoire :							
Produit fiscal disponible pour le réseau	0	0	0	-	-	-	-
Produit fiscal disponible pour la CCI	0	0	0	-	-	-	-
% de la collecte	-	-	-				
Produit fiscal disponible + Ressources d'or. Publique	0	0	0	-	-	-	-
% du total produits	0,0%	0,0%	0,0%				

PRODUITS - 2

Autres Produits	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Produits des participations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transfert de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Cessions d'éléments d'actif *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Quote-part des subv d'invest virées au résultat *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Autres produits exceptionnels *	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Total des produits (1+2+3+4+5)	96 958,25	72 000,00	127 763,30	30 805	31,8%	55 763	77,4%
6 - Perte	229 265,92	0,00	8 682,55	-220 583	-96,2%	8 683	-
Total général (1+2+3+4+5+6)	326 224,17	72 000,00	136 445,85	-189 778	-58,2%	64 446	89,5%

* anciennement groupés sous Opérations en capital (775 + 777 + 778)

Résultat d'exploitation	-229 266	0	-8 683	220 583	-96,2%	-8 683	-
Résultat financier	0	0	0	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	0	0	0	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	-	-	-	-
Total résultat	-229 266	0	-8 683	220 583	-96,2%	-8 683	-

4.3

Capacité d'Autofinancement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	-	-	-	-
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	120 000	0	0	-120 000	-100,0%	-	-
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	-	-	-	-
Éléments d'augmentation de la CAF	120 000	0	0	-120 000	-100,0%	-	-
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	0	0	0	-	-	-	-
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	0	0	0	-	-	-	-
78 - Reprise sur amortissements et provisions	17 877	0	0	-17 877	-100,0%	-	-
Perte de l'exercice	229 266	0	8 683	-220 583	-96,2%	8 683	-
Éléments de diminution de la CAF	247 143	0	8 683	-238 460	-96,5%	8 683	-
Capacité d'autofinancement	-127 143	0	-8 683	118 460	-93,2%	-8 683	-
<i>Ratios :</i>							
CAF / investissements de l'année	ns	ns	ns				
CAF / dettes financières	-20850%	0%	-1424%				
CAF / annualités de remboursement	ns	ns	ns				

Observations :

Emplois	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	0	0	0	-	-	-	-
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			-	-	-	-
Réduction des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Emplois	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Excédent budgétaire global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-

Observations :

Rappel : Capacité d'autofinancement

Taux d'absorption de la CAF par les remboursements

-127 143	0	-8 683
ns	ns	ns

Attention : CAF < remboursements d'emprunts

Observations :

4.3

Ressources	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-127 142,92	0,00	-8 682,55	118 460	-93,2%	-8 683	-
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé							
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- Immobilisations mises en concession				-	-	-	-
- Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Augmentation des autres capitaux propres	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Diminution des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C				-	-	-	-
Emprunts et autres dettes financières	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Opérations en capital interservices	0,00	0,00	0,00				
Total des Ressources	-127 142,92	0,00	-8 682,55	118 460	-93,2%	-8 683	-
Utilisation des ressources de la CCI	127 142,92	0,00	8 682,55	-118 460	-93,2%	8 683	-
Pour mémoire : Fonds de roulement net	-614 122,01	-504 856,09	-622 804,56	-8 683	1,4%	-117 948	23,4%
Solde budgétaire	-127 142,92	0,00	-8 682,55	118 460	-93,2%	-8 683	-

Ratios :

- Subventions / Investissement
- CAF / Investissement
- Solde budgétaire /Fds de Roulement net initial

26,1%	0,0%	1,4%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports	431 537,99	431 537,99	431 537,99	-	0,0%	-	0,0%
Ecarts de réévaluation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Réserves	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions règlementées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Report à nouveau	-6 806 626,92	-6 806 626,92	-7 035 892,84	-229 266	3,4%	-229 266	3,4%
Résultat net de l'exercice	-229 265,92	0,00	-8 682,55	229 583	-96,2%	-8 683	-
Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques	120 000,00	0,00	120 000,00	-	0,0%	120 000	-
Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	609,80	609,80	609,80	-	0,0%	-	0,0%
Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Prêts et avances interservices reçus	5 919 971,13	5 919 971,13	5 919 971,13	-	0,0%	-	0,0%
Fonds issus des vers. des employeurs à l'effort de construction				-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
1 - Eléments de passif	-563 773,92	-454 508,00	-572 456,47	-8 683	1,5%	-117 948	26,0%
Prêts et avances interservices accordés	49 836,09	49 836,09	49 836,09	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières	512,00	512,00	512,00	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
2 - Eléments d'actif	50 348,09	50 348,09	50 348,09	-	0,0%	-	0,0%
3 - Fonds de roulement brut (1-2)	-614 122,01	-504 856,09	-622 804,56	-8 683	1,4%	-117 948	23,4%

Observations :

4.3

Fonds de roulement	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Provision pour dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (déduction)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
4 - Provisions	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
5 - Fonds de roulement net (3-4)	-614 122,01	-504 856,09	-622 804,56	-8 683	1,4%	-117 948	23,4%
6 - Reliquats d'emprunts en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
7 - Fds de roulement net hors reliquat d'emprunt	-614 122,01	-504 856,09	-622 804,56	-8 683	1,4%	-117 948	23,4%
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds de roulement net disponible (7-8)	-614 122,01	-504 856,09	-622 804,56	-8 683	1,4%	-117 948	23,4%
<i>Pour mémoire :</i>							
- Valeurs mobilières et disponibilités	0,00	0,00	0,00	-	-		
- Trésorerie / Fds de roulement net	0,0%	0,0%	0,0%				
- Fds de R net / jours de charges	-687	-6 559	-1 666				

FdR net inférieur à 2 mois de charges

Observations :

BILAN simplifié

ACTIF	Budget	Budget	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Prêts et avances interservices accordés	49 836,09	49 836,09	49 836,09	-	0,0%	-	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Immobilisations financières + parts entr. liées	512,00	512,00	512,00	-	0,0%	-	0,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif " Fonds de Roulement "	50 348,09	50 348,09	50 348,09	-	0,0%	-	0,0%
Stocks En-cours Créances Ch.constatées et pertes	-440 334,95	-455 282,13	-449 017,50	-8 683	2,0%	6 265	-1,4%
Placements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Liquidités	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Éléments d'actif hors Fonds de Roulement	-440 334,95	-455 282,13	-449 017,50	-8 683	2,0%	6 265	-1,4%
Total ACTIF	-389 986,86	-404 934,04	-398 669,41	-8 683	2,2%	6 265	-1,5%

PASSIF	Budget	Budget de référence :	Présent budget :	Variation BE 2023		Variation Prév 2024	
	Exécuté 2023	Primitif 2024	Rectificatif 2024	en volume	en %	en volume	en %
Apports Réserves Provisions Report à nouveau	-6 375 088,93	-6 375 088,93	-6 604 354,85	-229 266	3,6%	-229 266	3,6%
Résultat net de l'exercice	-229 265,92	0,00	-8 682,55	220 583	-96,2%	-8 683	-
Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Droits du concédant (*)	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Fonds issus de la PEEC	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	120 000,00	0,00	120 000,00	-	0,0%	120 000	-
Emprunts / dettes sur établissements de crédit et assimilés	609,80	609,80	609,80	-	0,0%	-	0,0%
Prêts et avances interservices reçus	5 919 971,13	5 919 971,13	5 919 971,13	-	0,0%	-	0,0%
Éléments de passif du Fds de roulement net	-563 773,92	-454 508,00	-572 456,47	-8 683	1,5%	-117 948	26,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189,00	0,00	189,00	-	0,0%	189	-
Autres emprunts et dettes assimilées à - d'1 an	0,00		0,00	-	-	-	-
Dettes diverses	173 598,06	49 573,96	173 598,06	-	0,0%	124 024	250,2%
Éléments de passif hors Fonds de Roulement	173 787,06	49 573,96	173 787,06	-	0,0%	124 213	250,6%
Total PASSIF	-389 986,86	-404 934,04	-398 669,41	-8 683	2,2%	6 265	-1,5%

Fonds de roulement net	-614 122,01	-504 856,09	-622 804,56	-8 683	1,4%	-117 948	23,4%
Trésorerie	0,00	0,00	0,00	-	-	-	-
- écart favorable (+) défavorable (-)	614 122,01	504 856,09	622 804,56	8 683	1,4%	117 948	23,4%
Fonds propres (yc provisions risques & charges)	-6 484 354,85	-6 375 088,93	-6 493 037,40	-8 683	0,1%	-117 948	1,9%

FEUILLET RECAPITULATIF D'APPROBATION

4.3

Total du bilan	-398 669,41	Total du compte de résultat	136 445,85
Résultat de l'exercice	-8 682,55	Solde budgétaire global	-8 682,55
Capacité d'autofinancement	-8 682,55	Nouveaux emprunts prévus	0,00
Dotation reçue de la CCIR	0,00	Variation du fonds de roulement total	-8 682,55
Prélèvement France Telecom	0,00	Variation du fonds de roulement non affecté	-8 682,55
Dotations et contributions versées (CCIT et ACFCI)	0,00	Fonds de roulement net en fin d'exercice	-622 804,56
Produit fiscal disponible (besoins propres)	0,00	Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	-622 804,56

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Date : / / 2025 Nombre de votants Quorum.....

Pour Contre0..... Abstentions0

OBSERVATIONS de la TUTELLE

Le Président
le 2025
signature

Vu et approuvé
Le Préfet de région
le 2025
signature



Arrêté n°2024-28 portant délégation de signature de la rectrice à la DASEN de la Drôme

La rectrice

- VU** Le code général de la fonction publique,
- VU** La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat,
- VU** Les articles R222-19-3, D222-20, R 421-55, R421-59, R421-60 et R421-77, ainsi que les articles R 911-82 à R 911-88 du code de l'éducation,
- VU** Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics,
- VU** Le décret du 5 février 2020 nommant Madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble,
- VU** Le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion comptable et budgétaire publique,
- VU** Le décret du 16 décembre 2024 portant nomination de madame Nathalie KUEHN, IA-DASEN de la Drôme,
- VU** L'arrêté ministériel du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir aux recteurs pour prendre les décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires,
- VU** L'arrêté ministériel du 9 août 2004 modifié portant délégation de pouvoir du ministre de l'éducation aux recteurs en matière de gestion des personnels enseignants, d'administration, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré,
- VU** L'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du premier degré public de l'académie de Grenoble,
- VU** L'arrêté n°26-2021-07-19-0043 du 19 juillet 2021 du préfet de la Drôme donnant délégation de signature à Madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble,
- VU** L'arrêté n°2023-136 du 30 mai 2023 de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à Madame Hélène INSEL, rectrice de l'académie de Grenoble,
- VU** L'arrêté n°2023-19 du 16 février 2023 portant délégation de signature du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes à la rectrice.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Les directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements de l'académie de Grenoble signent, par délégation du recteur, l'ensemble des actes relatifs aux missions des services placés sous leur autorité se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés, en lien avec l'organisation administrative dont ils ont la charge par dispositions législatives ou réglementaires ou par délégation, à l'exclusion de l'attribution des bourses des élèves inscrits dans les collèges d'enseignement privés du département de la Drôme.

Délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie KUEHN**, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme, pour signer les actes et décisions suivants :

Personnel

1) Personnels enseignants du premier degré : gestion administrative, individuelle et collective des personnels titulaires, stagiaires et contractuels, à l'exclusion des retraites.

2) Personnels enseignants du second degré, personnels d'éducation, personnels d'information et d'orientation titulaires et stagiaires

- autorisations spéciales d'absence pour participation aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

3) Personnels de l'administration scolaire et universitaire, personnels médico-sociaux et de santé, personnels techniques ouvriers et de service

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées électives publiques et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

4) Personnels d'inspection et de direction

- autorisations spéciales d'absence pour participer aux assemblées publiques électives et aux instances statutaires des organisations syndicales, prévues à l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, ainsi que leur contingentement,
- congés pour formation syndicale.

5) Recrutement et gestion de proximité des AESH (accompagnateurs des élèves en situation de handicap)

6) Recrutement et gestion des personnels recrutés sous contrat de service civique et affectés dans les écoles et EPLE du département

7) œuvres sociales en faveur des personnels

- désignation des membres et présidence des comités départementaux de l'action sociale.

Examens

- organisation du premier concours interne de professeur des écoles,

Vie scolaire

- aumônerie dans les lycées et collèges,
- gestion de la procédure de déclaration d'ouverture des écoles privées sous contrat, dans le département,
- adaptation du calendrier scolaire national dans les conditions et limites prévues par les articles D 521-1 à D 521-5 du code de l'éducation,
- organisation des élections aux conseils d'administration des lycées, lycées professionnels, collèges, EREA, et aux conseils d'école,
- dérogation à l'obligation de loger des personnels logés dans les collèges,
- signature des conventions de prêt à usage individuel ou collectif de biens mobiliers au profit d'élèves handicapés des EPLE et des établissements privés sous contrat.
- orientation des élèves du second degré à l'issue de la commission d'appel, affectation des élèves du second degré (à l'exclusion des BTS), dérogations à la carte scolaire,
- réponses aux recours hiérarchiques formés à la suite de sanctions disciplinaires prononcées par les chefs d'établissements,
- arrêtés relatifs à l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis en classe de seconde, première et terminale et en collège,
- agrément et recrutement des intervenants extérieurs pour le premier degré, notamment pour l'enseignement des langues,
- classes de découverte pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental,
- enregistrement et contrôle des services de vacances organisés en EPLE,
- fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire,
- fonctionnement de la commission d'appel des décisions relatives à la poursuite de scolarité dans le second degré,
- fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré,
- règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles,
- détermination des capacités d'accueil dans les classes maternelles,
- arrêtés désaffectation des locaux scolaires et des biens meubles utilisés par les collèges,
- avis relatifs aux désaffectations des terrains et locaux utilisés par les écoles primaires et maternelles,
- décisions relatives aux projets de désaffectation des biens des collèges,
- désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD),
- signature des conventions avec les collectivités territoriales pour le déploiement des ENT (environnement numérique de travail),
- concours national de la résistance et de la déportation :
 - recensement des élèves du département participant au concours,
 - récupération des sujets auprès du rectorat et diffusion auprès des EPLE,
 - composition de la commission départementale de correction,
 - organisation de la remise des prix à l'échelon départemental.

Moyens et affaires financières

- gestion des moyens enseignants du premier degré, public et privé,
- gestion des moyens des assistants sociaux et des Psy EN du premier degré,
- gestion des moyens des AESH,
- autorisation d'utiliser le véhicule personnel pour les personnels dont les frais de déplacement sont remboursés sur les crédits dont le directeur académique est ordonnateur secondaire,
- répartition des crédits Etat attribués globalement par le recteur,
- ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP régional 214, en tant que responsable de centre de coût,
- délivrance des ordres de missions permanents des chefs d'établissement pour les déplacements déterminés par la directrice académique mais dont les frais sont pris en charge par le budget de l'établissement.

ARTICLE 2 :

Madame Nathalie KUEHN peut subdéléguer tout ou partie de la signature qui lui est conférée à ses collaborateurs selon les termes de l'article D 222-20, alinéas 2 et suivants du code de l'éducation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2024-17 du 12 novembre 2024 à compter de son entrée en vigueur. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

ARTICLE 4 :

La directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le 19 décembre 2024

Hélène INSEL



Arrêté n°2024-29 portant délégation de signature pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports dans le département de la Drôme

La rectrice de l'académie de Grenoble

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-17, R222-17-1 et D222-20 ;

Vu le décret n°2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté n°2021-01 du 4 janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le protocole régional relatif à l'articulation des compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative conclu entre le préfet de région et le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 décembre 2020 ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de Mme Hélène Insel, rectrice de l'académie de Grenoble ;

Vu l'arrêté n°2023-41 du 22 mai 2023 du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes portant délégation de signature à la rectrice de l'académie de Grenoble pour les questions relatives à la jeunesse, à la vie associative, à l'engagement civique et aux sports, notamment son article 2 lui permettant de subdéléguer sa signature à des agents placés sous son autorité et aux directeurs académiques des services académiques de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 16 décembre 2024 portant nomination de Mme Nathalie Kuehn, IA-DASEN de la Drôme ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie KUEHN, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme, à l'effet de signer, par délégation de la Rectrice, au nom du recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, tous actes et décisions suivants :

1) Dans le cadre des directives fixées par le recteur de région académique, les actes nécessaires à la mise en œuvre des politiques régionales dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement et des sports, notamment ceux à l'effet de communiquer aux services placés sous son autorité et aux chefs d'établissement les instructions nécessaires à cette mise en œuvre.

2) En matière de formations, certification et emploi, tous les actes relatifs à la délivrance du BAFA (article D432-11 du code de l'action sociale et des familles) ;

3) En matière de jeunesse et d'éducation populaire :

- cosignature de la convention de projet éducatif territorial avec le préfet de département (article D551-13 du code de l'éducation) ;
- agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire au niveau départemental (décret n°2002-571 du 22 avril 2002).

4) En matière de service national universel, tous les actes, arrêtés et décisions relatifs :

- à l'organisation du séjour de cohésion mentionné au 5° du I de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- au recrutement et à la gestion des personnes physiques participant à des fonctions d'animation du séjour de cohésion, à l'exception des personnes chargées des fonctions de direction, notamment celles recrutées par un contrat d'engagement éducatif en application de l'article L. 432-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- à la formation régionale des personnes physiques participant à des fonctions d'animation du séjour de cohésion ;
- à l'approbation des missions d'intérêt général proposées dans le cadre de la réserve du service national universel par les organismes mentionnés à l'article 4 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;
- à la signature des conventions avec les EPLE/EPLA d'accueil des séjours de cohésion ;
- à l'inscription et à l'affectation des réservistes du service national universel ;
- au contrôle des conditions de mise en œuvre de la réserve du service national universel.

Article 2 : Mme Nathalie KUEHN, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme, peut donner délégation pour signer les actes prévus à l'article 1, au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports dans les conditions fixées par l'article D222-20 du code de l'éducation.

Article 3 : L'arrêté rectoral n°2024-20 du 22 novembre 2024 est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et le secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grenoble, le 19 décembre 2024

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLSUP/XIII/24/341
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLSUP/XIII/24/341 du 10 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BCP Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, est composé comme suit pour la session 2024 :

CHAPEL FRANCK	MEMBRE DE LA PROFESSION - AIX LES BAINS CEDEX	
GAVARD-LE-FRONT LAURENT	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO MARLIOZ - AIX LES BAINS CEDEX	
MAFOUTA-BANTSIMBA GUY-PATRICK	PROFESSEUR U CHAMBERY USMB - CHAMBERY CEDEX	PRESIDENT DE JURY
MORAND MARIA	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO MARLIOZ - AIX LES BAINS CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LPO MARLIOZ à AIX LES BAINS CEDEX le jeudi 19 décembre 2024 à 09h00.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/351
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/351 du 16 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BCP Commercialisation et services en restauration, est composé comme suit pour la session 2024 :

BELLIARD FLORENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
FERRIER THOMAS	MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	
JULLIEN-MAISONNEUVE CHRISTINE	INSP EDUC NATI HORS CLAS RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	
MALLEVAL DELPHINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE - TAIN L HERMITAGE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
MISSLER ISABELLE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE - TAIN L HERMITAGE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
NOUYRIGAT GENEVIEVE	PROFESSEUR IUT VALENCE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - VALENCE CEDEX 9	PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 06 janvier 2025 à 08h45.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/345
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLESUP/XIII/24/345 du 12 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le code de l'Education, articles D337-95à D337-124 portant règlement général des Brevets professionnels ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu l'arrêté du 12 octobre 1998 portant création du Brevet Professionnel coiffure, modifié par l'arrêté du 28 mars 2011 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BP Boucher, est composé comme suit pour la session 2024 :

BANC LUCIE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - PRIVAS	
GUILLON LAURENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
JULLIEN-MAISONNEUVE CHRISTINE	INSP EDUC NATI HORS CLAS RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
PIERRE CHRISTOPHE	PROFESSEUR OF-CFA LIVRON CFMDA-LIVRON SUR DROME - LIVRON SUR DROME	VICE PRESIDENT DE JURY
SANTALUCIA ALEXANDRE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO XAVIER MALLET - LE TEIL	

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 13 janvier 2025 à 08h45.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/350
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLESUP/XIII/24/350 du 16 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le code de l'Education, articles D337-95à D337-124 portant règlement général des Brevets professionnels ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu l'arrêté du 12 octobre 1998 portant création du Brevet Professionnel coiffure, modifié par l'arrêté du 28 mars 2011 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BP Boulanger, est composé comme suit pour la session 2024 :

BITEAU OLIVIER	ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N. LP PR LES PORTES DE CHARTREUSE - VOREPPE	VICE PRESIDENT DE JURY
GUILLON LAURENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
JULLIEN-MAISONNEUVE CHRISTINE	INSP EDUC NATI HORS CLAS RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
SANTALUCIA ALEXANDRE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO XAVIER MALLET - LE TEIL	
SCHULER THIERRY	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - PRIVAS	

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 13 janvier 2025 à 14h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/346
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/346 du 12 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP BOUCHER, est composé comme suit pour la session 2024 :

BANC LUCIE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - PRIVAS	PRESIDENT DE JURY
GUILLON LAURENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
PIERRE CHRISTOPHE	PROFESSEUR OF-CFA LIVRON CFMDA-LIVRON SUR DROME - LIVRON SUR DROME	VICE PRESIDENT DE JURY
SANTALUCIA ALEXANDRE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO XAVIER MALLET - LE TEIL	

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 13 janvier 2025 à 09h45.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/352
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/352 du 16 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Éducation, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Éducation, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Éducation, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, est composé comme suit pour la session 2024 :

BELLIARD FLORENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
FERRIER THOMAS	MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	PRESIDENT DE JURY
JULLIEN-MAISONNEUVE CHRISTINE	INSP EDUC NATI HORS CLAS RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	
MALLEVAL DELPHINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE - TAIN L HERMITAGE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 06 janvier 2025 à 16h15.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/344
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/344 du 12 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP CUISINE, est composé comme suit pour la session 2024 :

BELLIER MARC	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE - TAIN L HERMITAGE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
GUILLON LAURENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
ROUSSET JEAN-CLAUDE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	PRESIDENT DE JURY
SANTALUCIA ALEXANDRE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO XAVIER MALLET - LE TEIL	

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 06 janvier 2025 à 10h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/347
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/347 du 12 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-26 à D337-50 -1 portant règlement général du brevet d'études professionnelles et notamment les articles D337-46 à D337-50 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général de la mention complémentaire et notamment les articles D337-158 et D337-158-1 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité CAP PATISSIER, est composé comme suit pour la session 2024 :

CHALAYE FABRICE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE - TAIN L HERMITAGE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
GUILLON LAURENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
SANTALUCIA ALEXANDRE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO XAVIER MALLET - LE TEIL	
SCHULER THIERRY	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - PRIVAS	PRESIDENT DE JURY

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 13 janvier 2025 à 10h45.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/342
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/342 du 10 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BCP Conducteur transport routier marchandises, est composé comme suit pour la session 2024 :

BLUMEL PATRICE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LOUIS ARMAND - CHAMBERY	VICE PRESIDENT DE JURY
MAFOUTA-BANTSIMBA GUY-PATRICK	PROFESSEUR U CHAMBERY USMB - CHAMBERY CEDEX	PRESIDENT DE JURY
MASSY MATHIEU	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	
TROUILLET CELINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO LOUIS ARMAND - CHAMBERY	

Article 2 : Le jury se réunira au LPO LOUIS ARMAND à CHAMBERY le mardi 17 décembre 2024 à 09h30.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DEC Pôle Supérieur
Réf N° DECPOLESUP/XIII/24/343
Affaire suivie par le bureau des VAE
04 76 74 75 15/ 75 79/ 75 44
Mél : dec.vae@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N°DECPOLESUP/XIII/24/343 du 12 décembre 2024

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 modifié par le décret 2009-145 du 10 février 2009 ;
- Vu la circulaire n°2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience;

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BCP Cuisine, est composé comme suit pour la session 2024 :

BELLIER MARC	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE - TAIN L HERMITAGE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
GUILLOIN LAURENCE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LPO LYC METIER GABRIEL FAURE - TOURNON SUR RHONE CEDEX	
NOUYRIGAT GENEVIEVE	PROFESSEUR IUT VALENCE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - VALENCE CEDEX 9	PRESIDENT DE JURY
ROUSSET JEAN-CLAUDE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	
SANTALUCIA ALEXANDRE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO XAVIER MALLET - LE TEIL	

Article 2 : Le jury se réunira au LP LYC METIER HOTELIER DE L'HERMITAGE à TAIN L HERMITAGE CEDEX le lundi 06 janvier 2025 à 08h45.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie,

Hélène Insel

DECISION TARIFAIRE N° 21017 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
FINANCEMENT POUR 2024 DE
CAMSP DE MOULINS - 030006027

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Le Président du Conseil Départemental Allier

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/2023;

VU l'arrêté ministériel du 16/05/2024 publié au Journal Officiel du 17/05/2024 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2024 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 25/10/2024 publiée au Journal Officiel du 09/11/2024 relative aux dotations régionales limitatives 2024 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2024 ;

VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes;

VU la décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur Départemental par intérim de l'Allier en date du 29/11/2024 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.) dénommée CAMSP DE MOULINS (030006027) sise 81 R DE PARIS 03000 Moulins et gérée par l'entité dénommée CH DE MOULINS YZEURE (030780092);

Considérant la décision tarifaire modificative n°13996 en date du 30 juillet 2024 portant modification de la dotation globale de financement pour 2024 de la structure dénommée CAMSP DE MOULINS - 030006027

DECIDENT

Article 1^{er} A compter du 01/01/2024, la dotation globale de financement est fixée à 689 025,38 € au titre de 2024.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	53 815,30
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	619 295,77
	- dont CNR	2 850,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	31 200,13
	- dont CNR	34 714,18
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	704 311,20
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	689 025,38
	- dont CNR	37 564,18
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

La dotation globale de financement est versée en application des dispositions de l'article R.314-123 CASF :

- par le département d'implantation, pour un montant de 93 195,02 €
- par l'Assurance Maladie, pour un montant de 595 830,36 €

A compter du 01/01/2024, le prix de journée est de 70,31 €

Article 2 La fraction forfaitaire imputable à l'Assurance Maladie, en application de l'article R314-111 du CASF, s'établit à 49 652,53 €

La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit quant à elle à 7 766,25 €

Article 3 A compter du 1^{er} janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2025 : 651 461,20 €, versée :
 - par le département d'implantation, pour un montant de 93 195,02 € (douzième applicable s'élevant à 7 766,25 €)
 - par l'Assurance Maladie, pour un montant de 558 266,18 € (douzième applicable s'élevant à 46 522,18 €)

• prix de journée de reconduction de 66,48 €

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, Rue Duguesclin, 69433 LYON dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil régional des actes administratifs.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le président du Département sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH DE MOULINS YZEURE (030780092) et à l'établissement concerné.

Fait à Yzeure, le **18 DEC. 2024**

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Pour le Directeur par intérim de la Délégation
Départementale de l'Allier et par délégation,
La Cheffe de pôle autonomie



Isabelle VALMORT

Pour le Président du Conseil Départemental
de l'Allier

La Directrice Générale Adjointe des Solidarités



Marilyn LABROUSSE

* 12 060 300

1000000000

DECISION TARIFAIRE N° 23854 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE
DE FINANCEMENT POUR 2024 DE
CAMSP - 030002869

La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Le Président du Conseil Départemental Allier

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - VU le Code de la Sécurité Sociale ;
 - VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/2023;
 - VU l'arrêté ministériel du 16/05/2024 publié au Journal Officiel du 17/05/2024 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2024 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
 - VU la décision du 25/10/2024 publiée au Journal Officiel du 09/11/2024 relative aux dotations régionales limitatives 2024 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2024 ;
 - VU le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes;
 - VU la décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'ARS vers le Directeur Départemental par intérim de l'Allier en date du 29/11/2024 ;
 - VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/12/2021 de la structure Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.) dénommée CAMSP (030002869) sise 11 R JEAN JAURES 03200 Vichy et gérée par l'entité dénommée CH DE VICHY (030780118);
- Considérant la décision tarifaire modificative n°13997 en date du 30 juillet 2024 portant modification de la dotation globale de financement pour 2024 de la structure dénommée CAMSP - 030002869

DECIDENT

Article 1^{er} A compter du 01/01/2024, la dotation globale de financement est fixée à 572 930,79 € au titre de 2024.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	50 850,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	526 657,79
	- dont CNR	1 397,99
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	58 733,00
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	636 240,79
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	572 930,79
	- dont CNR	1 397,99
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	63 310,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

La dotation globale de financement est versée en application des dispositions de l'article R.314-123 CASF :

- par le département d'implantation, pour un montant de 102 598,18 €
- par l'Assurance Maladie, pour un montant de 470 332,61 €

A compter du 01/01/2024, le prix de journée est de 74,07 €

Article 2 La fraction forfaitaire imputable à l'Assurance Maladie, en application de l'article R314-111 du CASF, s'établit à 39 194,38 €

La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit quant à elle à 8 549,85 €

Article 3 A compter du 1^{er} janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2025 : 571 532,80 €, versée :
 - par le département d'implantation, pour un montant de 102 598,18 € (douzième applicable s'élevant à 8 549,85 €)
 - par l'Assurance Maladie, pour un montant de 468 934,62 € (douzième applicable s'élevant à 39 077,89 €)

• prix de journée de reconduction de 73,89 €

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, Rue Duguesclin, 69433 LYON dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil régional des actes administratifs.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le président du Département sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH DE VICHY (030780118) et à l'établissement concerné.

Fait à Yzeure, le **18 DEC. 2024**

Pour la Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Pour le Directeur par intérim de la Délégation
Départementale de l'Allier et par délégation,
La Cheffe de pôle autonomie



Isabelle VALMORT

Pour le Président du Conseil Départemental
de l'Allier

La Directrice Générale Adjointe des Solidarités



Marilyn LABROUSSE

Arrêté ARS n°2024-14-0569

Arrêté Métropole n° 2024-DSHE-DVE-ESPA-11-017

Portant transformation de 2 places d'hébergement permanent en 2 places d'hébergement temporaire au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD CAMILLE CLAUDEL » situé à VILLEURBANNE (69100)

GESTIONNAIRE : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEURBANNE

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président de la Métropole de Lyon

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma directeur Métropolitain en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2023-2027 approuvé par délibération n°2023-1728 du 23/06/2023 ;

Vu l'arrêté conjoint de l'ARS n°2016-8549 et de la Métropole de Lyon n°2017-DSHE-DVE-EPA-01-010 du 2 janvier 2017 portant renouvellement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « EHPAD CAMILLE CLAUDEL » situé à VILLEURBANNE (69100) et de l'« ACCUEIL SEQUENTIEL CAMILLE CLAUDEL » situé à VILLEURBANNE (69100) pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2024-14-0090 et Métropole de Lyon n°2024-DSHE-DVE-EPA-04-004 du 26 février 2024 portant cessation totale, volontaire et définitive de l'activité « répit séquentiel de 3 jours et 2 nuits » de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « ACCUEIL SEQUENTIEL CAMILLE CLAUDEL » situé à VILLEURBANNE (69100) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole n° 2020-07-16-R-0580 du 16 juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Blanchard, Vice-Président ;

Considérant la fermeture de l'accueil séquentiel situé 77 rue Boulevard Eugène Réquillon à VILLEURBANNE (69100) ;

Considérant la demande du gestionnaire en date du 15 octobre 2024 exposant la nécessité de transformer 2 places d'hébergement permanent en 2 places d'hébergement temporaire afin de garantir le répit aux aidants ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charge des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, délivrée au Centre Communal d'Action Sociale de Villeurbanne pour le fonctionnement de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) « EHPAD CAMILLE CLAUDEL » sis 12 rue Charles Montaland à VILLEURBANNE (69100), est modifiée par la transformation de 2 places d'hébergement permanent en 2 places d'hébergement temporaire à compter de 2025.

La capacité globale de la structure reste inchangée à 48 places réparties comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 46 places d'hébergement permanent ;
- 2 places d'hébergement temporaire.

Article 2 : La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de la structure pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017, soit jusqu'au 3 janvier 2032. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313 5 du même code.

Article 3 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux FINESS (voir annexe).

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président de la Métropole de Lyon, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Directrice générale des services de la Métropole de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 16/12/2024

En trois exemplaires

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Pour la Directrice Générale et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

Pour le Président de
la Métropole de Lyon,
Le Vice-Président délégué,
Pascal Blanchard

Annexe FINESS

Mouvements FINESS : Transformation de 2 places d'hébergement permanent en 2 places d'hébergement temporaire

Entité juridique : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEURBANNE

Adresse : Mairie - 2 Place du Docteur Lazare Goujon - BP 5051 - 69100 VILLEURBANNE

N° FINESS EJ : 69 079 486 2

Statut : 17 - Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Etablissement : EHPAD CAMILLE CLAUDEL

Adresse : 12 rue Charles Montaland - 69100 VILLEURBANNE

N° FINESS ET : 69 002 283 5

Catégorie : 500 - Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.)

Equipements :

Triplet			Autorisation avant le présent arrêté		Autorisation après le présent arrêté	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Référence dernier arrêté	Capacité autorisée	Référence dernier arrêté
924 Accueil pour Personnes Âgées	11 Hébergement Complet Internat	436 Personnes Alzheimer ou Maladies Apparentées	48	ARS n°2024-14-0090 et Métropole de Lyon n°2024-DSHE-DVE-EPA-04-004	46	Le présent arrêté
657 Accueil temporaire pour Personnes Âgées	11 Hébergement Complet Internat	436 Personnes Alzheimer ou Maladies Apparentées	-	-	2	Le présent arrêté

Arrêté N° 2024-14-0353

Portant modification de l'autorisation détenue par le CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE pour le fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du centre de jour personnes âgées par :

- le changement de dénomination des EHPAD LES BERGES DE L'HYERES, LE BOIS LAMARTINE, CESALET DESSUS-DESSOUS, LA CERISAIE, LES TERRASSES DE L'HORLOGE, FELIX PIGNAL et SITE GRAND PORT ;
- le changement de dénomination du SAJ ALZHEIMER AIX-LES-BAINS.

GESTIONNAIRE : CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE (CHMS)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ARS/Département de Savoie n° 2018-2562 du 8 octobre 2018 portant renouvellement au 1^{er} janvier 2018 de l'autorisation délivrée au CHMS pour le fonctionnement des services et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendant du CHMS ;

Vu l'arrêté ARS/Département de Savoie n°2022-14-0103 du 19 juillet 2022 portant modification des autorisations délivrées au CHMS pour le fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes par la modification de répartition des places des EHPAD LES BERGES DE L'HYERES, LE BOIS LAMARTINE, LA CERISAIE, SITE GRAND PORT et FELIX PIGNAL ;

Vu l'arrêté ARS/Département de Savoie n°2023-14-0194 du 28 septembre 2023 portant modification des autorisations médico-sociales détenues par le CHMS par la réduction de 20 places d'hébergement permanent de l'EHPAD SITE GRAND PORT et extension de 4 places d'accueil de jour du SAJ ALZHEIMER AIX-LES-BAINS;

Considérant la demande du CHMS en date du 27 juin 2024 pour l'homogénéisation des libellés des établissements référencés dans le fichier Finess repris par la CPAM pour le versement des dotations mensuelles allouées, afin d'identifier l'affectation budgétaire ;

Considérant la modification des libellés des établissements sanitaires gérés par le CHMS effective à ce jour dans le fichier Finess ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée au CHMS pour le changement de dénomination, sans changement de capacité, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes comme suit :

- EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE situé à CHAMBERY en CHMS-EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE ;
- EHPAD LES BERGES DE L'HYERE situé à CHAMBERY en CHMS-CHY EHPAD LES BERGES DE L'HYERE;
- EHPAD CESALET DESSUS-DESSOUS situé à CHAMBERY en CHMS-CHY EHPAD CESALET DESSUS-DESSOUS ;
- EHPAD LA CERISAIE situé à CHAMBERY en CHMS-CHAMBERY EHPAD LA CERISAIE ;
- EHPAD LE BOIS LAMARTINE situé à TRESSERVE en CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE ;
- EHPAD FELIX PIGNAL situé à BRISON-SAINT-INNOCENT en CHMS-AIX EHPAD FELIX PIGNAL ;
- EHPAD SITE GRAND PORT situé à AIX-LES-BAINS en CHMS-AIX EHPAD SITE GRAND PORT ;
- SAJ ALZHEIMER situé à AIX-LES BAINS en CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER.

Article 2 : La présente autorisation est rattachée à la date de renouvellement de l'autorisation de fonctionnement des EHPAD et du SAJ ALZHEIMER du CHMS pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2018, soit jusqu'au 1er janvier 2033. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L.313 5 du même code.

Article 3: Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe jointe.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de Savoie ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat

peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Directeur de la délégation départementale de Savoie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Directeur général des services et la Directrice générale adjointe du pôle social du Département de Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site internet du département de Savoie.

Fait à Chambéry, le 31/07/2024

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la Directrice générale et par délégation,

Le directeur de l'autonomie

Raphaël GLABI

Le Président
du Conseil départemental de la Savoie

Pour le Président

La Vice-présidente déléguée

Corine WOLFF

Annexe FINESS

Mouvements FINESS : Changement de dénomination

Entité juridique : CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE

Adresse : Place Lucien Biset- BP 31125 – 73 011 CHAMBERY

N° FINESS EJ : 73 000 0015

Statut : 14 – Etablissement Public Intercommunal Hospitalier

Etablissements/équipements :

Etablissement principal :

Nouvelle dénomination : CHMS-CHY EHPAD LES BERGES DE L'HYERE

Ancienne dénomination : EHPAD LES BERGES DE L'HYERE

Adresse : Rue Paul Verlaine Le Biollay – 73 000 CHAMBERY

N° FINESS ET : 73 000 820 8

Catégorie : 500 - E.H.P.A.D.

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	64	2023-14- 0194	64	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :

Nouvelle dénomination : CHMS-AIX EHPAD LE BOIS LAMARTINE

Ancienne dénomination : EHPAD LE BOIS LAMARTINE

Adresse : 51 montée Reine Victoria – 73 100 TRESSERVE

N° FINESS ET : 73 078 363 6

Catégorie : 500 - E.H.P.A.D.

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	68	2023-14- 194	68	Le présent arrêté
2	924 Accueil pour Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	436 Alzheimer ou maladies apparentées	12	2023-14- 194	12	Le présent arrêté
3	657 Accueil temporaire de Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	2	2023-14- 194	2	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :**Nouvelle dénomination : CHMS-CHY EHPAD CESALET DESSUS-DESSOUS**

Ancienne dénomination : EHPAD CESALET DESSUS DESSOUS

Adresse : Rue de l'église – Jacob Bellecombette - BP 31125 – 730 11 CHAMBERY

N° FINESS ET : 73 078 357 8

Catégorie : 500 - E.H.P.A.D.

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	105	2023-14- 0194	105	Le présent arrêté
2	924 Accueil pour Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	436 Alzheimer ou maladies apparentées	30	2023-14- 0194	30	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :**Nouvelle dénomination : CHMS-CHAMBERY EHPAD LA CERISAIE**

Ancienne dénomination : EHPAD LA CERISAIE

Adresse : Place François Chiron - BP 31125 – 73 011 CHAMBERY

N° FINESS ET : 73 078 537 5

Catégorie : 500 - E.H.P.A.D.

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	120	2023-14- 0194	120	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :**Nouvelle dénomination : CHMS-EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE**

Ancienne dénomination : EHPAD LES TERRASSES DE L'HORLOGE

Adresse : Place Dr François Chiron – BP 31125 – 73 011 CHAMBERY

N° FINESS ET : 73 078 538 3

Catégorie : 500 – EHPAD

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	48	2023-14- 0194	48	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :**Nouvelle dénomination : CHMS-AIX EHPAD SITE GRAND PORT**

Ancienne dénomination : EHPAD GRAND-PORT

Adresse : 49 avenue du GRAND-PORT – 73 100 AIX-LES-BAINS

N° FINESS ET : 73 078 536 7

Catégorie : 500 - E.H.P.A.D.

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	105	2023-14- 0194	105	Le présent arrêté
2	924 Accueil pour Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	436 Alzheimer ou maladies apparentées	30	2023-14- 0194	30	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :**Nouvelle dénomination : CHMS-AIX EHAD FELIX PIGNAL**

Ancienne dénomination : EHPAD FELIX PIGNAL

Adresse : Chemin des Berthets – 73 100 BRISON ST INNOCENT

N° FINESS ET : 73 078 995 5

Catégorie :500 - E.H.P.A.D.

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	924 Accueil Personnes Agées	11 Hébergement Complet Internat	711 Personnes Agées dépendantes	35	2023-14- 0194	35	Le présent arrêté

Etablissement secondaire :**Nouvelle dénomination : CHMS-AIX ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER**

Ancienne dénomination : SAJ ALZHEIMER AIX-LES-BAINS

Adresse : 49 avenue du GRAND-PORT – 73 100 AIX-LES-BAINS

N° FINESS ET : 73 000 472 8

Catégorie : 207 - Centre de jour pour personnes âgées

Equipements :

Triplet				Autorisation (avant le présent arrêté)		Autorisation (après le présent arrêté)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	657 Accueil temporaire de Personnes Agées	21 Accueil de jour	436 Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12	2023-14-0194	12	Le présent arrêté

Arrêté N°2024-14-0350

Portant prorogation de l'autorisation de fonctionnement et changement de dénomination du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile SESSAD TSA et UEMA situé à SAINT-ETIENNE (42000)

GESTIONNAIRE : AFP FRANCE HANDICAP

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté Préfecture de la Loire n° 2009-420 du 4 septembre 2009 portant création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour enfants des deux sexes, de 2 à 6 ans et porteurs de troubles envahissants du développement (TED) à SAINT-ETIENNE (42000), géré par l'Association Prévention Soins APS ;

Vu l'arrêté ARS n° 2014-2129 du 5 août 2014 portant création d'une unité d'enseignement en école maternelle (UEMA) par extension du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) pour enfants porteurs de troubles envahissants du développement (TED), géré par l'Association Prévention Soins APS ;

Vu l'arrêté conjoint ARS n°2020-14-0018 / Département n° 2020-17 du 30 décembre 2020 portant cession des autorisations détenues par l'Association Prévention Soins APS au bénéfice de l'Association des Paralysés de France APF, à compter du 1er janvier 2021, dont celle du SESSAD TSA ET UEMA ;

Vu l'arrêté ARS n° 2021-14-0120 du 7 juin 2021 portant extension de capacité de 4 places d'accueil en milieu ordinaire du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile SESSAD TSA ET UEMA basé à SAINT-ETIENNE (42000) ;

Considérant la nécessité de faire réaliser une évaluation de l'établissement selon les nouvelles modalités d'évaluation de l'HAS avant d'envisager son renouvellement pour 15 ans ;

Considérant la nécessité de proroger l'autorisation afin que l'établissement puisse produire une évaluation avant son renouvellement ;

Considérant que ce projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé, qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles, qu'il répond aux exigences de qualité de prise en charges des bénéficiaires et qu'il est compatible avec le programme interdépartemental et régional mentionné à l'article L.312-5-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'Association APF FRANCE HANDICAP pour le fonctionnement du SESSAD TSA ET UEMA sis 66-68 rue Marengo à SAINT-ETIENNE (42000) est modifiée par :

- la prorogation de l'autorisation de fonctionnement jusqu'au 4 septembre 2026.
- le changement de dénomination en SESSAD TSA APF FRANCE HANDICAP DE SAINT-ETIENNE (SESSAD TSA APF FH DE SAINT-ETIENNE).

Article 2 : Le renouvellement de l'autorisation au 4 septembre 2026 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 4 septembre 2041, sera notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnées à l'article L312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues à l'article L313-5 du même code, et communiquée dans le cadre de la programmation établie par les autorités compétentes.

Article 3 : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme précisé dans l'annexe jointe.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, selon les termes de l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification à l'intéressé ou sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le Directeur de la délégation départementale de la Loire de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 10/12/2024

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

Annexe FINESS

Mouvements FINESS : Prorogation de l'autorisation de fonctionnement, changement de dénomination de l'établissement

Entité juridique : APF FRANCE HANDICAP
Adresse : 17 Bd Auguste Blanqui – 75 013 PARIS
N° FINESS EJ : 75 071 923 9
Statut : 61 - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Structure :
Ancien nom : SESSAD TSA ET UEMA
Nouveau nom : SESSAD TSA APF FRANCE HANDICAP DE SAINT-ETIENNE
(SESSAD TSA APF FH DE SAINT-ETIENNE)
Adresse : 66-68 rue Marengo – 42 000 SAINT-ETIENNE
N° FINESS ET : 42 001 227 0
Catégorie : 182 - S.E.S.S.A.D.

Équipements:

Triplet					
N°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Age
1	840 – Accompagnement précoce des jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 – Troubles du spectre de l'autisme	14	0/6 ans
2	840 – Accompagnement précoce des jeunes enfants	21 – Accueil de jour	437 – Troubles du spectre de l'autisme	7	3/6 ans

Conventions :

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	01/01/2024
02	UEM plan Autisme	05/08/2014

Arrêté N° 2024-17-0682

Portant autorisation à l'hospitalité Saint Thomas de Villeneuve et l'association Domaine de l'aube, à être membre du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais »

La directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 19 avril 2023 portant nomination de madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté de la ministre des solidarités et de la santé du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu la décision n°2024-23-0112 du 31 octobre 2024 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes portant délégation de signature ;

Vu la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » signée le 16 octobre 2024 ;

Vu la demande d'approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » réceptionnée le 23 octobre 2024 ;

Considérant que l'hospitalité Saint Thomas de Villeneuve et l'association Domaine de l'aube souhaitent créer, avec le centre hospitalier de Roanne, une structure de soins palliatifs sur le territoire du Roannais et plus précisément porter la construction et la gestion de l'ensemble immobilier destiné à accueillir la structure de soins palliatifs ;

Considérant que des personnes physiques ou morales exerçant une profession libérale de santé autre que médicale et d'autres organismes concourant à l'activité du groupement peuvent être membres d'un groupement de coopération sanitaire sur autorisation du directeur général de l'agence régionale de santé, conformément à l'articles L. 6133-2 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1

L'hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, domiciliée au 29 rue Charles Cartel à LAMBALLE-ARMOR, et l'association Domaine de l'aube, domiciliée au 3 impasse des Acacias à TASSIN-LA-DEMI-LUNE, sont autorisées à être membres du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » en ce qu'elles contribuent à l'activité de ce groupement.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de la publication à l'égard des tiers. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3

La directrice de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lyon le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,

La directrice de l'offre de soins

Signé : Cécile BEHAGHEL

NB : L'ensemble des documents du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » est consultable à l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Arrêté N° 2024-17-0683

Portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais »

La directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 19 avril 2023 portant nomination de madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté de la ministre des solidarités et de la santé du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu la décision n°2024-23-0112 du 31 octobre 2024 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes portant délégation de signature ;

Vu la demande d'approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » réceptionnée le 23 octobre 2024 ;

Vu l'avis du réputé rendu de la directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne relatif à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » ;

Considérant que la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » respecte les dispositions des articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1

La convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais » conclue le 16 octobre 2024 est approuvée.

Article 2

Le groupement de coopération sanitaire de moyens est une personne morale de droit privé. Il est constitué avec un capital de mille-cinq cents euros apporté à parts égales par les membres.

Article 3

Le groupement de coopération sanitaire a vocation à agir pour le compte exclusif de ses membres.

Article 4

Les membres du groupement de coopération sanitaire sont :

- Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, dont le siège social est sis 29 rue Charles Cartel 22400 LAMBALLE-ARMOR,
- Centre hospitalier de Roanne, dont le siège est sis 28 rue de Charlieu, BP 511, 42328 ROANNE CEDEX,
- Association Domaine de l'aube, dont le siège social est sis 3 impasse des Acacias 69160 TASSIN-LA- DEMI-LUNE.

Article 5

Le groupement de coopération sanitaire a pour objet de faciliter, développer et d'améliorer l'activité de ses membres et d'offrir une prise en charge adaptée et de qualité dans le domaine des soins palliatifs.

Dans ce cadre, le groupement gère une structure de soins palliatifs destinée à accueillir les patients pris en charge dans le cadre de la filière territoriale du Roannais et peut organiser toute coopération contribuant au renforcement de la filière de soins palliatifs.

A ce titre, le groupement exploite, conformément aux dispositions du 4° de l'article L. 6133-1 du code de la santé publique, sur le site unique, une autorisation d'activité de soins de médecine détenue par le centre hospitalier de Roanne et dédiée à la mise en œuvre du projet de soins palliatifs.

Le groupement facture les soins délivrés aux patients pour le compte de ses membres. En conséquence, il se substitue à ses membres qui ne facturent plus les soins délivrés au titre de l'autorisation d'activité de soins exploitée par le groupement.

Article 6

L'échelle tarifaire publique est applicable au groupement de coopération sanitaire « Maison de soins palliatifs du Roannais ».

Article 7

Le siège social du groupement de coopération sanitaire se situe au centre hospitalier de Roanne, 28 rue de Charlieu 42300 ROANNE.

Article 8

La convention constitutive du groupement de coopération sanitaire est conclue pour une durée indéterminée.

Article 9

Le groupement de coopération sanitaire devra transmettre chaque année, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, à l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, un rapport approuvé par l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire, retraçant l'activité du groupement, au titre de l'année précédente.

Article 10

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de la publication à l'égard des tiers. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 11

La directrice de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lyon le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,

La directrice de l'offre de soins

Signé : Cécile BEHAGHEL

Arrêté N° 2024-17-0707

Portant dissolution du groupement de coopération sanitaire « Groupement Hospitalier Nord Dauphiné »

La directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 19 avril 2023 portant nomination de madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté de la ministre des solidarités et de la santé du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu la décision n°2024-23-0060 du 29 novembre 2024 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes portant délégation de signature ;

Vu la délibération n°06/2021 de l'assemblée générale du groupement de coopération sanitaire « Groupement Hospitalier Nord Dauphiné » en date du 21 juin 2021 délibérant sur la dissolution et la liquidation du groupement ;

Considérant que le groupement de coopération sanitaire peut être dissous par décision de l'assemblée générale, notamment du fait de la réalisation ou de l'extinction de son objet, conformément à l'article R. 6133-8 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1

Le groupement de coopération sanitaire « Groupement Hospitalier Nord Dauphiné » est dissous à compter du 1^{er} juillet 2021.

La personnalité morale du groupement de coopération subsiste pour les besoins de la liquidation.

Article 2

L'arrêté n°2018-0616 du 14 mars 2018 du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Groupement Hospitalier Nord Dauphiné » est abrogé par le présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de la publication à l'égard des tiers. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

La directrice de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lyon le 17 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,

La directrice de l'offre de soins

Signé : Cécile BEHAGHEL

Arrêté n°2024-17-0763

Portant renouvellement des autorisations des activités de soins et d'équipements matériels lourds n'ayant pas fait l'objet de décrets à la date du 1^{er} juin 2023

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;

Vu le décret n°2022-1046 du 25 juillet 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de médecine ;

Vu le décret n°2022-1047 du 25 juillet 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de médecine ;

Vu l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du Projet Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

Vu l'arrêté n°2023-22-0069 du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;

Vu l'arrêté n°2024-17-0106 du 20 mars 2024 portant modification de l'arrêté n°2023-17-0364 portant délimitation des zones du schéma régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et équipements matériels lourds

Vu les dossiers de demande de renouvellement présentés par les établissements mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté ;

Vu les avis émis par les instructeurs ;

Considérant que les activités de soins et les exploitations d'équipements matériels lourds sont conformes aux dispositions du Schéma Régional de Santé en vigueur ;

ARRÊTE

Article 1 : Les autorisations d'activités de soins de médecine détenues par les établissements mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté, sont renouvelées suivant la procédure de renouvellement prévue à l'article 9 de la loi sus visée.

Article 2 : Les titulaires disposant, sur le même site géographique, d'une autorisation d'hospitalisation complète et d'une autorisation d'hospitalisation à temps partiel délivrées antérieurement en application des dispositions en vigueur avant le 1^{er} juin 2023 sont réputés être autorisés à exercer l'activité de médecine conformément aux décrets.

Article 3 : Les titulaires disposant, sur le même site géographique, d'une seule autorisation correspondant soit à de l'hospitalisation complète, soit à de l'hospitalisation à temps partiel délivrées antérieurement en application des dispositions en vigueur avant le 1^{er} juin 2023 dispose d'un délai de 2 ans pour le mettre en conformité avec le 1^o de l'article R. 6123-152 du Code de la santé publique.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés, ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 5 : La Directrice de la direction de l'offre de soins, les Directeurs et Directrices des délégations départementales, de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 13 décembre 2024
Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur délégué régulation de l'offre de
soins hospitalière
Jean SCHWEYER

Annexe renouvellement autorisations d'activité de médecine conformément aux décrets relatifs aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement du 25 juillet 2022

N° FINESS EJ	Raison sociale EJ	N° FINESS ET	Raison sociale ET	Zone de santé	Activité de soins	Déclaration
010008407	CH DU HAUT BUGEY	010005239	CH DU HAUT BUGEY - GEOVREISSET	Zone "Ain"	Médecine	Adultes ; Enfants et adolescents
070005558	CH BOURG SAINT ANDEOL	070000062	CH DE BOURG SAINT ANDEOL	Zone "Drôme-Ardèche"	Médecine	Adultes
070780366	CH DE LAMASTRE	070000187	CH DE LAMASTRE	Zone "Drôme-Ardèche"	Médecine	Adultes
150780468	CH DE MAURIAC	150000164	CH DE MAURIAC	Zone "Cantal"	Médecine	Adultes
150000271	CTRE MEDICO-CHIRURGICAL DE TRONQUIERES	150780732	CENTRE MEDICO CHIRURGICAL TRONQUIERES	Zone "Cantal"	Médecine	Adultes ; Enfants et adolescents
380780031	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	380000026	CH FABRICE MARCHIOL LA MURE	Zone "Isère"	Médecine	Adultes
380780072	CH DE RIVES	380000059	CH DE RIVES	Zone "Isère"	Médecine	Adultes
380780213	CH DE SAINT LAURENT DU PONT	380000109	CH DE SAINT LAURENT DU PONT	Zone "Isère"	Médecine	Adultes
430000091	CH JACQUES BARROT - YSSINGEAUX	430000356	CH JACQUES BARROT - YSSINGEAUX	Zone "Haute-Loire"	Médecine	Adultes
690782222	CH NORD OUEST VILLEFRANCHE	690000575	CH NORD OUEST - VILLEFRANCHE	Zone "Rhône"	Médecine	Adultes ; Enfants et adolescents
690782271	CH DE TARARE GRANDRIS	690000625	HNO DE TARARE	Zone "Rhône"	Médecine	Adultes
690782271	CH DE TARARE GRANDRIS	690052212	HNO TAG CSG - EHPAD LA CLAIRIERE	Zone "Rhône"	Médecine	Adultes
740781190	CH DUFRESNE SOMMEILLER	740000286	CH DUFRESNE SOMMEILLER	Zone "Haute-Savoie"	Médecine	Adultes

**Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0690
portant autorisation d'exercer l'activité de soins de Médecine par CH DE LA TOUR DU PIN
(380782698), sur le site de CH DE LA TOUR DU PIN (380000356)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0064 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par CH DE LA TOUR DU PIN (380782698), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de CH DE LA TOUR DU PIN (380000356) sis 12 BD VICTOR HUGO 38110 LA TOUR DU PIN ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement sont respectées ;

Considérant que la demande s'inscrit dans la démarche de labélisation en hôpital de proximité compte tenu du positionnement du centre hospitalier sur son territoire et des liens avec la médecine de ville afin d'améliorer notamment la prise en charge des personnes vulnérables et favoriser l'accès aux soins hospitaliers ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant que les éléments financiers présentés ne valent pas engagement de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CH DE LA TOUR DU PIN (380782698) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site CH DE LA TOUR DU PIN (380000356) sis 12 BD VICTOR HUGO 38110 LA TOUR DU PIN, **est acceptée** pour : Médecine / Adultes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7 La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale de l'Isère de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0691
**portant autorisation d'exercer l'activité de soins de Médecine par CH DES MONTS DU
LYONNAIS (690048632), sur le site de CH DES MONTS DU LYONNAIS - SYMPHORIEN
(690000039)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0064 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par CH DES MONTS DU LYONNAIS (690048632), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de CH DES MONTS DU LYONNAIS - SYMPHORIEN (690000039) sis 257 AVENUE DE LA LIBERATION 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement sont respectées ;

Considérant que la demande s'inscrit dans la démarche de labélisation en hôpital de proximité compte tenu du positionnement du centre hospitalier sur son territoire et des liens avec la médecine de ville afin d'améliorer notamment la prise en charge des personnes vulnérables et favoriser l'accès aux soins hospitaliers ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant que les éléments financiers présentés ne valent pas engagement de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CH DES MONTS DU LYONNAIS (690048632) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site CH DES MONTS DU LYONNAIS - SYMPHORIEN (690000039) sis 257 AVENUE DE LA LIBERATION 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE, **est acceptée** pour : Médecine / Adultes.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7 La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0692
portant autorisation d'exercer l'activité de soins ou d'exploiter de Médecine par CH DU
PAYS DE GEX (010780112), sur le site de CH DU PAYS DE GEX (010000081)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0064 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par CH DU PAYS DE GEX (010780112), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de CH DU PAYS DE GEX (010000081) sis 160 RUE MARC PANISSOD 01174 GEX ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement sont respectées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant que les éléments financiers présentés ne valent pas engagement de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CH DU PAYS DE GEX (010780112) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site CH DU PAYS DE GEX (010000081) sis 160 RUE MARC PANISSOD 01174 GEX, **est acceptée** pour : Médecine / Adultes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximums à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet

« Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7

La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et la Directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0693
**portant autorisation d'exercer l'activité de soins de Médecine par CHU DE CLERMONT-
FERRAND (630780989), sur le site de CHU PSYCHIATRIE (630781771)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0065 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par CHU DE CLERMONT-FERRAND (630780989), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de CHU PSYCHIATRIE (630781771) sis RUE MONTALEMBERT 63003 CLERMONT FERRAND ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement sont respectées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant que les éléments financiers présentés ne valent pas engagement de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CHU DE CLERMONT-FERRAND (630780989) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site CHU PSYCHIATRIE (630781771) sis RUE MONTALEMBERT 63003 CLERMONT FERRAND, est acceptée pour : Médecine / Adultes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximums à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre

recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7 La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0696
portant autorisation d'exercer l'activité de soins de Médecine par CH DE ROANNE
(420780033), sur le site de la structure de soins palliatifs géré par le GCS "Structure de soins
palliatifs du roannais » (FINESS à créer) - Auvergne-Rhône-Alpes

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations; R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0064 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par CH DE ROANNE (420780033), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de la structure de soins palliatifs géré par le GCS "Structure de soins palliatifs du roannais » (FINESS à créer) - Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans le cadre des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) du Schéma régional de Santé, figurant dans le Projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant qu'elle est compatible avec les objectifs du Schéma régional de santé ;

Considérant que les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement sont respectées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique ;

Considérant que les éléments financiers présentés ne valent pas engagement de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CH DE ROANNE (420780033) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site de la structure de soins palliatifs géré par le GCS "Structure de soins palliatifs du roannais » (FINESS à créer) - Auvergne-Rhône-Alpes **est acceptée** pour : Médecine / Adultes

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximums à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 6 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 7

La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et la Directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **13 DEC. 2024**

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0697
**portant refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins de Médecine par HÔPITAL ST-
JOSEPH ST-LUC (690805353), sur le site de MAISON SAINT MARTIN (690051677)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0064 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par HÔPITAL ST-JOSEPH ST-LUC (690805353), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de MAISON SAINT MARTIN (690051677) sis 20 RUE FRANKLIN 69002 LYON 2E ARRONDISSEMENT ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que les besoins de santé de la population en médecine de la métropole de Lyon sont d'ores et déjà couverts par de nombreux acteurs historiquement autorisés pour cette activité de soins.

Considérant ainsi que l'octroi d'une autorisation d'activité de médecine sur le site de MAISON SAINT MARTIN à Lyon ne saurait constituer une plus-value pour la Métropole de Lyon, mais plus encore risquerait de porter atteinte au volume d'activité des acteurs alentours historiquement autorisés à l'activité de médecine.

Considérant que le nombre d'objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine sur la zone de santé du Rhône ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes initiales déposées sur cette même zone.

Considérant la nécessité de prioriser l'octroi d'autorisations de médecine pour les établissements de santé implantés dans des territoires défavorisés au sein de la zone de santé du Rhône ;

DECIDE

Article 1 La demande présentée par HÔPITAL ST-JOSEPH ST-LUC (690805353) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site MAISON SAINT MARTIN (690051677) sis 20 RUE FRANKLIN 69002 LYON 2E ARRONDISSEMENT, est **refusée** pour : Médecine / Adultes

Article 2 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 3 La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **18 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Décision ARS Auvergne-Rhône-Alpes n°2024-17-0694
portant refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins de Médecine par CLINIQUE DU
PARC LYON (690000146), sur le site de CLINIQUE DU PARC LYON (690023239)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Auvergne-Rhône-Alpes

- **Vu** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Mme. Cécile COURREGES en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 17 juillet 2023, portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Auvergne-Rhône-Alpes donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté en date du 30 octobre 2023 portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0214 en date du 17 juillet 2024 portant modification de l'arrêté 2024-17-0028 en date du 30 janvier 2024 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre du 01 mai 2024 au 30 juin 2024 ;
- **Vu** l'arrêté 2024-17-0124 en date du 09 avril 2024 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité de soins « Médecine » ;
- **Vu** la décision 2024-23-0064 en date du 3 décembre 2024 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Vu** la demande présentée par CLINIQUE DU PARC LYON (690000146), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine », sur le site de CLINIQUE DU PARC LYON (690023239) sis 155 BD STALINGRAD 69006 LYON 6E ARRONDISSEMENT ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie compétente pour le secteur sanitaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 12 septembre 2024 ;

Considérant que les besoins de santé de la population en médecine de la métropole de Lyon sont d'ores et déjà couverts par de nombreux acteurs historiquement autorisés à pour cette activité de soins.

Considérant que l'octroi d'une autorisation d'activité de médecine à la CLINIQUE DU PARC LYON ne saurait constituer une plus-value pour la Métropole de Lyon, mais plus encore risquerait de porter atteinte au volume d'activité des acteurs alentours historiquement autorisés à l'activité de médecine.

Considérant que la demande ne répond pas aux conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement, notamment celles relatives à l'organisation de la continuité des soins.

Considérant que les éléments financiers présentés dans la demande ne sont pas de nature à garantir la soutenabilité du projet soumis par le promoteur.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par CLINIQUE DU PARC LYON (690000146) en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins « Médecine » sur le site CLINIQUE DU PARC LYON (690023239) sis 155 BD STALINGRAD 69006 LYON 6E ARRONDISSEMENT, **est refusée** pour : Médecine / Adultes

Article 2 Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant la Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal Administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via le site Internet « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante « www.telerecours.fr ».

Article 3 La Directrice générale, la Directrice de l'Offre de Soins et le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la métropole de Lyon de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Lyon, le **13 DEC. 2024**

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Arrêté n° 2024-16-0144

Portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre hospitalier de Mauriac (Cantal)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1114-1, L 1112-3 et R 1112-79 à R 1112-90 ;

Vu le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et 226-14 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2020 portant renouvellement d'agrément national de la Fédération française pour le don de sang bénévole ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'association GENERATIONS MOUVEMENT – Fédération nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 mars 2022 portant renouvellement d'agrément national de la l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) ;

Vu l'arrêté n° 2023-16-0130 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 2 janvier 2024 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre hospitalier de Mauriac (Cantal) ;

Considérant la proposition de candidature de Madame Chantal BALMISSE en qualité de représentante des usagers par la présidente de l'association des donneurs de sang de Mauriac et sa région, membre la Fédération française pour le don de sang bénévole en date du 13 décembre 2024 ;

Considérant la proposition de candidature de Monsieur Bernard ROUX en qualité de représentant des usagers par le président de l'association locale CLCV Aurillac Cantal en date du 18 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2023-16-0130 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 2 janvier 2024 sont abrogées.

Article 2 : Sont désignés pour participer à la commission des usagers du Centre hospitalier de Mauriac (Cantal) :

En tant que représentants des usagers, titulaires :

- Madame Claudie BONNET, présentée par l'association GENERATIONS MOUVEMENT ;
- Monsieur Cyril CHOUVELON, présenté par l'ADAPEI du Cantal ;

En tant que représentantes des usagers, suppléantes :

- Madame Chantal BALMISSE, présentée par l'association des donneurs de sang de Mauriac et sa région ;
- Monsieur Bernard ROUX, présenté par l'association CLCV.

Article 3 : La durée du mandat des représentants d'usagers court jusqu'au 30 novembre 2025.

Article 4 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentants des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentants des usagers du système de santé, ou en cas de perte de l'agrément de l'association considérée.

Article 5 : Les membres de la commission, autres que le président, qui sont concernés par une plainte ou une réclamation ne peuvent siéger lorsque la commission délibère sur le dossier en cause. Un membre titulaire empêché ou concerné par une plainte ou une réclamation est remplacé par son suppléant.

Article 6 : Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 7 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours :

- gracieux, auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès du ministre chargé de la santé,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le directeur de la direction inspection, justice, usagers de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
La responsable du Pôle Usagers Réclamations

Gwëñola BONNET

Arrêté n° 2024-16-0140

Portant renouvellement d'agrément régional de l'Union Régionale de la Confédération Syndicale des Familles (URCSF) Auvergne-Rhône-Alpes pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de santé publique, notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16 ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2006 modifié, fixant la composition du dossier de demande d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Vu l'avis favorable de la commission nationale d'agrément en date du 26 novembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique est renouvelé à l'Union Régionale de la Confédération Syndicale des Familles (URCSF) Auvergne-Rhône-Alpes, 276 rue Duguesclin, 69003 LYON, pour une durée de 5 ans.

Article 2 : L'association rendra compte annuellement de son activité selon les modalités prévues par l'article R-1114-15 du code de la santé publique.

L'agrément pourra être retiré, sur avis conforme de la commission nationale d'agrément, si l'association cesse de satisfaire aux conditions requises pour l'agrément ou si elle ne respecte pas l'obligation prévue à l'article R. 1114-16 du code de la santé publique.

Article 3 : Le directeur de la direction inspection, justice, usagers de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
Le directeur de la direction
inspection justice usagers

Stéphane DELEAU

Arrêté n° 2024-16-0142

Portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre hospitalier Bugey Sud (Ain)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1114-1, L 1112-3 et R 1112-79 à R 1112-90 ;

Vu le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et 226-14 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 avril 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Union nationale des familles laïques (UFAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er avril 2022 portant renouvellement d'agrément national de la l'union nationale des associations FRANCE ALZHEIMER et maladies apparentées ;

Vu l'arrêté n° 2022-16-0041 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 17 novembre 2022 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre hospitalier Bugey Sud (Ain) ;

Considérant la démission de Monsieur Georges BERMOND de son mandat de représentant des usagers titulaire en date du 27 septembre 2024 ;

Considérant la proposition de candidature de Madame Chantal LAPERROUZE en qualité de représentante des usagers titulaire par le président de l'UDAF de l'Ain, en date du 17 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2022-16-0041 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 17 novembre 2022 sont abrogées.

Article 2 : Sont désignés pour participer à la commission des usagers du Centre hospitalier Bugey Sud (Ain) :

En tant que représentants des usagers, titulaires :

- Madame Anne-Marie BURTIN, présentée par l'association FRANCE ALZHEIMER de l'Ain ;
- Madame Chantal LAPERROUZE, présentée par l'UDAF de l'Ain ;

En tant que représentante des usagers, suppléante :

- Madame Nicole GIGNON-MIANOWSKI présentée par l'UDAF de l'Ain.

Article 3 : La durée du mandat des représentants d'usagers court jusqu'au 30 novembre 2025.

Article 4 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentants des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentants des usagers du système de santé, ou en cas de perte de l'agrément de l'association considérée.

Article 5 : Les membres de la commission, autres que le président, qui sont concernés par une plainte ou une réclamation ne peuvent siéger lorsque la commission délibère sur le dossier en cause. Un membre titulaire empêché ou concerné par une plainte ou une réclamation est remplacé par son suppléant.

Article 6 : Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 7 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours :

- gracieux, auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès du ministre chargé de la santé,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le directeur de la direction inspection, justice, usagers de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
La responsable du Pôle Usagers Réclamations

Gwënola BONNET

Arrêté n° 2024-16-0143

Portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers de la clinique de la Plaine (Puy-de-Dôme)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1114-1, L 1112-3 et R 1112-79 à R 1112-90 ;
Vu le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et 226-14 ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Association des accidentés de la vie (FNATH) ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2022 portant renouvellement d'agrément national de l'association des malades atteints de dystonie (AMADYS) ;
Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2022 portant renouvellement d'agrément national de l'union fédérale des consommateurs que choisir (UFC QUE CHOISIR) ;
Vu l'arrêté n° 2022-16-0203 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 23 novembre 2022 portant désignation des représentants des usagers au sein de la clinique de la Plaine (Puy-de-Dôme) ;
Considérant la proposition de candidature de Madame Sylvie MUZYKA en qualité de représentante des usagers par la présidente de l'association AMADYS en date du 17 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2022-16-0203 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 23 novembre 2022 sont abrogées.

Article 2 : Sont désignés pour participer à la commission des usagers de la clinique de la Plaine (Puy-de-Dôme) :

En tant que représentants des usagers, titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre SAULNIER, présenté par la FNATH ;

- Madame Bernadette PELET, présentée par l'association CLCV ;

En tant que représentants des usagers, suppléants :

- Monsieur Louis INFANTES, présenté par l'association UFC QUE CHOISIR ;
- Madame Sylvie MUZIKA, présentée par l'association AMADYS.

Article 3 : La durée du mandat des représentants d'usagers court jusqu'au 30 novembre 2025.

Article 4 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentants des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentants des usagers du système de santé, ou en cas de perte de l'agrément de l'association considérée.

Article 5 : Les membres de la commission, autres que le président, qui sont concernés par une plainte ou une réclamation ne peuvent siéger lorsque la commission délibère sur le dossier en cause. Un membre titulaire empêché ou concerné par une plainte ou une réclamation est remplacé par son suppléant.

Article 6 : Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 7 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours :

- gracieux, auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès du ministre chargé de la santé,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le directeur de la direction inspection, justice, usagers de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
La responsable du Pôle Usagers Réclamations

Gwëñola BONNET

Arrêté n° 2024-16-0145

Portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers de la Polyclinique La Pergola (Allier)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1114-1, L 1112-3 et R 1112-79 à R 1112-90 ;

Vu le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et 226-14 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2022 portant renouvellement d'agrément national de l'association des malades atteints de dystonie (AMADYS) ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 avril 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Union nationale des familles laïques (UFAL) ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2022 portant renouvellement d'agrément national de l'union fédérale des consommateurs que choisir (UFC QUE CHOISIR) ;

Vu l'arrêté n° 2024-16-0096 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 1^{er} octobre 2024 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers de la Polyclinique La Pergola (Allier) ;

Considérant la proposition de candidature de Madame Sylvie MUZYKA en qualité de représentante des usagers par la présidente de l'association AMADYS en date du 17 décembre 2024 ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2024-16-0096 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 1^{er} octobre 2024 sont abrogées.

Article 2 : Sont désignées pour participer à la commission des usagers de la Polyclinique La Pergola (Allier) :

En tant que représentantes des usagers, titulaires :

- Madame Cécile SOURZAC, présentée par l'UDAF de l'Allier ;

- Madame Jacqueline BONIN, présentée par l'UFAL ;

En tant que représentantes des usagers, suppléantes :

- Madame Yvette MONIN, présentée par l'association UFC QUE CHOISIR
- Madame Sylvie MUZIKA, présentée par l'association AMADYS.

Article 3 : La durée du mandat des représentants d'usagers court jusqu'au 30 novembre 2025.

Article 4 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentants des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentants des usagers du système de santé, ou en cas de perte de l'agrément de l'association considérée.

Article 5 : Les membres de la commission, autres que le président, qui sont concernés par une plainte ou une réclamation ne peuvent siéger lorsque la commission délibère sur le dossier en cause. Un membre titulaire empêché ou concerné par une plainte ou une réclamation est remplacé par son suppléant.

Article 6 : Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 7 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours :

- gracieux, auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès du ministre chargé de la santé,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le directeur de la direction inspection, justice, usagers de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 décembre 2024

Pour la directrice générale et par délégation,
La responsable du Pôle Usagers Réclamations

Gwëwola BONNET

NEYRON (01)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre ont été définies sur la commune de Neyron, 3 zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Zone 1 : Les Sarrasinières

L'ouvrage appelé communément les *Sarrasinières* correspond à un système de galeries observé principalement aux siècles passés par différents érudits lyonnais le long des berges du Rhône sur près de 13 km, entre Lyon et Neyron, voire au-delà. L'ouvrage est composé de deux hautes galeries jumelles accolées. Le linéaire serait jalonné, à intervalles irréguliers, de plusieurs puits carrés et salles voûtées.

De nouvelles recherches, engagées depuis 2018 par des archéologues professionnels, ont permis d'apporter de nouvelles données sur l'ouvrage. Ainsi, des fouilles ont été engagées sur les galeries proprement dites, ainsi que sur la salle souterraine voûtée située à Neyron. Les dernières analyses effectuées sur l'ouvrage confirment par ailleurs assurément sa datation antique (dans le courant du 1^{er} siècle apr. J.-C.).

Actuellement, les hypothèses émises sur la fonction de l'ouvrage se tournent vers le commerce et la navigation. L'ouvrage serait ainsi destiné au soutènement d'un axe de circulation. Ponctué d'un ou plusieurs bas-quai(s) et « magasins », il permettrait le déchargement et le stockage transitoire des marchandises.

L'aspect monumental de l'ouvrage invite à considérer une construction d'origine militaire, dont l'importance pour la colonie et le territoire colonial de *Lugdunum* serait à mettre en regard de ses fonctions commerciales essentielles.

A hauteur de la commune, le long de l'actuel chemin de halage, une partie des vestiges est encore visible aujourd'hui au moment de la rédaction de cette notice.

Zone 2 : Le vieux bourg et le château de Sermenaz

C'est autour de l'église et du domaine que se constitue le bourg ancien de Neyron-le-haut. La paroisse de Neyron semble étroitement et de longue date associée à l'abbaye de l'Île Barbe, sans doute dès la fin de l'Antiquité. En l'an 620, la tradition historiographique rapporte que la dépouille de Saint Didier fit halte à Néron avant de terminer son voyage vers son diocèse de Vienne par voie fluviale. Une première église est alors édifiée, puis détruite quelques temps plus tard. L'église actuelle remonterait au X^e siècle.

La première mention du domaine de Sermenaz date de 1448. Elle est visible sur une plaque, fixée dans la chapelle sud de l'église de Neyron, qui indique que l'édifice fut fondé par Noble Messire Perceval de la Balme de Sermenaz, écuyer du très illustre prince Philippe de Laune, seigneur de Bresse. Au milieu du XVIII^e siècle, un acte fait état de succession à Sieur de Romanan de la propriété

de 700 hectares, comportant un bâtiment d'habitation attenant au corps de ferme. Le château actuel est vraisemblablement postérieur à 1842. Il est bâti sur une parcelle située à l'est de l'ancien château, dont les vestiges sont vraisemblablement à associer à la propriété de la tour de Sermenaz, dont dépend un jardin inscrit au titre des monuments historiques.

Zone 3 : L'ensemble de la commune

Outre ces deux zones sensibles, d'autres secteurs favorables à l'implantation humaine doivent faire l'objet d'une vigilance appuyée :

- l'arrière-pays de la commune, en bordure du plateau dombiste, dont certaines zones restent à urbaniser, qui constitue un domaine d'exploitation agricole idéalement situé ;
- le reste du village haut, situé sur l'éperon stratégique du Sermenaz ;
- le village bas qui, aux hautes époques, semble avoir constitué une zone de rupture de charge au sortir de l'agglomération lyonnaise ;
- la côtière, qui a pu s'agréger un riche habitat gallo-romain ou médiéval, favorisé par le développement des échanges commerciaux.

Liste des sites archéologiques recensés sur la commune de Neyron :

- 001 / En bas de la commune de Neyron, entre le chemin de halage et le canal de Miribel / aqueduc ? / Epoque indéterminée
- 002 / Château "la Balme de Sermenaz" / château fort / Moyen-âge classique
- 003 / Neyron-le-Haut / Eglise St.-Didier / église / Bas moyen-âge
- 004 / Château "la Balme de Sermenaz" / édifice fortifié / Bas moyen-âge
- 005 / Château "la Balme de Sermenaz" / Bas moyen-âge
- 006 / Château "la Balme de Sermenaz" / Epoque contemporaine
- 007 / Les Sarrasinières / Chemin de halage / aqueduc ? / appontement ? / République - Haut-empire
- 008 / Les Sarrasinières / Chemin de halage / aqueduc ? / République - Haut-empire



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes**

ARRETE N° DRAC_SRA_2024_09_12_047

**Objet : Zones de présomption de prescriptions archéologiques
Commune de Neyron (Ain)**

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu Le Code du patrimoine, notamment son livre V, titre II, relatif à l'archéologie préventive, ses articles L 522-5, R 523-4 et R 523-6 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 101-2, R. 111-4, R. 423-2, R. 423-7 à R. 423-9, R. 423-24, R. 423-59, R. 423-69 et R. 425-31 ;

Vu l'avis favorable de la Commission territoriale de la recherche archéologique Sud-Est en date du 12 septembre 2024 ;

Considérant l'importance du patrimoine archéologique recensé par la Carte archéologique nationale sur la commune de Neyron particulièrement caractérisé pour les périodes antique, médiévale et moderne ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la commune de Neyron sont délimitées 3 zones dans le périmètre desquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol pourront faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Ces zones sont délimitées et identifiées sur le plan, et décrites sur la notice de présentation, annexée au présent arrêté.

Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'aménager, situés dans les zones 1 et 2 déterminées à l'article 1er du présent arrêté sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation de l'opération d'urbanisme ou d'aménagement faisant

l'objet de la demande. Il en est de même pour les décisions de réalisation de zones d'aménagement concertées situées dans les zones déterminées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Dans la zone 3, les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers, d'autorisation de lotir sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à la réalisation de l'opération d'urbanisme ou d'aménagement faisant l'objet de la demande dans le cas où les projets sont supérieurs à 5000 m². Il en est de même pour les décisions de réalisation de zones d'aménagement concertées.

Article 3

Les dossiers, demandes et décisions, mentionnés à l'article 2 et à l'article 3 du présent arrêté, sont transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent 69283 LYON CEDEX 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par les articles du Code du patrimoine susvisés.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Ain et notifié au maire de la commune de Neyron qui procédera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 5

L'arrêté et ses annexes (plan et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Neyron.

Article 6

En application de l'article R 425-31 du Code de l'urbanisme, la délivrance d'un permis de construire, de démolir et d'aménager ou la réalisation de travaux dans le cadre d'une zone d'aménagement concertée, situés dans la zone déterminée à l'article 1^{er} du présent arrêté, ne peut intervenir avant que le préfet de région ait statué, dans les délais qui lui sont impartis, au titre de l'archéologie préventive.

Article 7

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, est subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive, lorsqu'elles sont prescrites. Dans ce cas, les décisions d'autorisation d'urbanisme indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés

Article 8

Un recours contre le présent arrêté peut être formulé devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 9

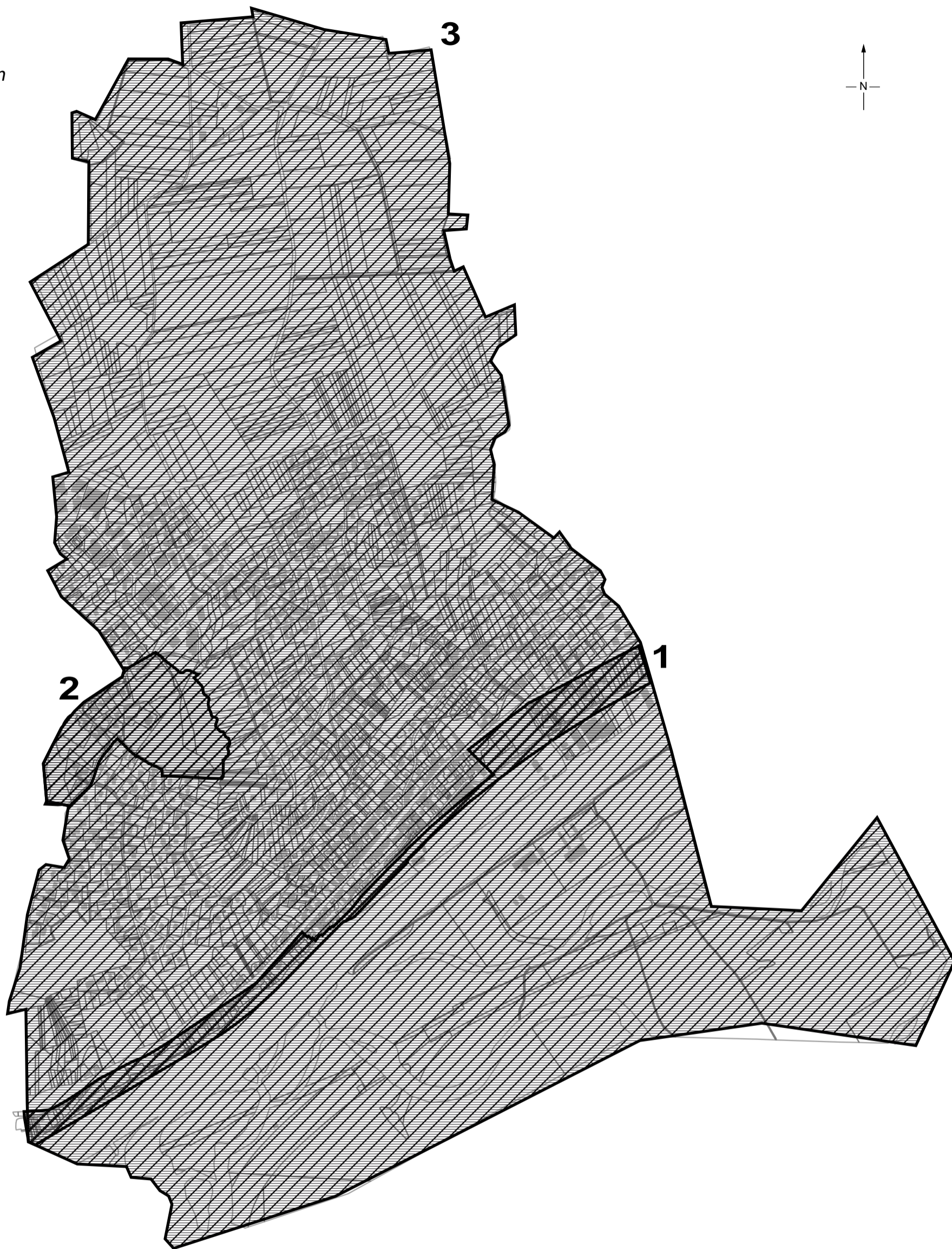
Le préfet du département de l'Ain, le Directeur régional des affaires culturelles et la maire de la commune de Neyron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 19/12/2024

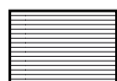
Fabienne BUCCIO

Zones de présomption de prescription archéologique des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Département : Ain
Commune : Neyron



0 1 kilomètre



- Zones de présomption de prescription archéologique sur :
- les permis de construire
 - les permis de démolir
 - les autorisations d'installations et de travaux divers
 - les autorisations de lotir
 - les décisions de réalisation de ZAC



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 14/11/2024

Arrêté n° 2024 – 203 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à la société « ACCRO'NAT »

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément de la SARL de type coopératif « ACCRO'NAT » déposé le 18/09/2024 et complété le 27/09/2024 ;

Vu l'accusé de dossier complet le 27 septembre 2024 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à la société « ACCRO'NAT » (N° SIRET 480 757 491 00026) sise au 20C avenue de la Marne 43 200 YSSINGEAUX.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, la société transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du code du tourisme.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes

Signé

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Isabelle NOTTER



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 29/02/2024

La Préfète

Arrêté n° 2024 - 013 relatif à l'agrément des séjours de Vacances Adaptées Organisés

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées »

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande d'agrément de la SARL CAP EUROP RHONE ALPES déposé le 08/01/2024 et déclaré complet le 29/02/2024

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à SARL CAP EUROP RHONE ALPES, 93 rue de la Villette 69003 LYON, SIRET 80239235700058.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Signé
Isabelle NOTTER



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 05/04/2024

La préfète

Arrêté n° 2024 - 020 portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à « l'association de loisirs et vacances adaptés » (ALOVA)

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande d'agrément de « l'association de loisirs et vacances adaptés » (ALOVA) déposé le 25/01/2024 et déclaré complet le 25 mars 2024 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à « l'association de loisirs et vacances adaptés » (ALOVA) (N° SIRET 48395825200023) sise au 75 Cours Albert Thomas 69 447 LYON Cedex 3.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne
Rhône-Alpes

Signé

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Isabelle NOTTER



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 15/02/2024

La Préfète

Arrêté n° 2024 - 208 portant agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à l'association « Fédération des œuvres laïques de Savoie (FOL 73)

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande d'agrément de l'association « fédération des œuvres laïques de Savoie » déposé le 16/01/2024 et déclaré complet le 25/01/2024 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à la « fédération

des œuvres laïques de Savoie » (N° SIRET 776 467 102 00104) sise au 131 rue de la Juiverie 73 000 CHAMBERY.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, l'association transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Signé
Isabelle NOTTER



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 11/03/2024

Arrêté n° 2024 – 012 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à l'EURL « Loisirs et Vacances Autrement ».

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément de l'EURL « Loisirs et Vacances autrement » déposé le 10/02/2024 et complété le 07/03/2024 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à l'EURL « Loisirs et Vacances Autrement » (N° SIRET 844 974 428 000 22) sise au 50 route de Saint Denis 42 190 CHARLIEU.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, la société transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes

Signé

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Isabelle NOTTER



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 14/10/2024

La Préfète

Arrêté n° 2024 – 094 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à la EURL « Vacances Eden »

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément de la EURL « Vacances Eden » déposé le 2/09/2024 et complété le 13/09/2024 ;

Vu l'accusé de dossier complet le 17 septembre 2024 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à la EULR « Vacances Eden » (N° SIRET 877 685 313 00018) sise au 1746 Route des Frasses 74 360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, la société transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du code du tourisme.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes

Signé

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Isabelle NOTTER



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 21/08/2024

Arrêté n° 2024 – 187 portant renouvellement de l'agrément pour l'organisation de séjours de « vacances adaptées organisées » délivré à la SARL SUPERNOVA

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 114 ; le code du tourisme, et notamment ses articles L 412.2, L 211-1, L 211-2 ;

Vu le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015 relatif à l'agrément des « vacances adaptées organisées » ;

Vu l'instruction N°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 relative à l'organisation des séjours de vacances pour personnes handicapées majeures ;

Vu le décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi et du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

Vu l'arrêté 2023-44 du 30 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément de la SARL SUPERNOVA déposé le 13/06/2024 et complété le 27/06/2024 ;

Sur proposition de Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées », valable sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger est accordé pour une durée de 5 ans à la SARL SUPERNOVA (N° SIRET 845 211 002 000 17) sise au 51 rue Sibert 42 400 SAINT-CHAMOND.

Article 2 : Pendant la durée de validité de cet agrément, la société transmettra chaque année à la Préfète de région les informations visées par l'article R. 412-13 du décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

Article 3 : L'agrément pourra être retiré ou suspendu dans les conditions stipulées par l'article R. 412-17 du code du tourisme.

Article 4 : Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et notifié au bénéficiaire.

Pour la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes

Signé

La Directrice Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Isabelle NOTTER

Décision du 17 décembre 2024

portant exercice de la délégation prévue à l'article 18 du décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable

La mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe), réunie en session collégiale, en présence de Pierre Baena, François Duval, Marc Ezerzer, Jeanne Garric, Anne Guillabert, Jean-Pierre Lestoille, Yves Majchrzak, François Munoz, Muriel Preux, Émilie Rasooly, Catherine Rivoallon Pustoc'h, Pierre Serne et Véronique Wormser ;

Stéphanie Gaucherand, Benoît Thomé et Jean-François Vernoux, empêchés, ayant fait part de leur accord sur la présente décision par courrier électronique en date du 16 ou du 17 décembre 2024 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-1-1, L. 122-4, R. 122-6 à R. 122-8, R. 122-17 et R. 122-18 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-6, R. 104-21 et R. 104-28 et R. 104-33 ;

Vu le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable de l'environnement et du développement durable, notamment le paragraphe II de son article 18, au terme duquel : « *Les missions régionales d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable peuvent donner délégation à un ou plusieurs de leurs membres pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas mentionnées aux articles R. 122-18 du code de l'environnement et R. 104-28 du code de l'urbanisme et sur les demandes d'avis mentionnées à l'article L. 122-1, au deuxième alinéa du III de l'article L. 122-1-1 et à l'article L. 122-4 du code de l'environnement et à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme* » ;

Vu le décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes et son article 5 modifiant le II de l'article 18 du décret du 20 août 2022 susvisé ;

Vu l'arrêté du 30 août 2022 portant organisation et règlement intérieur de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, ainsi que le référentiel qui lui est annexé fixant les principes généraux d'organisation et de fonctionnement des missions régionales d'autorité environnementale mentionné à l'article 17 du décret du 20 août 2022 susvisé et au terme duquel la MRAe « *définit les modalités régissant le recours à la délégation, relatives à chaque type d'actes qu'elle adopte, en tenant compte du niveau d'enjeu et de l'ampleur probable des incidences du plan, du programme ou du projet.* » ;

Vu les arrêtés du 5 mai 2022, du 9 février 2023, du 4 avril 2023, du 19 juillet 2023, du 22 février 2024, du 6 juin 2024, du 29 août 2024, du 20 septembre 2024 et du 3 décembre 2024 portant nomination de membres et désignation de présidents de missions régionales d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Décide :

Article 1^{er} :

La compétence pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas mentionnées aux articles R. 122-18 du code de l'environnement et R. 104-28 du code de l'urbanisme et sur les demandes d'avis conforme mentionnées à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme est déléguée, selon les modalités définies aux articles 2 et 5 ci-après, à :

- Véronique Wormser, présidente,
- Pierre Baena, membre associé,

- François Duval, membre associé,
- Marc Ezerzer, membre permanent,
- Jeanne Garric, membre associé,
- Stéphanie Gaucherand, membre associé,
- Anne Guillabert, membre associé,
- Jean-Pierre Lestoille, membre permanent,
- Yves Majchrzak, membre permanent,
- François Munoz, membre associé,
- Muriel Preux, membre permanent,
- Émilie Rasooly, membre permanent,
- Catherine Rivoallon Pustoc'h, membre permanent,
- Pierre Serne, membre permanent,
- Benoît Thomé, membre associé,
- Jean-François Vernoux, membre associé.

Les recours formés contre les avis conformes ou les décisions et les demandes d'examen au cas par cas relatives à des projets (dont la MRAe est saisie en cas de conflit d'intérêt du préfet) relèvent d'une délibération collégiale.

Article 2 :

Après instruction, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) transmet la proposition d'avis conforme ou de décision au délégataire de la MRAe par courrier électronique le plus tôt possible avant l'échéance de la décision.

Sur la base de cette proposition et après examen, celui-ci rend l'avis conforme ou la décision par délégation pour le compte de la MRAe.

Dans le cas où le délégataire l'estimerait souhaitable, il peut organiser une consultation urgente des autres membres par courrier électronique, réunion téléphonique, ou tout moyen lui paraissant pertinent et permettant de respecter les délais, de façon à recueillir l'avis des autres membres disponibles.

Article 3 :

La compétence pour statuer sur les demandes d'avis mentionnées aux articles L. 122-1, L. 122-1-1, L. 122-4 du code de l'environnement (y compris L. 104-1 et L. 104-2 du code de l'urbanisme) est déléguée, selon les modalités définies aux articles 4 et 5 ci-après, à :

- Véronique Wormser, présidente,
- Pierre Baena, membre associé,
- François Duval, membre associé,
- Marc Ezerzer, membre permanent,
- Jeanne Garric, membre associé,
- Stéphanie Gaucherand, membre associé,
- Anne Guillabert, membre associé,
- Jean-Pierre Lestoille, membre permanent,
- Yves Majchrzak, membre permanent,
- François Munoz, membre associé,
- Muriel Preux, membre permanent,
- Émilie Rasooly, membre permanent,
- Pierre Serne, membre permanent,
- Catherine Rivoallon Pustoc'h, membre permanent,
- Benoît Thomé, membre associé,
- Jean-François Vernoux, membre associé.

Article 4 :

Le choix de statuer sur une demande d'avis par délégation est arrêté en réunion collégiale de la MRAe.

En cas d'avis rendu par délégation, après instruction, la DREAL transmet la proposition d'avis au délégataire de la MRAe par courrier électronique le plus tôt possible avant l'échéance de la décision. Sur la base de cette proposition et après examen, celui-ci rend l'avis par délégation pour le compte de la MRAe.

Article 5 :

Il est rendu compte par chacun des délégataires mentionné aux articles 1 et 3, au cours de chaque séance de délibération collégiale de la MRAe, des décisions, avis conformes et avis pris en application de la délégation qui lui a été consentie.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Certifié conforme à la délibération, le 17 décembre 2024

La présidente de la Mission régionale d'autorité
environnementale Auvergne-Rhône-Alpes

Véronique Wormser

Arrêté préfectoral n° 2024-310

ARRÊTÉ
portant renouvellement de l'habilitation de l'association « LPO Auvergne-Rhône-Alpes »
à participer au débat sur l'environnement
dans le cadre d'instances consultatives régionales

La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L141-1 à L141-3 et R141-1 à R141-26 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 nommant Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant les modalités d'application au niveau national de la condition prévue au 1° de l'article R141-21 du code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes n° 17-327 du 1^{er} août 2017 fixant les modalités d'application au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes de la condition prévue au 1^{er} de l'article R141-21 du code de l'environnement concernant les associations et les fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;

Vu l'arrêté de la préfète du Rhône n° 69-2022-11-15-00001 du 15 novembre 2022 portant agrément au titre de la protection de l'environnement de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la demande déposée par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes le 10 juillet 2024 en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation à participer au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre d'instances consultatives régionales ;

Vu l'avis favorable du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes rendu le 1er octobre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la préfète du Rhône rendu le 29 octobre 2024 ;

Considérant que la LPO Auvergne-Rhône-Alpes a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement, conformément aux dispositions de l'article L141-1 du code de l'environnement, par arrêté de la préfète du Rhône du 15 novembre 2022 ;

Considérant que cette association déclare regrouper 12 496 adhérents en 2023, soit davantage que le minimum requis de 500 adhérents ;

Considérant que la fédération démontre une activité effective dans tout le territoire de la région ;

Considérant que, sur la base du dossier déposé, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes démontre une activité effective dans un champ géographique conforme aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 17-327 du 1^{er} août 2017 susvisé et qu'elle justifie d'une expérience et de savoirs reconnus dans au moins un domaine relevant de l'article L. 141-1, en particulier en matière de protection des oiseaux, de la faune sauvage, de la biodiversité et de la nature en général ; qu'attestent de cette expérience et de ces savoirs la création en interne de groupes thématiques, le déploiement de nouvelles compétences, l'élargissement de ses publics dans les domaines de la sensibilisation et de l'éducation, l'obtention de l'agrément de l'Éducation nationale, ses publications régulières et la création d'une plateforme de restitution des connaissances naturalistes avec plus de 25 millions de données ;

Considérant que les statuts, le fonctionnement et le financement de cette association ne limitent pas son indépendance ;

Considérant que la LPO Auvergne-Rhône-Alpes a souscrit le 25 mai 2022 au contrat d'engagement républicain ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La LPO Auvergne-Rhône-Alpes, dont le siège social est 10 rue des Fougères à Lyon 9e (métropole de Lyon), est habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives régionales, pour une période de cinq ans, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Cette habilitation peut être renouvelée sur demande de l'association auprès du préfet du Rhône, six mois au moins avant la date d'expiration de la présente décision.

ARTICLE 2 : La LPO Auvergne-Rhône-Alpes devra régulièrement rendre accessibles au public son activité, ses prises de position et ses propositions, de manière à alimenter un débat de qualité au-delà du seul cercle de ses membres.

ARTICLE 3 : En application de l'article R421-25 du code de l'environnement, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes devra publier chaque année sur son site internet son rapport d'activité, son rapport moral, ses comptes de résultat et de bilan ainsi que leurs annexes ; le cas échéant, son compte d'emploi des ressources.

Elle devra aussi informer ses membres de sa souscription au contrat d'engagement républicain par une publication sur le même site internet.

ARTICLE 4 : La LPO Auvergne-Rhône-Alpes devra publier au Journal officiel de la République française ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes, publication obligatoire pour les associations lorsque le montant total des dons ou des subventions reçus au cours de l'exercice comptable atteint ou dépasse 153 000 euros.

ARTICLE 5 : En cas de non-renouvellement de l'agrément, l'habilitation dont bénéficie l'association sera automatiquement caduc.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens », accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2024

Fabienne BUCCIO